

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Budget primitif 2018 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

1.1. Introduction

Le budget 2018 proposé par le Conseil régional mobilise 1,538 Md€. Le Président du Conseil régional souligne que ce troisième budget de la mandature traduit la constance dans l'action, cette nécessité s'inscrivant dans un contexte en permanentes évolutions, liées pour une part au contexte international et à une conjoncture économique plus favorable que les prévisions de croissance établies, et pour une autre part aux réformes impulsées par l'Etat, dont les impacts sur les compétences et les finances des collectivités sont importants.

Dans ce contexte encore incertain mais bénéficiant aussi des opportunités découlant d'une dynamique économique soutenue, le Conseil régional entend poursuivre son action en portant l'effort sur plusieurs axes : le maintien d'une intervention publique déterminée et efficace, autour des six priorités qui articulent le projet régional ; le maintien d'une forte exigence quant à la dépense publique pour dépasser la contrainte budgétaire qui se prolonge avec de nouvelles règles fixées par l'Etat ; le développement d'une vision stratégique de l'action publique, avec l'élaboration de la Breizh Cop appelée à définir les grandes orientations et les principales priorités. Sur ce dernier point, des actions seront poursuivies en interne, comme en partenariat avec les autres collectivités pour développer une régionalisation de l'action publique gage de cohérence.

De même, la question de la relation avec l'Etat sera posée, dans l'esprit du rapport présenté lors de cette même session valant mandat de négociation pour un contrat stratégique.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil régional caractérise le budget 2018 par trois éléments majeurs :

- ce budget est présenté comme la preuve d'une Région qui « *tient le cap* », malgré une perte de recettes de 28 M€. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées grâce à la rigueur portée à la gestion, avec un effort de réduction conséquent, à hauteur de 1,50 % au lieu de 0,75 % au cours des trois dernières années ; la dette régionale augmente mais dans un contexte de taux d'intérêts très favorable et dans des proportions qui restent assez loin des normes prudentielles imposées par l'Etat ;
- Il doit permettre la construction de la « *nouvelle Région* », notamment dans son enjeu de proximité, spécialement au travers de l'exercice des nouvelles compétences en matière de transports, ou de la mise en œuvre des contrats de partenariat avec les territoires ;
- Il est enfin la matérialisation d'une « *Région qui agit* » pour préparer l'avenir. Ainsi, avec un montant d'investissement prévu de plus de 490 M€, le Conseil régional respecte son programme.

1.2. Recettes

Le budget 2018 traduit l'ensemble des évolutions identifiées dans le rapport d'orientations budgétaires et marque une étape décisive dans la structure des recettes régionales.

La loi de finances pour 2018 confirme en effet le remplacement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des Régions par des recettes de TVA, ce qui induit deux conséquences. D'une part, les recettes d'origine fiscale constituent désormais une part prépondérante dans le budget régional. D'autre part, cette nouvelle recette offre la possibilité d'une dynamique dont la DGF était privée depuis 2011. Cependant, le budget 2018 est marqué par la non-reconduction du fonds de soutien accordé par l'Etat en 2017 au titre de l'action économique, fonds qui avait vocation à être pérennisé avec le transfert de TVA. Les 27,9 M€ dus à ce titre sont donc absents de ce budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les transferts de compétences intervenus en 2017 vont avoir un plein effet sur le budget 2018. Pour le CESER, le budget primitif reflète d'aussi près que possible les charges découlant de ces transferts, et les recettes en résultant.

Il convient de relever que ce budget affiche une baisse de 87 M€ par rapport au précédent qui avait fortement augmenté (1,538 Md€ vs 1,625 Md€).

En matière d'investissements, le plan pluriannuel se poursuit sans encombre. Alors que le pic du financement BGV est passé, le Conseil régional souligne la démarche ambitieuse engagée pour apporter la fibre optique dans les foyers et les entreprises. Le CESER s'inquiète toutefois une nouvelle fois du retard pris dans le déploiement, retard pouvant nuire aux activités ou à l'attractivité de certains territoires de la région. L'autorisation d'emprunt revient de 367 M€ à 233 M€, les charges découlant de l'encours restant très en-deçà des limites inscrites dans les ratios sécuritaires imposés, ce dont on doit se féliciter.

Concernant les dépenses de fonctionnement, le CESER constate la poursuite de la gestion rigoureuse engagée qui concourt à l'équilibre budgétaire, en portant son objectif de réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,50 % après 0,75 % au cours des trois dernières années (à périmètre constant).

Interrogé sur cette baisse, le Conseil régional met en avant deux arguments : d'une part, la volonté de rapprocher le budget annoncé de son niveau effectif d'exécution ; d'autre part, le choix politique de prendre des décisions structurelles fortes pour certains programmes, dont les effets devraient être ressentis pour les deux années à venir.

Par rapport à ce deuxième point, le CESER souligne en effet les diminutions budgétaires enregistrées sur certains champs de l'action régionale, notamment celui de la formation professionnelle. A ce titre, il sera attentif à la mise en œuvre des politiques et dispositifs concernés et à leurs évolutions budgétaires, dans un souci de garantie de l'efficacité et de la qualité du service public rendu. Une nouvelle fois, ceci renvoie à l'enjeu de disposer d'indicateurs de suivi de qualité permettant l'évaluation des politiques publiques, mais aussi d'une information sur les décisions structurantes prises en Commission permanente (remise à plat d'un dispositif, par exemple). Le CESER rappelle aussi les difficultés de suivi de l'évolution de certains programmes depuis 2016, dans le cadre de la nouvelle NSP (Nomenclature stratégique par programme).

Le CESER relève que la Région s'emploie à bon escient à développer les partenariats en Bretagne, afin de développer des actions communes et renforcer la cohérence des interventions ; et aussi à assurer une présence de proximité pour répondre aux besoins des usagers et des entreprises, présence que le CESER considère indispensable. Il encourage donc le Conseil régional à poursuivre les démarches de

coopération déjà menées auprès des autres collectivités du territoire, y compris en recherchant les mutualisations et mesures de simplification pouvant être envisagées.

En ce qui concerne les recettes, si la perte de 28 M€ correspondant au fonds de soutien à l'action économique était annoncée avec inquiétude dans les orientations budgétaires de décembre 2017, et se voit ici confirmée, le CESER apprécie de trouver une tonalité plus sereine dans la présentation du budget primitif. Ainsi, les aspects positifs de la dynamique apportée par les nouveaux dispositifs mis en place par l'Etat sont aujourd'hui bien intégrés dans les prévisions, et spécialement la substitution d'une part de TVA à l'ancienne Dotation globale de fonctionnement, ceci il est vrai dans un contexte porteur.

Pour autant, les projections s'appuient comme toujours sur des hypothèses raisonnables, ce que le CESER ne peut que valider, *a fortiori* si l'on considère les incertitudes budgétaires découlant encore des transferts de compétences les plus récents, et aussi le poids nettement accru des recettes fiscales sans pouvoir de taux. Au titre des recettes avec pouvoir de taux, le CESER approuve les dispositions maintenues au niveau des cartes grises comme du permis de conduire.

Par ailleurs, le CESER salue la volonté et la capacité de la Région d'intervenir même en dehors de ses compétences obligatoires, en faveur de la culture ou du sport par exemple. La croissance économique et les conditions du marché financier toujours très favorables le permettent d'autant plus facilement, ce qui peut aussi rassurer face aux impondérables.

Dans d'autres domaines, le CESER suivra avec attention les décisions touchant à l'apprentissage au niveau national, ainsi que les négociations d'ordre budgétaire devant être conduites avec l'Etat et l'Union européenne. Il souhaite être informé régulièrement des conclusions qui seront apportées sur ces différents points, ainsi que sur les écarts importants pouvant survenir par rapport aux prévisions.

En fonction de l'évaluation qui en sera faite, une communication sur les conséquences de l'ouverture de la nouvelle ligne TGV en juillet 2017 serait bien sûr appréciée. Plus largement, le CESER soutient l'intention affichée par le Conseil régional de développer le suivi et l'évaluation de ses politiques, dans l'objectif affirmé de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces au regard des objectifs fixés.

Pour conclure, sur un plan plus général, le CESER formule deux remarques : il regrette comme il l'a déjà exprimé que les chiffres du budget précédent ne soient pas rappelés pour permettre une comparaison programme par programme entre deux exercices, tout en prêtant attention aux variations de périmètre. A l'inverse, il félicite le Conseil régional pour la lisibilité encore renforcée apportée au document support, avec l'incorporation de nouveaux graphiques de nature à faciliter l'approche des grandes composantes du budget.

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CRÉACH
Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de la démarche de révision des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, la phase de concertation locale suivie d'un dialogue avec la Région a abouti à l'adoption de 19 contrats sur 22 lors de la session de décembre 2017.

L'année 2017 a également été marquée par la mobilisation de trois nouveaux dispositifs (enveloppes hors contrat de partenariat) :

- Centralités (appel à candidatures « *dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne* ») ;
- Inter-territorialité ;
- Renouveau urbain des quartiers de la politique de la ville.

Les volets européens des contrats restent diversement engagés. L'année 2018 sera consacrée à leur mise en œuvre.

Le programme 101 s'articule toujours autour de trois objectifs :

- Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires ;
- Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales ;
- Accompagner les nouveaux défis.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

Le CESER note la volonté de la Région de formaliser en 2018 la convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseils de développement, comme elle s'y était engagée dès 2013. Le CESER rappelle son souhait, exprimé dans l'avis sur le Budget primitif 2017, que le Conseil régional veille dans ces conventions à ce que les Pays, avec l'appui des EPCI, apportent aussi des moyens aux Conseils de développement.

Le CESER approuve la poursuite du soutien du Conseil régional à l'ingénierie territoriale en santé. Il souhaiterait qu'un bilan des actions territoriales réalisées dans le cadre de l'animation territoriale de santé lui soit communiqué. Il aurait été intéressant d'avoir quelques précisions sur l'évolution de ce dispositif en 2018 telle qu'annoncée dans les nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional adoptées en décembre 2017, en particulier sur les missions dévolues à ses animateur.trice.s.

De manière plus générale, le CESER pense qu'il serait utile que la démarche engagée sur l'ingénierie territoriale en matière de tourisme (programme 605) soit élargie dans le cadre d'une réflexion globale menée par la Région et les territoires sur les soutiens apportés en matière d'ingénierie territoriale. Cette démarche pourrait intégrer les réflexions déjà conduites dans des domaines tels que la santé, le développement économique, etc.

2.2. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales

Dans le cadre de la révision des contrats de partenariat, la nouvelle dotation de 107 785 113 € dédiée aux projets a été répartie entre les 21 Pays sur la base des indicateurs de péréquation de 2014 actualisés. Le CESER renouvelle son regret qu'une révision de l'ensemble des indicateurs n'ait pas été menée.

Le CESER note la volonté du Conseil régional, dans le contexte de la révision des contrats, d'ajuster le cadre de son intervention en clarifiant notamment l'articulation avec la politique de développement économique. Le CESER renouvelle son souhait que ces différents ajustements reposent sur un projet de territoire local véritablement co-construit avec les Conseils de développement. Dans son avis du 4 décembre 2017, le CESER avait noté l'association très variable d'un Pays à l'autre des Conseils de développement à la révision des contrats de partenariat. C'est pourquoi il souhaite que les projets structurants identifiés fassent l'objet d'une présentation en Comités uniques de programmation (CUP).

Le CESER rappelle, comme il l'a précisé dans sa dernière contribution au SRADDET « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* » (octobre 2017), qu'au sein des services collectifs essentiels à la population, les services publics jouent un rôle de premier ordre dans les territoires et qu'ils doivent être confortés.

2.3. Accompagner les nouveaux défis

Dans son avis de décembre 2017, le CESER avait approuvé la mise en œuvre de trois nouveaux dispositifs, hors contrats de partenariat : centralités (appel à candidatures « *dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne* »), inter-territorialité et renouvellement urbain des quartiers de la politique de la ville. Il regrette de ne pas trouver dans le budget du programme 101 la liste des projets soutenus dans le cadre du développement de l'inter-territorialité et le montant du financement qui leur a été accordé. Le CESER soutient l'engagement partenarial du Conseil régional dans la politique de la ville. Il renouvelle son souhait d'une approche coordonnée et intégrée de la politique de la ville, de l'action publique et des dynamiques territoriales. Le CESER souligne à nouveau l'importance de l'écoute et de la participation des habitantes et habitants. Il demande que les Conseils de développement soient étroitement associés aux futures conventions de renouvellement urbain qui seront signées avec les EPCI concernés et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Il souhaite également que soit précisée l'articulation entre les crédits de ce dispositif et ceux déjà identifiés dans les contrats de partenariat révisés. De manière plus générale, le CESER rappelle la nécessité d'une action publique plus intégrée et transversale afin d'accompagner les transitions, notamment énergétiques et écologiques.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- La formalisation de la convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseils de développement
- La dynamique de programmation des enveloppes financières des contrats de partenariat ;
- Les effets du plafonnement des crédits régionaux dédiés au soutien au projet de fonctionnement ;
- La dynamique des projets associatifs portés dans les territoires ;
- Le fonctionnement des CUP et les retours d'expérience des réunions dédiées ;
- La mise en œuvre des trois nouveaux dispositifs (enveloppes hors contrats de partenariat) ;
- La démarche d'évaluation de la politique territoriale, notamment le choix des indicateurs de suivi et d'évaluation avec le souhait d'une traçabilité entre priorisation et actions.

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2017 a principalement permis de maîtriser les nouveaux périmètres et les nouvelles compétences des collectivités territoriales.

Le Conseil régional a la volonté d'enclencher de nouvelles dynamiques pour l'année 2018.

Il souhaite notamment, dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), initié en 2017, que l'année 2018 permette d'associer toute la population autour de la démarche de la Breizh Cop.

Les orientations du programme 102 s'articulent autour de 5 objectifs :

- Améliorer la connaissance des territoires ;
- Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne ;
- Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques ;
- Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain ;
- Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne.

Le Président du Conseil régional propose de poursuivre les actions engagées les années précédentes et d'affirmer progressivement le nouveau rôle de cheffe de file de la Région dans le champ de la politique de la jeunesse en Bretagne. En 2018, avec le concours du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ), il est notamment prévu de conduire une animation partenariale Etat-Région afin de mieux coordonner les politiques intégrées de la jeunesse dans les territoires.

Au vu de ses nouvelles orientations pour la politique régionale de santé adoptées en décembre 2017, le Conseil régional entend contribuer à un égal accès à la prévention et aux soins en Bretagne. Son soutien aux actions de prévention continuera à cibler plus particulièrement les jeunes, public au cœur de ses compétences. Il renforcera son action en faveur de l'installation des professionnels de santé dans les territoires déficitaires tout en soutenant l'ingénierie territoriale en santé. Il mobilisera l'ensemble de ses politiques sur les enjeux de santé, en particulier pour contribuer à la mise en œuvre partenariale du troisième Plan régional santé environnement (PRSE) 2017-2021. Il s'impliquera dans la concertation engagée sur le nouveau Projet régional de santé (PRS) 2018-2022.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur proposition d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET
au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

2.1. Améliorer la connaissance des territoires

Le CESER rappelle l'importance des enjeux liés à ce programme dans le contexte d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il partage l'intérêt de s'appuyer sur « *un diagnostic actualisé et sans concession donnant toute leur place aux territoires* » afin de « *mieux répondre aux besoins des territoires dans leur diversité* ».

C'est pourquoi, pour le CESER, les ambitions affichées dans la feuille de route du projet partenarial d'observatoire des territoires initié en 2013 sont en dessous des besoins en matière de connaissance

des dynamiques territoriales. Il soutient cependant l'idée d'une communication spécifique et d'une restitution en 2018 des travaux divers menés dans le cadre de ce projet partenarial.

Le CESER rappelle que c'est aussi en communiquant sur ces enjeux que l'attractivité de la démarche Breizh Cop et l'implication de toute la population sera rendue possible.

Le CESER prend note de la volonté de la Région de formaliser son partenariat renforcé avec les agences d'urbanisme et de développement au travers de leur fédération régionale. Il souhaiterait avoir des précisions sur les modalités (conventionnement par exemple) et le contenu de cette nouvelle relation.

2.2. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

Le CESER prend acte du travail déjà réalisé et des ambitions affichées par la Région dans le cadre de l'élaboration du SRADDET. Le CESER relève que l'année 2017 a permis d'évaluer les schémas existants et souhaiterait donc être destinataire des éléments de bilan et des conclusions qui se sont dégagées.

Il note avec satisfaction la volonté réaffirmée du Conseil régional de conforter les centralités dans le cadre de son expression au sein des Commissions départementales d'aménagement commercial, répondant en cela à une des préconisations émises par le CESER dans son étude « *Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités !* » d'octobre 2017.

2.3. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Le CESER approuve les orientations d'action proposées par la Région et ses partenaires dans le cadre de la mise en réseau des territoires et de leurs acteurs. En écho au thème du second rendez-vous « *Les territoires innovent* », le CESER partage la préoccupation de la Région de dépasser les clivages « *urbain-rural* » et « *littoral-intérieur* » notamment. Le thème de l'année 2018 « *campagnes, villes : cultivons nos liens* » devrait permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives d'échanges entre les territoires.

Le CESER approuve l'ambition de diffusion des bonnes pratiques sur l'aménagement des centres-villes, des quartiers, des bourgs ruraux ainsi que le soutien aux projets exemplaires dans le cadre des appels à candidatures lancés en 2017.

2.4. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

Sur proposition de Mireille MASSOT
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER partage le constat selon lequel « *les jeunes sont un public central pour la Région, au cœur de ses compétences* ». Ils écriront en effet les prochaines décennies de la Bretagne. Il s'étonne donc d'une certaine concision du point qui lui est consacré dans le programme 102 qui contraste avec les engagements très développés de la Charte d'engagement pour la jeunesse de septembre 2011 qui n'a pas été actualisée depuis octobre 2013.

Le CESER plaide de longue date en faveur d'un rôle « *d'ensemblier* » de la Région dans le champ de l'action publique visant à améliorer les conditions de vie des jeunes en Bretagne. Depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, le Conseil régional dispose d'une base légale pour concrétiser ce nouveau rôle stratégique de chef de file et pour mobiliser ses partenaires. Le CESER soutient le projet d'une animation partenariale Etat-Région qui permettra d'initier des pistes pour cette meilleure coordination avec les autres collectivités territoriales et/ou institutions. Le CESER aurait souhaité quelques précisions à ce sujet. Il réitère ici son souhait d'une mobilisation de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) sur cet objectif d'une politique intégrée de la jeunesse en Bretagne. Le rapprochement des instances consultatives des jeunes des différents niveaux de collectivités (Conseils municipaux de jeunes, Conseils départementaux de jeunes, Conseil régional

des jeunes, etc.) pourrait être un levier complémentaire de mise en cohérence de politiques publiques encore trop souvent cloisonnées.

Cette approche intégrée des politiques de jeunesse fait actuellement l'objet d'une recherche-action intitulée « Jeunes en TTTrans ». Elle est menée dans trois territoires bretons sous la direction de la Chaire jeunesse de l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Le CESER souhaite que le Conseil régional maintienne son soutien à cette expérimentation pluriannuelle innovante.

Le CESER soutient la perspective d'action ciblée pour l'accès au service civique des jeunes peu ou pas qualifiés, tout en renforçant par ailleurs toutes les actions de formation et d'insertion professionnelle. A ce titre, le CESER aimerait avoir des éléments plus concrets sur le soutien spécifique du Conseil régional aux associations qui s'organisent pour accueillir et accompagner ces profils de service civique.

Le CESER note avec satisfaction le maintien du soutien régional au développement des initiatives des jeunes en Bretagne, en particulier *via* le financement participatif. Le CESER aimerait connaître les suites de ces initiatives : que deviennent-elles sur le moyen terme (par exemple les 11 premières actions soutenues en 2015) ?

Le logement est une problématique déterminante pour l'accès à l'autonomie des jeunes. Le CESER sera attentif au soutien apporté au réseau associatif de l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) qui maille le territoire et accompagne des jeunes dans leurs parcours d'insertion professionnelle, personnelle et sociale. Il souhaiterait avoir des précisions sur la coordination de cette action avec celle des autres collectivités (Départements, EPCI, communes...) et leurs Plans locaux de l'habitat (PLH). Ceci souligne à nouveau l'intérêt d'une approche intégrée et coordonnée des politiques de jeunesse en Bretagne.

Le maintien du soutien régional aux Points d'accueil et d'écoute des jeunes (PAEJ) est essentiel pour être au plus près de leurs préoccupations. Le CESER se demande si des complémentarités sont établies avec l'Agence régionale de santé, le réseau des Missions locales et les Points d'accueil emploi (PAE).

De manière globale, le CESER aimerait avoir une vision plus intégrée et transversale de l'action publique du Conseil régional en faveur des jeunes à travers ses différentes politiques sectorielles (formation, santé, déplacements, économie, emploi, sport, pratiques culturelles et expressions artistiques...).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'engagement des partenariats Etat-Conseil régional-autres collectivités territoriales pour une meilleure coordination des politiques intégrées de la jeunesse en Bretagne ;
- la mobilisation en 2018 de la Conférence territoriale de l'action publique sur cet enjeu.

2.5. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

Sur proposition de Sylvère QUILLÉROU
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

D'une manière générale, le CESER soutient la poursuite de la politique volontariste du Conseil régional en faveur de la santé en Bretagne. Il note que le Conseil régional a décidé d'y consacrer des « *moyens renforcés mais aussi plus ciblés et diversifiés* ». Il aurait souhaité avoir des précisions sur la nature et le montant de ces derniers. Il approuve l'action prioritaire sur la prévention envers les jeunes considérés comme acteurs des politiques de santé ainsi que le soutien à l'observation en santé. Le CESER partage la nécessité d'agir avec les territoires et de soutenir leurs démarches innovantes. Il soutient donc l'implication du Conseil régional dans les Contrats locaux de santé (CLS). Il souhaiterait avoir connaissance des diagnostics territoriaux qui les fondent et de leur évaluation.

- Sur l'installation des professionnels en zones déficitaires

Dans son avis de décembre 2017 sur les nouvelles orientations de la politique de santé du Conseil régional, le CESER soulignait l'importance d'actions contribuant à l'égalité territoriale en santé. Il redit sa profonde inquiétude quant à l'évolution de l'offre de soins et de la répartition des professionnels de santé en Bretagne. Il souhaite que le Conseil régional, d'une part, poursuive son soutien aux mesures incitatives d'installation dans les territoires déficitaires ou qui pourraient le devenir, et, d'autre part, intervienne auprès de l'Etat en faveur d'une plus grande ouverture du *numerus clausus* en Bretagne. Il souligne aussi que l'enjeu de la répartition territoriale équilibrée des professionnels de santé est tout aussi important que celui de leur effectif. L'objectif d'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et du maintien des services publics de santé de proximité devra être atteint. Les pôles de santé et les maisons pluridisciplinaires de santé se développent et sont censées répondre aux attentes des professionnels de santé libéraux et aux besoins en offre de soins des patients. Le risque de fragilisation du maillage territorial en professionnels de santé est sérieux : médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, certaines spécialités de médecine de second recours... Le CESER souligne ici l'intérêt d'engager rapidement une réflexion régionale sur le nouveau dispositif de Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) en Bretagne. Il alerte sur le fait que l'accentuation de ces inégalités territoriales d'accès aux soins pourrait réduire l'impact de la politique volontariste du Conseil régional. Le CESER approuve le soutien régional à l'ingénierie territoriale en santé pour aider à réduire ces inégalités.

Le développement de la télémedecine peut aussi y contribuer. Moyen moderne d'intervention, elle n'est toutefois pas une méthode substitutive. Combien de sites sont équipés et quels sont les moyens retenus pour leur fonctionnement ? Elle doit reposer sur un projet répondant à des priorités et à des besoins de la population d'un territoire, et aussi à une mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé dans un contexte déficitaire et de délais de consultation devenant très longs. Le CESER souhaiterait des précisions sur les projets et actions qui seront soutenus en ce sens.

- Sur le Plan régional santé environnement 2017-2021 (PRSE 3)

Le CESER, dans son avis de juin 2017, a approuvé les enjeux et soutenu les objectifs du PRSE 3. Cependant, il soulevait le risque que, faute de moyens humains et financiers à la hauteur, celui-ci ne demeure, *in fine*, qu'à l'état de document de simple intention. Le CESER proposait alors que le PRSE 3 fasse l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens chiffré entre l'État, la Région et l'ensemble des partenaires territoriaux volontaires pour s'y engager. Le CESER souhaiterait connaître les avancées dans les contractualisations avec les acteurs et avoir des précisions sur les actions labellisées « PRSE 3 » ou qui doivent l'être.

- Sur le futur Projet régional de santé (PRS) 2018-2022

Le futur Projet régional de santé 2018-2022, dont le projet est soumis à concertation, sera arrêté par le Directeur général de l'ARS en juin 2018. Il est la traduction d'une approche globale du système de santé qui intègre à la fois la santé publique, la prévention, les soins en ville et dans les établissements, ainsi que la prise en charge des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes les plus démunies. Ce plan régional de l'ARS permet une déclinaison de la Stratégie nationale de santé adoptée par l'État en décembre 2017. Le CESER redit son attachement à ce que la politique de santé du Conseil régional s'inscrive dans ces orientations nationales stratégiques tout en prenant en compte les spécificités régionales. Le CESER souligne à nouveau l'importance de la coordination régionale de l'action publique pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Cette coordination doit s'étendre à l'ensemble des autres acteurs de la santé en Bretagne, en particulier les partenaires associatifs (ex : aide aux aidants).

- Sur le Plan régional santé travail (PRST) 2016-2020

Le CESER souhaite que le Conseil régional continue à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Plan régional santé-travail (PRST) pour 2016-2020, notamment en mobilisant ses partenaires

socioprofessionnels et territoriaux. Il s'étonne d'ailleurs que la santé au travail ne soit pas mentionnée dans ce programme budgétaire et souhaiterait connaître les actions engagées et soutenues par le Conseil régional.

Le CESER suivra particulièrement, au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les actions partenariales engagées avec les territoires au travers du nombre de Contrats locaux de santé auxquels participe le Conseil régional.

103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Économie et innovation »
de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »
de Marie-Anne CHAPDELAINÉ au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au travers de ce programme, la Région soutient le déploiement de Bretagne très haut débit (BTHD) ainsi que l'accompagnement des citoyen.ne.s dans la transformation numérique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La très forte diminution des crédits alloués à ce programme n'appelle pas de remarques particulières, dans la mesure où elle fait suite à un versement conséquent à Mégalis fin 2017, qui est bien explicité dans le texte.

2.1. *Objectif 1 : Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques*

Pour commencer, le CESER rappelle sa préoccupation sur la persistance des difficultés de certains territoires à accéder à des connexions, fixes ou mobiles, offrant des débits suffisants.

Concernant le rythme et les conditions du déploiement du très haut débit, le CESER renvoie à son avis sur le « *Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne très haut débit* », présenté à cette même session.

Le CESER note que c'est la partie distribution en proximité des locaux qui se révèle la plus longue et complexe. Il souhaiterait que soient précisés les sites prioritaires qui doivent inclure les établissements de formation. Le CESER se réjouit qu'un axe spécifique soit dédié aux lycées et collèges. En effet le nombre important de lycées (80) qui ont demandé à être raccordés au débit confortable (30 Mb/s) en 2017 montre l'urgence de cette politique. Le CESER souhaite cependant que la notion de débit confortable soit normalisée, afin de garantir qu'elle est bien adaptée aux besoins réels des établissements.

2.2. *Objectif 2 : Développer les usages du numérique*

Si les deux actions évoquées dans le budget 2018 : soutien à l'observation des usages du numérique et soutien à un progiciel de conception de réalité virtuelle sont importantes, elles ne sauraient résumer à elles seules une stratégie de transition et d'inclusion numériques.

Dès lors, le CESER regrette que le paragraphe sur l'inclusion ait disparu entre le BP 2017 et celui de 2018. En effet, dans une société où l'inclusion sociale et économique de toutes et tous ne peut se faire que si la population a accès au monde numérique et à ses mutations, il est essentiel que chaque personne puisse disposer de matériel informatique, en maîtriser l'usage, et avoir un accès de qualité et à très haut débit à internet.

Réduire la fracture numérique sous tous ses aspects (technique, organisationnel, social, culturel, etc.) est notamment nécessaire pour lutter contre certaines formes de non recours aux droits et services : services sociaux et de santé, services culturels, service de l'emploi... Mais il est tout aussi important de mobiliser les opportunités offertes par le numérique pour réduire certaines inégalités, par exemple la e-formation, la visio-conférence, les logiciels adaptés, etc.

Le CESER encourage donc le Conseil régional à accentuer son soutien aux actions d'inclusion sociale de toutes et tous dans l'espace numérique, à tous les âges de la vie et dans tous les territoires.

Il rappelle également l'importance d'accompagner la transformation numérique des entreprises. Il apprécierait donc que cet enjeu soit développé dans le budget, d'autant plus que des propositions à ce sujet ont été faites dans son étude « *Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités* » (janvier 2017).

Le CESER souligne par ailleurs l'importance de soutenir la transition numérique dans la formation initiale et continue, comme évoqué dans son avis sur le BP 2017, et s'étonne qu'il n'en soit pas fait mention dans le programme 103. Il souhaiterait qu'un point spécifique soit proposé :

- sur l'accès au haut débit des organismes de formation continue et initiale ;
- sur le développement des outils numériques de formation ;
- avec une réflexion approfondie sur la pertinence et les conditions de réussite de la formation à distance ;
- sur le déploiement des Visas Internet Bretagne.

Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, le CESER appelle de ses vœux une réflexion partagée sur les expérimentations et les mutualisations éventuelles concernant les Data Centers.

Le CESER invite donc le Conseil régional à intégrer pleinement ces différents usages dans la stratégie régionale de transition numérique, dont il espère la concrétisation rapide. Il souhaite être associé à l'élaboration de cette stratégie.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement le ou les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'élaboration de la stratégie régionale de transition numérique, avec une méthode partenariale ;
- les suites données à ses propositions sur la transformation numérique des entreprises.

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition d'Anne-Claude LEFÈBVRE
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit son ambition de développer l'innovation en Bretagne partout et pour tous, quels que soient les entreprises, les filières, ou les types d'innovation, avec toujours les 3 mêmes objectifs. Le Conseil régional va pour cela en 2018 :

- porter et animer la Glaz économie et la stratégie de spécialisation intelligente (S3) avec l'appui des acteurs de l'innovation. L'évolution de ce système se traduira cette année par la poursuite de la simplification de l'écosystème (fusions), et par un nouveau partenariat avec CCI innovation, en complément de la mission régionale des 7 technopoles bretonnes ;
- accompagner et financer l'innovation des entreprises bretonnes, pour garantir leur pérennité et leur croissance.

Pour conduire ces actions, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation d'engagement de 13,965 M€, et une autorisation de programme de 9,5 M€, ainsi que d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 13,6 M€ et d'investissement de 9 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu de l'enjeu sur l'innovation dans les entreprises, le CESER se satisfait que le budget consacré au programme 201 soit maintenu, avec cependant une diminution de 5 % de l'autorisation d'engagement (AE).

Il approuve la volonté du Conseil régional de rendre le système régional d'innovation encore plus lisible et performant, de le structurer autour des orientations de la Glaz économie et de la S3, et enfin de l'organiser en système basé sur 5 types d'opérateurs complémentaires, dont 4 sont concernés par ce programme.

Comme le CESER l'a déjà souligné, le budget étant global, il est impossible d'évaluer la part consacrée aux acteurs du soutien à l'innovation, celle dédiée à la mission de BDI et celle dédiée au financement de projets. Il est cependant plutôt annoncé une augmentation du soutien aux projets innovants des entreprises, notamment grâce au Programme d'investissements d'avenir (PIA 3) territorialisé. Le CESER s'en réjouit. Pour la partie relative au soutien aux opérateurs d'accompagnement de l'innovation, l'analyse est d'autant plus difficile que le périmètre d'intervention évolue avec des fusions attendues mais aussi des acteurs nouvellement concernés tels que le CEA Tech et CCI Innovation. Le CESER alerte sur l'importance de maintenir un équilibre entre le financement direct aux entreprises, et le soutien aux opérateurs qui accompagnent ces entreprises dans la structuration de leurs projets d'innovation, et ce pour maintenir la bonne place de la Bretagne en matière d'innovation.

Concernant l'objectif 1, le CESER souligne la cohérence de l'affichage de l'écosystème de l'innovation, mettant en avant :

- les acteurs généralistes de l'innovation, intervenant sur des territoires de proximité, et ce en réponse aux attentes de la loi NOTRe. Il s'agit des technopoles (en lien avec les French Tech). Il s'agit également dès 2018 du nouveau partenariat avec CCI Innovation. Il est ainsi attendu une bonne articulation entre ces deux types d'acteurs ;

- les acteurs experts de filières ou de secteurs stratégiques pour le territoire, les Centres d'innovation technologique, dont le rôle dans le déploiement de l'innovation est relevé. Ces structures sont surtout citées pour leurs mutations en cours, dans un contexte d'incertitude liée à des contrats d'objectifs et de moyens 2015-2020 non encore finalisés. Or, il ne faudrait pas oublier que le soutien régional à ces structures permet grâce à leurs actions de drainer en région des financements de l'Etat et l'Europe sur des sujets importants de la S3 (par exemple les projets de recherche hospitalo-universitaire ou de Territoire d'innovation de grande ambition), mais aussi d'être à l'origine de créations d'entreprises ou de transferts de technologies (c'est le cas de l'Institut Maupertuis, par exemple) ;
- une présentation selon les missions : rôle des technopoles dans l'incubation et création d'entreprises, rôle de la SATT pour la maturation, rôle des CRITT dans le transfert de technologies, etc.

De plus, le CESER approuve la volonté du Conseil régional de relancer le réseau NOE 2.0 pour renforcer la dynamique de projets européens de recherche et d'innovation, mais il s'interroge sur les moyens prévus pour le coordonner.

Concernant le soutien direct aux projets (objectif 2), le CESER se réjouit du travail de cohérence à la fois en termes de lisibilité de présentation des aides (nommées avec le préfixe INNO) et d'articulation sur la chaîne de valeur de l'innovation. Ainsi les entreprises peuvent bénéficier de dispositifs, pour certains déjà existant et ayant fait leurs preuves, mais aussi de nouveaux outils, pour :

- l'accompagnement du transfert de technologies et la création de start-up ;
- l'accompagnement des projets industriels innovants, en partenariat avec Bpifrance, avec notamment le nouveau dispositif du PIA INNO Avenir.

Concernant le point sur la gouvernance (objectif 3), le CESER approuve l'animation de la S3 par la Région qui s'appuiera sur les opérateurs de l'innovation et sur les observatoires de BDI et CCI. Un an après le repositionnement de BDI, le CESER aimerait avoir un retour sur les avancées des grands programmes structurants (GPS) qui lui sont confiés et sur l'articulation de ces GPS avec les 7 domaines d'innovation stratégiques de la S3, animés pour certains par d'autres acteurs. Le CESER s'interroge aussi sur le degré d'ouverture de la mission transversale de BDI de veille et de promotion à l'ensemble des thématiques de la S3 et du SRDEII.

Le CESER regrette qu'il n'existe des indicateurs prévisionnels que pour l'objectif 2 (soutien aux projets), alors qu'il y en avait précédemment pour l'objectif 1 (soutien aux acteurs).

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra plus particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les évolutions des structures de l'innovation et leurs conséquences sur les filières et le soutien aux entreprises ;
- la nature du conventionnement avec CCI Innovation et du soutien au CEA Tech ;
- la bonne articulation entre l'approche de proximité sur l'innovation (technopoles, CCI Innovation), et l'approche thématique (pôles, CIT) ;
- les retombées des nouveaux dispositifs de financement de projets ;
- les avancées des grands programmes structurants de BDI et de la S3.

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégiques bretons, en s'appuyant en particulier sur les 7 pôles de Compétitivité opérant sur la région.

Les objectifs du programme sont :

- contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité :
 - en soutenant l'animation et la promotion des pôles de compétitivité ;
 - en soutenant les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.
- accompagner les projets structurants.

L'année 2018 sera la dernière année des contrats de performance 2013-2018 avec l'Etat et les Régions. Les pôles de compétitivité devront donc redéfinir leurs feuilles de routes pour les années à venir, dites « Phase IV », en lien étroit avec leurs financeurs.

Sur la période des Contrats de performance, à fin 2017 (2013-2017), 156 projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires bretons ont été soutenus représentant 374 partenaires financés par les collectivités bretonnes. Au total, ce sont plus de 48 M€ engagés par les collectivités bretonnes pour ces projets sur cette période 2013-2017.

Pour conduire ces actions, en 2018, le Président du Conseil régional propose d'ouvrir une autorisation de programme de 475 k€ et une autorisation d'engagement de 11 875 k€, d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 12 500 k€ et un crédit de paiement d'investissement de 200 k€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

A l'heure où les pôles et les projets structurants assurent une dynamique importante dans la structuration des domaines stratégiques de la S3, le CESER s'inquiète du niveau de l'engagement du Conseil régional sur le programme 202. La baisse de l'autorisation d'engagement de plus de 3 M€ entre 2017 et 2018 est très conséquente au regard des enjeux à venir. Pour le CESER, il est stratégique de maintenir une vision et un engagement de long terme sur l'un des 5 types d'opérateurs liés à l'écosystème d'innovation régional, comme le souligne le programme 201. Ainsi, le CESER observe que les missions des pôles s'élargissent (animateur d'écosystèmes ou de filières, rôle dans la formation et le développement des compétences, pilote d'actions collectives...) et que, dans le même temps, une réduction des financements publics, notamment régionaux, est souhaitée. Il est impératif que le Conseil régional soit pleinement associé à l'Etat dans la définition de la phase IV des pôles afin d'assurer une cohérence de la stratégie et des moyens dans les prochaines années.

Le CESER se réjouit de la poursuite du guichet unique et de la refondation de ce dernier pour intégrer les EPCI volontaires au financement des projets, ceci permettant de simplifier, notamment, le conventionnement avec les structures bénéficiaires.

L'effet levier dans le cadre des projets financés avec les EPCI, la Région et l'Etat fait pour la première fois l'objet d'un chiffrage très éclairant, qui permet de constater son importance. Le CESER encourage le Conseil régional à inciter l'Etat à continuer dans cette dynamique, notamment lors de la phase IV des pôles.

La partie formation et compétences est un axe important dans l'activité des pôles. Au regard de cet enjeu majeur et actuel pour l'économie régionale, le CESER se félicite de la volonté régionale de mettre en avant et de renforcer cette articulation entre innovation et formation.

L'approche du Conseil régional sur l'interrégionalité des pôles, qui passe par l'intégration des pôles ligériens dans les centres d'innovation technologique pour faciliter leur ancrage et leur dynamique de projets en Bretagne, est soutenue par le CESER.

Concernant les projets structurants, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les moments charnières à venir. Il l'invite à assurer une vigilance accrue pour que les virages soient les plus sécurisés possibles.

Pour finir, le CESER se réjouit de la volonté affichée de positionner la Bretagne comme un acteur incontournable de l'innovation maritime. Il souligne que ce positionnement doit s'inscrire dans une dynamique interrégionale, nationale et européenne et renvoie à ce sujet à l'étude « *Innovation et économie maritime : un océan d'opportunités pour les régions de la façade atlantique française* » (juin 2017), dans laquelle les CESER de l'Atlantique émettent des propositions pour consolider un environnement favorable à l'innovation maritime, sous toutes ses formes.

Compte tenu de ces observations et dans le contexte particulier de cette année charnière pour les pôles, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la transmission des informations quant aux hypothèses de la nouvelle politique de la phase IV des pôles et des reconfigurations envisagées ;
- l'association du CESER aux discussions sur la définition des articulations des feuilles de routes des pôles et plans d'actions associés entre eux comme avec l'écosystème régional existant (technopoles, CIT, BCI, BDI...) ;
- l'avancement des projets structurants.

203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Claire CHARPENTIER et Séverine DUDOT
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional articule son programme en faveur de la création, du développement et de la transmission d'entreprises autour de deux objectifs :

- impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton ;
- améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne la contribution de la Région à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire grâce à diverses actions conduites notamment avec les chambres consulaires, mais aussi avec les autres structures qui accompagnent des entreprises (Bretagne active, ADIE, Boutiques de gestion, etc.). Ces actions menées en partenariat doivent favoriser la transmission d'entreprises en mobilisant

les chefs d'entreprises concernés. Le CESER se félicite donc de lire que le Conseil régional souhaite continuer de les renforcer.

Le CESER se réjouit de la mise en œuvre du dispositif unique d'accompagnement individuel à la création ou reprise d'entreprises appelé « PASS CREATION », qui prend la suite du dispositif NACRE et permet la sécurisation des parcours en accompagnant la structure de la reprise à son développement à 4 ans. Le CESER suivra particulièrement l'évolution de ce nouveau dispositif, alors qu'une priorisation de celui-ci semble annoncée (recentrage sur les personnes sans emploi, se traduisant par une baisse possible du nombre de porteurs de projets accompagnés : 2 000 prévus en 2018, contre 2 800 en 2017 et 3 600 en 2016).

Le CESER approuve l'engagement du Conseil régional en soutien aux plus petites entreprises grâce au dispositif PASS FLASH TPE et reconnaît une volonté d'offrir une action tenant compte des besoins des TPE PME tout en déployant une palette complète d'outils d'intervention en fonds propres reconnus aujourd'hui et qui continuent de fonctionner de manière dynamique.

Enfin, le CESER apprécie que la collectivité renforce son engagement dans le soutien en prêt d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises. Le fonds BRIT, dédié à la reprise et la transmission de TPE devrait ainsi continuer de monter en puissance. Le CESER considère que les interventions en haut de bilan et en qualité de garant des financeurs ont un effet levier sur les projets de développement.

La Région se dote ainsi d'une gamme d'aides d'accompagnement et de structuration visant la reprise, la création et le développement des TPE et PME.

Cependant la multiplicité des aides, leur méconnaissance et parfois la complexité des dossiers rebutent toujours certains porteurs de projets.

Par souci d'efficience le CESER estime qu'il sera nécessaire de simplifier l'accès à ces aides par une formation renforcée des interlocuteurs relais à la mise en œuvre d'une ingénierie financière complète sur les projets.

204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition d'Olivier CAPY et Claire CHARPENTIER
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de trois axes :

- accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité ;
- soutenir les entreprises dans leur développement international ;
- accompagner la dynamique des territoires.

Les actions phares de 2018 sont l'abondement du dispositif porté par les EPCI en faveur du soutien aux investissements des entreprises TPE du commerce et de l'artisanat, le renforcement du soutien à la création des groupements d'employeurs, notamment dans le monde associatif ainsi que le soutien au renforcement de la compétitivité des entreprises agroalimentaires transformant des matières premières agricoles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. *Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité*

Le CESER relève favorablement l'aide que le Conseil régional entend apporter aux actions collectives permettant la mise en réseau et la diffusion des bonnes pratiques au moyen du lancement du « Plan industriel Breton 2018-2020 », de la poursuite du programme « Performance PME Bretagne », du soutien au réseau PLATO en faveur des entreprises de petite taille, et au Cetim.

Le CESER encourage la Région dans sa recherche d'actions susceptibles de contribuer à l'amélioration de la performance en ressources humaines des entreprises.

Le CESER relève favorablement que le Conseil régional accompagnera des entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes au moyen d'aides directes au bénéfice d'investissements créateurs d'emploi, et ce en privilégiant les avances remboursables.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son important soutien aux entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles, dès lors que les investissements permettent de renforcer une compétitivité fondée sur la qualité des aliments et des conditions de travail.

Le CESER souscrit au renforcement du soutien du Conseil régional à la création des groupements d'employeurs, particulièrement dans le monde associatif qui a été fortement affecté par les mesures de suppression d'emplois aidés. Dans son étude sur « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (décembre 2017), le CESER appelle en effet à encourager et soutenir les initiatives de mutualisation inter-associative dans les territoires en termes de gestion partagée des richesses humaines, en développant les groupements d'employeurs du secteur non marchand.

2.2. *Soutenir les entreprises dans leur développement à l'international*

Le CESER relève favorablement que le Conseil régional maintiendra son soutien aux entreprises qui se déplacent sur des salons ou participent à des missions à dimension internationale, dans une logique d'efficience, en s'appuyant sur les trois opérateurs Bretagne commerce international (BCI), Chambre régionale des métiers et de l'artisanat (CRMA) et Bretagne Développement Innovation (BDI), en lien avec les clusters et les fédérations professionnelles.

Le CESER encourage le Conseil régional à renforcer son action de préparation des déplacements et de valorisation des retours d'expérience des entreprises, notamment grâce à l'outil de partage et de veille BCI-INFO.

2.3. *Accompagner la dynamique des territoires*

Pour rappel, le CESER partage pleinement l'analyse du Conseil régional selon laquelle les commerçants et les artisans sont des acteurs majeurs pour la qualité de vie qu'ils contribuent à créer au moyen du développement économique et de l'aménagement du territoire.

A ce titre, le CESER encourage la poursuite de la démarche collaborative avec les EPCI qui a conduit à la création d'outils dédiés à l'accompagnement des commerçants et artisans, tel le « PASS Commerce Artisanat ». Il est bien relevé qu'afin d'accélérer la dynamique de son déploiement et dans une logique de bonne articulation des compétences, les chambres consulaires (CCIB et CRMA) pourront être partenaires des EPCI qui le souhaitent.

2.4. *Sur les trois axes*

Dans les objectifs qu'elles fixent, les propositions du Président du Conseil régional donnent suite avec pertinence aux avis, saisines et auto-saisines du CESER en lien avec le programme 204.

Cependant, comme le CESER l'a indiqué dans ses avis précédents, la mesure des résultats des politiques menées est absente. Les indicateurs devraient porter par exemple sur le nombre d'emplois créés ou maintenus et leur qualité. Il renvoie à ce sujet à son étude « *Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne* » (juin 2015), qui proposait notamment une grille de lecture de l'emploi durable.

205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Suite à l'intégration en 2017 d'une Stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS) dans le Schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), le Conseil régional prend en compte la feuille de route commune visant à avancer de façon opérationnelle sur les priorités identifiées que les acteurs se sont attachés à co-élaborer.

L'innovation sociale est une priorité reconnue de la Glaz économie, consacrée par sa Stratégie de spécialisation intelligente (S3), tant pour sa contribution au progrès social que pour sa capacité à améliorer la performance économique de l'entreprise et des organisations ou à susciter de la création d'activités nouvelles. L'un de ses champs d'application majeur est celui de l'ESS qui regroupe en Bretagne près de 15 % des emplois. L'objectif 2018 est d'aider à accélérer l'émergence de nouveaux projets économiques d'utilité sociale répondant aux besoins des territoires et de les accompagner dans leur développement.

A ce titre, le soutien aux incubateurs TAG BZH est amplifié par une mobilisation du FEDER. Ces incubateurs ont pour mission d'accompagner la montée en puissance d'entreprises jusqu'à ce qu'elles soient autonomes et créatrices d'emplois : hébergement dans un espace de coworking coopératif, appui-conseil personnalisé, formations et ateliers collectifs, aide pour l'accès à l'expertise et au financement, mise en réseau. Divers appels à projets sont organisés pour faire émerger des projets socialement innovants.

Une attention particulière est également portée aux achats socialement responsables afin de permettre un meilleur accès à la commande publique pour les entreprises de l'ESS et de ce fait une consolidation de leur activité et donc de leurs emplois. Dans ce contexte, le Conseil régional soutient les projets associant les entreprises dites traditionnelles et les entreprises de l'ESS pour pouvoir décrocher des marchés publics incluant des clauses sociales et/ou environnementales (responsabilité sociale des entreprises - RSE).

Enfin le Conseil régional poursuit son soutien volontariste à la vie associative et prépare une feuille de route co-construite avec les acteurs et s'appuyant sur les préconisations de l'étude du CESER.

L'article 1^{er} de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Dans ce cadre, le Président du Conseil régional propose la promotion de l'égalité des droits dans une logique d'innovation sociale et exprime sa volonté d'être un acteur qui garantit l'égalité d'accès aux droits à chacune et chacun quels que soient son sexe, son origine et son orientation sexuelle.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Volet « économie sociale et solidaire »

Sur proposition de Marie-Martine LIPS au nom de la Commission « Economie et innovation »
de Fabienne COLAS au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER se félicite de l'action volontariste du Conseil régional en matière d'ESS.

La Bretagne est une terre d'économie sociale et solidaire avec 14,3 % des salariés pour une masse salariale de 3,9 Mds€. C'est de loin la première région française pour le poids de l'ESS dans l'emploi local. Comme partout, l'ESS est un acteur majeur de la cohésion des territoires, que ce soit dans les services aux personnes les plus fragiles ou dans l'animation des territoires. En Bretagne, l'ESS a par ailleurs la particularité d'être très présente dans des secteurs marchands essentiels à l'économie régionale, par exemple dans l'agro-alimentaire, le tourisme, la santé, la gestion des déchets-ressources, etc.

Le choix du Conseil régional de maintenir son soutien en conjuguant des dispositifs concernant l'ensemble des entreprises et une action prenant en compte les spécificités de ce mode d'entreprendre devrait permettre d'accentuer le développement des entreprises de l'ESS et l'émergence de nouveaux projets. Néanmoins il est à craindre que les moyens affectés ne permettent pas de soutenir et de répondre aux dynamiques d'innovation sociale et d'ESS alors que le potentiel en matière d'activités et d'emplois est important.

Les actions en matière de financement, d'achats responsables, d'économie circulaire et le renforcement de l'écosystème représenté par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), les pôles de développement de l'ESS, les Tags (incubateurs) ainsi que l'URSCOP, Bretagne Active, les Coopératives d'activité et d'emploi (CAE), les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), etc., doivent permettre d'allier innovation sociale, utilité sociale et développement économique sur les territoires.

Le Conseil régional devra également rester vigilant quant au maintien et au développement de l'emploi ainsi qu'à la qualité du dialogue social dans l'ESS, en particulier dans les petites entreprises.

Le souhait d'avoir une action volontariste en matière de vie associative est également à saluer. Rappelons que l'emploi associatif, avec près de 100 000 salariés représente 11,4 % de l'emploi privé en Bretagne, sans parler du rôle essentiel des associations en matière de lien social, de qualité de vie, de développement durable et donc d'attractivité des territoires.

Le projet d'élaborer avec le Mouvement Associatif une feuille de route concernant la formation des bénévoles est très pertinent. Cet effort de formation envers les jeunes pour qu'ils puissent prendre des responsabilités dans les conseils d'administration des associations doit permettre de préparer la relève.

Le CESER ne peut qu'encourager le projet d'organisation des Assises régionales de la vie associative au printemps 2018, auquel il est associé et dont le fil rouge sera l'accompagnement des mutations de la vie associative.

Le renouvellement des bénévoles dans les associations ainsi que des militants dans les mutuelles et coopératives est aujourd'hui crucial. Il serait intéressant que le Conseil régional mobilise les citoyens à cet enjeu démocratique qui est aussi un enjeu interne à l'ESS.

Le CESER se félicite que le Conseil régional s'appuie sur son étude « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » (décembre 2017) pour redéfinir ses priorités à court et moyen terme.

Un point de vigilance néanmoins : dans le point « Soutenir l'emploi associatif d'intérêt régional », le Conseil régional indique que l'année 2018 sera la dernière année de mise en œuvre du dispositif des Emplois associatifs d'intérêt régional (EAIR). Le CESER souhaiterait connaître les motifs de cette

décision inattendue et l'évaluation sur laquelle elle est fondée. Il suivra donc très attentivement les réflexions quant aux suites qui seront données et surtout les solutions alternatives qui seront proposées, alors que les EAIR représentaient, pour des petites associations, une aide déterminante pour la création et le maintien d'emplois d'intérêt général en Bretagne.

Cette décision interroge d'autant plus que le tissu associatif breton ressort affaibli dans le contexte plus général de la baisse brutale des contrats aidés (CAE/CUI), que des mobilisations ont réuni sur ce sujet des milliers de personnes en Bretagne, et que le Président du Conseil régional, la CRESS, le Mouvement associatif, le CESER (dans son vœu de septembre 2017 sur les contrats aidés associatifs), le Conseil culturel de Bretagne et de nombreux autres acteurs se sont positionnés clairement et unanimement contre cette décision dommageable.

Enfin, le Conseil régional entend dynamiser le financement et l'émergence de projets innovants socialement (point II 4.2). Le CESER s'interroge quant au soutien par la Région de projets de politique publique tels que les contrats à impact social ou les pôles territoriaux de coopération économique. D'autres projets pourraient être étudiés tels que les coopératives dans le champ de la santé.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, l'évolution du dispositif EAIR.

Volet « égalité »

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER constate d'une manière positive que l'ambition du Conseil régional pour favoriser et promouvoir l'égalité des droits dans le programme 205 porte sur les axes identiques au budget primitif 2017 : analyser les inégalités entre les femmes et les hommes, diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires, agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe. Le CESER souligne l'importance d'intégrer ces actions régionales dans une approche globale et intégrée des enjeux d'égalité et d'inclusion sociale.

Dans ce cadre, il note favorablement sa volonté de soutenir, dans la continuité, toutes celles et ceux qui développent des actions dans une dynamique territoriale de proximité.

Le CESER dit également tout son intérêt pour la nouvelle ambition du Conseil régional visant d'une part à associer le Conseil régional des jeunes à sa politique d'égalité, ce qu'il préconise de longue date, d'autre part à accompagner des actions innovantes et expérimentales et enfin à contribuer au développement de l'entrepreneuriat des femmes, avec un objectif chiffré de 40 % de femmes chef.fe.s d'entreprises en Bretagne à l'horizon 2020 (contre près de 30 % de créatrices d'entreprises actuellement, hors auto-entrepreneures et secteur agricole¹) en s'appuyant sur les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Le CESER souhaiterait savoir si cet objectif de 40 % intègre bien les dirigeantes d'entreprises agricoles (chefs d'exploitation). Au-delà de ce taux, il demande que l'objectif soit plutôt d'atteindre au plus vite la parité entre les dirigeants et les dirigeantes d'entreprise. Il souhaiterait connaître les voies et moyens prévus pour y parvenir. Ceci appelle également une coordination de l'action publique visant à promouvoir une culture de l'égalité et de l'entrepreneuriat féminin en agissant dès le plus jeune âge.

Le CESER aurait aimé que le choix des EPCI soit argumenté et associé à d'autres partenaires qui favorisent dans les territoires l'entrepreneuriat des femmes, tels les réseaux associatifs spécifiques qui

¹ Source : INSEE Analyses Bretagne, n°54, mars 2017

accompagnent les femmes dans leur création d'activités et d'entreprises, d'autres collectivités territoriales, les chambres consulaires, etc.

Il est question aussi de la mise en place d'un groupe de travail partenarial créé en 2017 au sein de l'observatoire des territoires, visant à produire des données permettant d'analyser les inégalités entre les femmes et les hommes facilitant l'objectivation des causes pour mieux cibler les actions de remédiation. Le CESER, reconnaissant la pertinence d'un tel projet, aimerait connaître la composition de ce groupe de travail, son fonctionnement et sa démarche visant à produire ces données, y compris en termes d'impacts social et économique de l'action publique en faveur de l'égalité.

Il souhaite également avoir plus d'informations sur les actions expérimentales, notamment celles qui sont en lien avec les sujets d'études abordés au Conseil régional des jeunes et les établissements de formation aux carrières sanitaires et sociales. Il en va de même sur les résultats des réponses au questionnaire en ligne rempli par les nombreux acteurs et actrices régionaux qui ont répondu favorablement à l'invitation du Conseil régional en 2017, dans le cadre du Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne, et dont il est fait succinctement référence dans le programme 205.

Enfin, le CESER note que les crédits de paiement du budget primitif du programme 205 accusent une baisse globale de 3,4 %, passant de 5 436 500 euros en 2017 à 5 249 000 euros en 2018. Il regrette que la part du programme dévolue à la promotion de l'égalité n'apparaisse pas, ce qui ne permet pas au CESER d'en suivre l'évolution.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la démarche engagée au niveau de l'observatoire des territoires sur les inégalités entre les femmes et les hommes ;
- la progression de l'entrepreneuriat des femmes en Bretagne ainsi que les voies et moyens mis en œuvre par le Conseil régional pour contribuer à atteindre l'objectif de la parité.

206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Séverine DUDOT
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de trois objectifs :

- renforcer l'attractivité économique de la Bretagne ;
- favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises ;
- soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER approuve les actions proposées par le Conseil régional et souligne l'intérêt des démarches menées par Bretagne Commerce International (BCI) en collaboration avec Bretagne Développement Innovation (BDI). Celles-ci contribuent au rayonnement de la Bretagne à l'international.

Le CESER soutient l'organisation en juillet 2018 de l'Open de l'international porté par BCI qui initie des mises en relation ainsi qu'une médiatisation des actions menées.

Le CESER note l'importance de la poursuite de la structuration des partenariats avec les EPCI visant à accroître l'efficacité des dispositifs sur le territoire.

Le CESER se félicite par ailleurs du fait que les logiques de cohérence et d'égal accès de toutes les entreprises aux dispositifs soient bien réaffirmées lorsque le Conseil régional évoque le déploiement des dix développeurs économiques sur le territoire régional. Comme il l'a souligné dans ses avis sur le SRDEII, l'enjeu d'équité territoriale apparaît aujourd'hui essentiel, suite au retrait des Départements.

Enfin, le CESER souligne l'importance des initiatives menées en faveur de l'amélioration des conditions de travail, vecteur d'attractivité des métiers et levier de la performance économique, notamment par le renforcement du partenariat avec l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

Cependant, le CESER note que les crédits affectés à ce programme sont en baisse et souhaite que les indicateurs de performance soient affinés en détaillant les secteurs d'activités ainsi que les typologies d'entreprises impliquées.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra l'évolution des indicateurs 1 (nombre de visites de porteurs de projets et nombre d'implantation) et 2 (développement à l'international), en lien avec le Conseil régional.

207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires

Sur proposition de Pierre LECH'VIEN et Laëtitia BOUVIER
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional présente le contexte agricole qui a motivé l'élaboration de son budget 2018 pour le programme 207 : début de reprise économique, secteur de l'élevage mis à mal par plusieurs années de crises, lancement des états généraux de l'alimentation, adoption du règlement Omnibus et réforme de la PAC post 2020.

Le programme proposé par le Conseil régional repose sur 5 objectifs fixés dans l'ambition d'améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire :

- renouveler les générations dans l'agriculture ;
- développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers ;
- développer les filières de valorisation des produits agricoles ;
- participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement ;
- favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le Conseil régional présente un budget prévisionnel qui augmente à nouveau pour représenter 23,27 M€ en crédits de paiement pour 2018. Cependant, comme les années passées, la répartition entre les cinq objectifs n'est pas précisée, ce qui rend assez difficile l'appréciation des efforts de la collectivité sur les différentes thématiques de ce programme. Il serait donc intéressant d'avoir une répartition par objectif et par actions du budget.

Concernant l'installation et la transmission, le nouveau programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) est désormais en place. Pour le CESER, l'accompagnement du Conseil régional auprès de ces jeunes installés est primordial. Il faut continuer à accompagner les jeunes avant, pendant, mais aussi après leur installation. Pour un Pass'avenir jeune plus cohérent, qui bénéficierait directement aux jeunes dans le besoin, davantage de moyens alloués à la détection de ces jeunes en difficulté sont souhaités. La moyenne des Dotations aux jeunes agriculteurs qui avoisine les 21 000 € depuis la mise en place de la 4^{ème} modulation est une très bonne avancée à pérenniser dans le temps, car elle apporte un soutien important aux jeunes au moment de l'installation.

Le prêt d'honneur étendu à la production avicole et aux serres est un bon signal. Toutefois, il serait souhaitable de l'étendre à toutes les productions. Les jeunes qui s'installent en production laitière ont également besoin de ce soutien compte tenu des montants de reprise des outils de production.

De plus, la baisse des enveloppes consacrées aux stages de parrainage est préoccupante. En effet, ils répondent à un réel besoin des jeunes ayant un projet hors cadre familial. Une nouvelle enveloppe, complémentaire à celle du dispositif AITA, serait à envisager.

L'engagement important du Conseil régional en faveur de la modernisation des outils de production est à souligner puisqu'en 4 ans, 4 000 exploitations sur les 35 000 présentes en Bretagne ont pu bénéficier d'un accompagnement à l'investissement. Le Conseil régional a également prévu de soutenir l'organisation économique des producteurs en mettant à disposition une enveloppe pour la constitution d'associations d'organisations de producteurs en porcs et en lait. En complément, le CESER juge que le soutien apporté par le Conseil régional au développement et au rapprochement de coopératives est utile pour préserver les centres de décision sur le territoire.

Au regard de la dynamique de conversion actuelle, le soutien marqué du Conseil régional aux filières de production de qualité (labels) et à l'agriculture biologique porte désormais ses fruits. C'est une dynamique qui doit être complétée par une structuration de ces filières et un encouragement des producteurs à s'organiser collectivement afin d'adapter la production à la capacité du marché à absorber les volumes à venir. Les agriculteurs qui s'engagent dans ces changements de pratiques doivent ainsi, de façon durable, réellement obtenir la rémunération correspondant aux efforts réalisés.

La démarche Breizh Alim, que le Conseil régional a judicieusement lancée en partenariat avec la Préfecture de région et la Chambre d'agriculture, est un début de réponse à cette structuration nécessaire de l'agriculture bretonne, tant conventionnelle que sous label, en circuit long comme en circuit court, mais elle ne concerne que le marché de la restauration collective.

Concernant le volet environnemental, dynamisme, pragmatisme et pédagogie sont indispensables à la réussite des ambitions du Conseil régional. Le rôle majeur des agriculteurs dans la gestion et la production d'espaces riches en biodiversité doit être préservé au sein du programme Breizh bocage et valorisé. Plus largement, toutes les pratiques alliant performances écologique et économique, et apportant une solution pour plusieurs problématiques méritent d'être soutenues ; par exemple les avantages liés aux couvertures de fosses pour le climat et le stockage des effluents. Dans ce cadre, tous les projets motivés ont leur place. Cela est clairement affiché, pour la méthanisation, avec un soutien à la petite méthanisation et aux initiatives collectives. Néanmoins, les projets de méthanisation, après leur mise en fonctionnement, doivent être sécurisés en intrants sur le long terme. De plus, d'autres énergies renouvelables, mieux adaptées à certaines exploitations agricoles, existent et doivent donc être également soutenues.

208 - Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

Sur proposition d'Olivier LE NEZET et David RIOU
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour cette année 2018, le Conseil régional prévoit dans son bordereau cinq actions phares pour développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, à savoir :

- l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral ;
- la mise en œuvre du réseau régional de territoires maritimes (DLAL FEAMP) ;
- la mise en œuvre du groupement d'intérêt public « Pêche de Bretagne » ;
- la mise en œuvre du fonds d'investissement Breizh Armor Capital ;
- la tenue en 2018 à Brest des Assises nationales de l'économie maritime.

Les crédits inscrits au budget 2018 sur ce programme sont les suivants :

- autorisation de programme : 6 198 625 € ;
- autorisation d'engagement : 2 557 000 € ;
- crédit de paiement en investissement : 5 550 000 € ;
- crédit de paiement en fonctionnement : 2 623 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme le CESER l'a rappelé dans la conclusion de son étude « *Economie maritime en Bretagne : changeons de regard* » (octobre 2014), les atouts maritimes de la Bretagne constituent un capital à faire fructifier et à valoriser par l'innovation. Aussi, il se félicite que le soutien à l'économie maritime, son accompagnement et sa structuration soient affichés comme des priorités fortes par le Conseil régional. Les cinq actions phares proposées devraient contribuer au développement maritime régional.

Si le CESER observe une continuité autour des objectifs retenus pour la troisième année consécutive, il constate, dans le tableau consacré à la comparaison des crédits par orientation stratégique, une baisse significative du budget de plus de 11 M€ entre 2017 et 2018 sur le chapitre « *Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer* ». Le CESER souhaiterait connaître les raisons de cette baisse ainsi que ses conséquences sur l'action régionale dans le domaine de la mer et du littoral, alors même que le Conseil régional présente à cette même session sa « *Feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne 2018-2022* », document de contribution à la Stratégie régionale pour la mer et le littoral et à son plan d'actions. Comme indiqué dans son avis sur le BP 2017, le CESER regrette également l'absence de fléchage des sommes allouées et sera attentif aux montants accordés aux différents axes proposés.

Objectif 1. Comme rappelé dans ses dernières études sur le sujet, le CESER se réjouit de voir enfin l'élaboration participative d'une Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML). Le bordereau présenté à cette même session confirme la volonté du Conseil régional d'affirmer la vocation maritime et littorale de la Bretagne et de faire de la mer l'un des piliers du développement régional. Le CESER estime indispensable de poursuivre le travail engagé au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), qui aura en charge la mise en œuvre et le suivi de la SRML. A ce titre, il se félicite du renforcement de son action, programmé par le Conseil régional.

Dans son étude « *Produire et résider sur le littoral en Bretagne !* » (mai 2017), le CESER soulignait la capacité à agir des territoires littoraux dans le développement d'une économie diversifiée tournée vers

la mer. Aussi, il partage l'intérêt d'une déclinaison à l'échelle locale de la dynamique engagée au niveau régional via le développement local par les acteurs locaux (DLAL), mais souhaiterait en savoir plus sur le contenu de ces conventions passées entre le Conseil régional et les groupes d'action locale, afin de mieux comprendre leur articulation avec les orientations stratégiques régionales.

Objectif 2. Cet objectif devrait contribuer à répondre aux enjeux soulevés dans l'étude du CESER « *Les formations aux métiers de la mer pour conforter la Bretagne comme grande région maritime* » (septembre 2015), notamment en ce qui concerne l'attractivité de l'emploi maritime. Le CESER souligne en particulier le besoin d'optimisation de l'employabilité des marins, d'amélioration de la connaissance des métiers de la mer et d'information sur les parcours professionnels, notamment en ce qui concerne l'accès aux métiers de la mer et l'accompagnement de la transmission des entreprises.

Objectif 3. Le CESER se félicite que sa proposition inscrite dans son rapport d'octobre 2014 soit concrétisée avec la poursuite de la mise en réseau de l'observation de l'économie maritime qui permettra de disposer d'une vision précise de l'emploi maritime en Bretagne, des tendances pour les prochaines années et d'identifier les opportunités pouvant être saisies.

Le Conseil régional a développé ces dernières années une politique très volontariste en faveur des énergies marines renouvelables, matérialisée par une feuille de route en 2016. Un important travail de concertation et de planification de ce développement a été engagé dans le cadre de la CRML et devrait aboutir, courant 2018, à la définition au large de la Bretagne de zones potentielles d'implantation pour différentes technologies, en cohérence avec la dynamique de planification nationale. Cette dynamique doit se poursuivre et s'amplifier jusqu'à l'obtention des appels d'offres pour les différentes fermes commerciales, en lien avec l'ensemble des parties prenantes. Le CESER renvoie aussi aux propositions contenues dans son rapport « *Produire et résider sur le littoral en Bretagne !* » pour professionnaliser et optimiser les processus de concertation.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'adoption de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral ;
- la mise en œuvre des actions inscrites dans la feuille de route Mer & Littoral de la Région Bretagne 2018-2022.

209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD
au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme de développement du système portuaire s'inscrit dans un nouveau contexte institutionnel. En effet, depuis 2017 et la loi NOTRe, la Région a intégré 19 ports relevant auparavant de la compétence des Conseils départementaux. Ils viennent compléter les 3 grands ports régionaux de Brest, Saint-Malo et Lorient qui étaient déjà sous la responsabilité de la Région.

Le programme 209 est structuré en 2 grandes parties :

- Réalisation d'investissements pour développer les ports : valorisation du domaine portuaire, en particulier du port de Brest avec la poursuite de son projet de développement ; entretien, maintenance et grosses réparations dans les trois plus grands ports ; modernisation des infrastructures, en particulier sur le port de Saint-Malo avec la modernisation du terminal ferry et dans les ports de pêche ;

- Optimisation de l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale : intégration d'un haut niveau d'exigence environnementale dans les renouvellements de délégation de service public, performance logistique, impulsion ou co-animation de démarches partenariales dans les domaines de l'eau et de la gestion des sédiments de dragage.

Le Conseil régional propose donc :

- d'abonder de 12,9 M€ l'autorisation de programme ;
- d'ouvrir une autorisation d'engagement de 2,1 M€ ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 72,5 M€ ;
- d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 2,4 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se réjouit des investissements portuaires réalisés par le Conseil régional. La modernisation et l'amélioration des ports, lieux privilégiés pour l'accueil de l'économie maritime et pivots de la politique maritime intégrée, sont des conditions indispensables au développement maritime régional. Il se félicite en particulier de l'avancée des travaux sur le port de Brest destinés notamment à accueillir des projets liés à la filière des énergies marines renouvelables (EMR).

Toutefois, comme indiqué précédemment, le CESER ne peut que regretter la baisse significative du budget de plus de 11 M€ entre 2017 et 2018 sur le chapitre « Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer », qui affecte particulièrement le programme 209. Le CESER souhaiterait connaître les raisons de cette baisse et de ses impacts sur l'action régionale dans le domaine portuaire, alors même que le Conseil régional présente à cette même session sa « *Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022* ».

Le CESER regrette également qu'une vision d'ensemble des investissements réalisés récemment sur les différents ports bretons ne soit pas incluse dans le dossier. Une information de ce type faciliterait grandement l'appréciation de la situation et de l'action de la Région. Une vision d'ensemble des terrains disponibles dans les ports serait également très intéressante, comme le CESER l'a souligné dans son étude « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* ».

Le CESER note également que l'activité des ports de commerce bretons suit une tendance à la baisse. Le trafic global de 2016 est inférieur de 9 % à celui de 2013. Tous les principaux ports connaissent une baisse de trafic même si elle est particulièrement forte sur Saint-Malo. Les restructurations qui affectent les filières économiques régionales peuvent faire considérablement évoluer le panorama régional, comme le CESER l'a rappelé dans son étude « *La Bretagne et la mer à l'horizon 2040* ». Aussi, une large réflexion sur l'avenir des ports bretons pourrait être engagée afin d'identifier les pistes d'un retour à la croissance de l'activité au service de l'économie bretonne et de mettre les ports en capacité d'anticiper, de s'adapter et d'accompagner les évolutions économiques.

Enfin, le CESER se réjouit de la prise en compte de propositions de son rapport « *Produire ET résider sur le littoral en Bretagne !* » et souligne que les réflexions à conduire sur l'avenir des ports bretons pourront aussi intégrer les recommandations qu'il contient concernant les points suivants :

- Le levier d'action n°1 réaffirme « *le besoin de connaissance, d'observation et de capitalisation de l'information en matière foncière* » ;
- Le levier d'action n°5 propose « *d'impulser une stratégie régionale de spécialisation concertée des ports, pivots de la politique maritime intégrée* » ;
- Le levier d'action n°6 propose « *d'afficher et de promouvoir l'ensemble des atouts du territoire pour le développement d'une économie diversifiée davantage tournée vers la mer* ».

Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

301 - Assurer la qualité de la relation formation-emploi par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les grands objectifs de cette mission sont de développer l'observation de la relation emploi formation ; assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) ; animer le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP) et d'accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire.

Le programme 301 regroupe l'ensemble des orientations et actions relatives à la relation emploi formation orientation.

En 2018, les orientations visent clairement la mise en œuvre des chantiers du CPRDFOP co-construit et signé par l'Etat, le Conseil régional et les partenaires sociaux en juillet 2017.

Trois actions « phares » sont ciblées dans le cadre du budget 2018 :

- professionnalisation des acteurs membres du SPRO-EP,
- création d'une plateforme numérique de l'orientation,
- organisation des 45ème Olympiades des Métiers.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note positivement le maintien des engagements et le volontarisme du Conseil régional concernant l'ensemble des objectifs de ce programme dans un contexte contraint (baisse des dotations aux Régions, réformes de la formation et de l'apprentissage, mise en œuvre par l'Etat d'un programme d'investissement dans les compétences qui vient percuter les prérogatives des Conseils régionaux comme des partenaires sociaux en matière de formation des demandeurs d'emploi).

Le CESER partage les orientations concernant :

- le développement d'un SPRO-EP de qualité, par la prolongation de la démarche de professionnalisation des conseillers des différentes structures composant le réseau et la création de nouveaux outils pour rendre fluide et accessible l'information ;
- l'accompagnement des publics jeunes par le développement d'outils visant la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, nécessaire à la mise en place d'un accompagnement au plus tôt des jeunes concernés, par également le soutien aux Missions locales dans la mise en place du Conseil en évolution professionnelle (CEP) ainsi que l'orientation vers des formations qualifiantes ;
- le maintien d'investissements dans le pilotage et le fonctionnement du GIP GREF Bretagne, devant permettre l'engagement de celui-ci dans l'appui à la démarche de suivi et d'évaluation du CPRDFOP, pour laquelle le CESER est également sollicité.

Si le CESER salue les ambitions du programme et partage les enjeux majeurs relatifs à l'observation, à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes, il s'interroge sur la capacité du Conseil régional à les mettre en œuvre compte tenu de la baisse des autorisations d'engagement. En effet, celles-ci

s'élevaient à 6,513 M€ en 2017 et à 5,313 M€ cette année ; elles enregistrent donc une baisse de 1,2 M€ (- 18 %). Le CESER regrette de ne pas trouver de précision sur les raisons de cette baisse.

S'agissant de l'orientation des publics scolaires et étudiants, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les enjeux d'orientation des nouvelles modalités d'accès des bacheliers au supérieur.

Ce programme regroupe plusieurs axes majeurs de la relation orientation, formation et emploi. Le CESER souhaiterait par conséquent avoir une vision plus fine de la répartition des crédits entre les axes du programme et des conséquences de la baisse des moyens pour chacun d'eux.

Il partage l'objectif de ne pas multiplier les sources d'informations pour permettre aux usagers comme aux professionnels d'accéder à des données fiables et actualisées concernant l'emploi et la formation. C'est bien l'objectif auquel répond l'ambition de créer une plateforme dématérialisée commune (chantier 3 du CPRDFOP). Pour autant, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur la complexité de mise en œuvre d'une telle plateforme, et sur la nécessité de la mettre en cohérence avec les différents outils déjà existants, notamment dans les branches et au niveau de l'Education nationale, ainsi que les structures d'accompagnement.

A ce titre, il préconise que, dans le cadre du chantier 3 du CPRDFOP, une démarche méthodologique participative soit construite avec les principaux acteurs de l'information (Etat, autorités académiques, branches et observatoires paritaires, GREF Bretagne...) pour rendre cohérentes les différentes sources de données.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur le devenir du site internet NADOZ et des fonctions qu'il remplissait, sachant qu'il mettrait à disposition du public des informations complètes, à jour, renseignées par des spécialistes de l'orientation et, qui plus est, territorialisées, sur l'offre de formation professionnelle initiale couvrant l'ensemble de la Bretagne. Le CESER appelle de ses vœux que la future plateforme reprenne l'essentiel de ses fonctionnalités et offre au moins les mêmes qualités (qualité de l'information, intuitivité de l'accès, ...).

Le CESER est également en attente d'une présentation du site Cléor, qui avait il y a quelques mois interpellé les différents partenaires. Pour le CESER, ce site particulier doit faire l'objet d'échanges avec les branches paritaires notamment, pour garantir des données sur l'emploi et le contexte socio-économique fiables, partagées et actualisées.

Si ces outils d'informations dématérialisées sont importants dans l'orientation, le CESER espère que la plateforme orientera bien sur des conseillers formés au Conseil en évolution professionnelle (CEP), avec des entretiens en présentiel.

Le CESER note avec satisfaction la volonté du Conseil régional de maintenir son soutien à la coordination des plateformes d'appui au décrochage. Comme développé dans son avis du 2 octobre 2017, relatif au cadre de référence « *Pour une stratégie concertée en faveur des jeunes sortis du système scolaire* », il attire à nouveau l'attention sur la question des faibles moyens dont disposent les établissements pour rendre opérantes les données collectées par les plateformes.

Enfin, le CESER rappelle son attachement au suivi et à l'évaluation du CPRDFOP et note que le Bureau du CREFOP est mentionné comme étant l'instance de pilotage de cette démarche. Il rappelle qu'il est disposé à contribuer à l'évaluation du CPRDFOP en étant associé à cette instance d'évaluation ; instance qui précisera le périmètre de l'évaluation, formulera les questions évaluatives, définira une méthodologie, le calendrier de l'évaluation et les moyens afférents.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la méthode de mise en place de l'observation pour un diagnostic partagé ainsi que les actions visant à rendre plus lisibles et plus accessibles les informations liées à la formation et à la relation emploi-formation en Bretagne, et en particulier la mise en place du service dématérialisé afférent.

302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie PORÉE
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

A travers le programme 302, le Conseil régional se mobilise dans le domaine de l'éducation, de la citoyenneté et de l'ouverture des jeunes au monde. Ce programme comprend trois grands objectifs :

- encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens ;
- développer la mobilité internationale des apprenants ;
- promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.

Pour ce programme, le président du Conseil régional propose d'ouvrir des autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) pour un montant de 9,27 M€ et une somme de 8,91 M€ pour les crédits de paiement, tant en investissement qu'en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Concernant l'ensemble du programme 302

Le Budget primitif 2018 prévoit une baisse du budget alloué à ce programme pour l'année 2018. En effet, le Budget primitif 2017 prévoyait 10,15 M€ en AP et AE et 9,925 M€ en crédits de paiement. Une explication des raisons de cette baisse serait la bienvenue, d'autant qu'il s'agit d'une baisse importante.

Le CESER reprend une remarque formulée l'année précédente sur l'affectation prévue des dépenses par grands objectifs et axes qui les composent : il manque ces informations qui permettraient de mieux appréhender les actions menées dans le cadre de ce programme.

Le CESER souhaite également que les rapports du Budget primitif de l'année n comprennent à l'avenir les éléments du budget primitif des exercices n-1 et n-2, ainsi que ceux du Compte administratif n-1. La comparaison de ces données permettrait plus aisément de formuler des remarques dans un domaine marqué par l'ambition du Conseil régional.

Par ailleurs, malgré une meilleure réussite à l'école, les femmes rencontrent ensuite plus de difficultés dans leur trajectoire professionnelle que les hommes. Pour cette raison, le CESER regrette de ne pas disposer de statistiques genrées dans les chiffres relatifs aux dispositifs à destination des individus (sauf l'indicateur 4 pour lequel elles sont fournies).

2.2. Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

Le CESER se félicite des orientations proposées concernant les modalités de fonctionnement du dispositif « Karta Bretagne ». Il considère également positivement la proposition de pratiques innovantes telles que la sensibilisation par les pairs ou encore celle d'un approfondissement des rencontres de mutualisation. En revanche, il s'interroge sur l'absence de précisions relatives aux établissements répondant aux appels à projets dans l'indicateur qui lui est soumis. Il reprend une précédente demande pour compléter ce dernier par d'autres indicateurs, tels le nombre de projets présentés et retenus pour chacun des cinq axes et le nombre d'établissements accompagnés, avec une indication du type d'établissements (lycées relevant de l'Education nationale, lycées relevant de l'enseignement agricole, lycées maritimes, établissements du réseau MFR).

S'agissant des actions d'incitation des lycéennes et lycéens à s'engager dans les actions d'ouverture culturelle et artistique, le CESER note qu'elles seront maintenues cette année. Il note aussi qu'elles

sont en lien avec des évènements culturels régionaux, particulièrement dans les champs esthétiques de la littérature et du spectacle vivant. S'il soutient ces orientations, il invite le Conseil régional à s'interroger sur un possible élargissement à l'art dramatique, ainsi qu'aux arts visuels et plastiques.

S'agissant du Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ) qui est financé dans le cadre du programme 302, le CESER s'interroge sur la prévision à la baisse du taux de présence des jeunes, alors que les résultats des projets menés sont positifs et témoignent de la forte implication des jeunes élus et des établissements représentés au CRJ.

2.3. Développer la mobilité internationale des apprenants

En ce qui concerne la mobilité internationale collective des publics prioritaires de la Région (les apprentis, les élèves/étudiants des formations sanitaires et sociales et les stagiaires des dispositifs de formation continue financés par le Conseil régional, avec un ciblage particulier sur les élèves de niveaux V et IV), le CESER retient le fait qu'après plusieurs années de baisse, le nombre de recherches soutenues de partenariats entre un établissement régional et un à l'étranger, ainsi que le nombre de bénéficiaires s'est stabilisé, voire a légèrement augmenté en 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

En ce qui concerne la mobilité internationale individuelle, le CESER prend note également de l'évolution positive du nombre de mobilités individuelles tant pour les projets pré-Bac que post-Bac, dans un contexte de soutien par l'Union européenne qui s'est considérablement renforcé sur cette thématique (le montant de la subvention ayant progressé de 35 000 € à 220 000 € en trois ans). Il note avec satisfaction le développement du projet B-MOUVE et suggère de compléter l'indicateur 7 (bénéficiaires des projets B-MOUVE) par la part du financement apportée par le Conseil régional, ainsi que par le nombre d'étudiants boursiers percevant cette aide.

S'agissant du récent dispositif d'accueil de jeunes européens et internationaux dans les lycées, le CESER se félicite de le voir en nette progression. Il renouvelle son souhait de disposer d'une indication de la répartition territoriale et du type d'établissements accueillant ces jeunes.

Enfin, en ce qui concerne le grand objectif « Développer la mobilité internationale des apprenants », le CESER apprécie que le Conseil régional entende poursuivre son accompagnement financier au développement d'un service d'information auprès des jeunes Bretons, en lien avec les structures d'information jeunesse, dans le but de dispenser une information complète, objective et fiable qui est une des premières conditions garantissant aux jeunes l'accès à leurs droits. Il encourage également le Conseil régional à faire le lien, comme il le propose, entre cette information sur la mobilité internationale des jeunes et le service public régional de l'orientation.

2.4. Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles

En ce qui concerne le soutien aux familles pour l'accès aux manuels scolaires, le CESER se félicite de l'objectif de gratuité à travers le nouveau dispositif mis en place à partir de la rentrée 2016-2017 et désormais appelé « Pass Ressources Pédagogiques ». Il prend note de la progression de la part des établissements publics et privés ayant conventionné avec le Conseil régional.

Le CESER encourage celui-ci à poursuivre son dispositif d'aide individuelle en faveur des lycéens inscrits en lycées professionnels pour l'acquisition de leurs équipements spécifiques.

Concernant ces aides, il réitère son souhait de connaître le pourcentage d'élèves aidés et la somme restant à la charge des familles.

Enfin, le CESER s'interroge sur l'intégration dans ce programme, mentionnée au dernier paragraphe, du « *financement de l'ensemble des actions d'informations nécessaires à la mise en œuvre des objectifs généraux de la mission III pour la formation initiale* » ainsi que des « *actions relevant des politiques transversales (égalité femmes-hommes)* ». Il aurait souhaité en savoir davantage sur ce qui pourrait être perçu comme une ligne nouvelle, par rapport au Budget primitif 2017.

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme répond à deux objectifs : disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs et adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers.

Le budget primitif 2017 a ouvert le Plan d'actions 2017-2018 déclinant pour la première fois les priorités définies par le Schéma directeur immobilier des lycées (SDI) adopté par le Conseil régional au mois de décembre 2016. Ce schéma directeur immobilier (SDI) doit permettre d'anticiper les capacités d'accueil des lycéens et d'adapter les lycées aux évolutions de la démographie à l'horizon 2030/2040.

Compte tenu des projets du SDI et des enveloppes consacrées au maintien du patrimoine, ce sont 564 M€ de crédits de paiements sur la période 2016-2021 qui sont nécessaires, avec des pics de plus de 100 M€ en 2019 et 2020.

Dans le budget primitif pour 2018, les autorisations de programmes s'élèvent de 39,15 M€ et les crédits de paiement en investissement s'élèvent à 56 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note l'importance de l'effort budgétaire sur ce programme conformément aux engagements du Conseil régional. Il observe cependant un décalage entre cet engagement et le niveau des paiements réalisés jusqu'ici, ce qui traduit un défaut de vitesse d'exécution des travaux programmés.

Le CESER regrette les retards pris pour les opérations concernant le lycée de Lamballe et les 6 lycées du secteur rennais qui sont actuellement en tension pour l'accueil des lycéens. Les livraisons annoncées initialement pour 2017 n'auront lieu au mieux que pour la rentrée 2018 (à J. Brito) voire en 2020 (à Victor et Hélène Basch et au Rheu).

Le Conseil régional évoque une « *évolution de son outil de production* », mais dans la perspective prochaine des travaux de construction des nouveaux lycées, le CESER s'interroge sur la capacité de mener simultanément à bien l'ensemble des opérations programmées. Il souhaite des explications s'agissant de « *l'accord de programmation* » devant permettre « *d'externaliser* » certains programmes que l'introduction de la mission 3 évoque.

Le CESER apprécie la priorité donnée par le Conseil régional à « *la refondation de la relation entre la Région et les lycées* », en particulier la volonté de rendre plus visible et plus lisible l'action régionale en faveur des lycées. Cette orientation va dans le sens de plusieurs préconisations du CESER ; il conviendrait cependant de renforcer aussi le dialogue avec l'ensemble de la communauté scolaire au sein des conseils d'administration des établissements par l'intermédiaire des représentants élus de la Région.

Parmi les opérations en cours ou à réaliser dans le Plan d'actions 2017-2018, seuls 5 sites relèvent apparemment de l'axe 1 du SDI (Lamballe, Freyssinet, Cité Kérichen Brest, Bréquigny, lycée Lesage Vannes) alors qu'il était prévu d'engager 10 opérations pour cet axe durant la période et 5 autres sur le Plan d'actions 2019-2020 - les 20 établissements nécessitant une restructuration d'ampleur devant « *au moins faire l'objet d'une étude au plus tard en 2021* ».

Le CESER constate, par ailleurs, que les projets évoqués dans le budget primitif 2017 pour les lycées Tristan Corbière et La Fontaine des Eaux à Dinan n'apparaissent plus dans ce budget, de même pour l'internat mutualisé entre Colbert et Marie Le Franc à Lorient qui devrait en être au stade de l'étude de maîtrise d'œuvre. Qu'en est-il ?

Le CESER réitère sa demande d'un document récapitulatif clair pour l'ensemble des opérations programmées, avec un échéancier ; les informations contenues dans les programmes du budget primitif ne permettent pas d'en avoir une vision synthétique.

S'agissant des nouveaux lycées, le CESER renvoie à son avis de mars 2016, en particulier concernant les délais d'ouverture de Liffré et de Ploërmel, ainsi que sur les choix de filières. A ce sujet, il fait observer que dans ses recommandations complémentaires, le récent rapport Mathiot pour les lycées souligne les nombreux atouts des lycées polyvalents (LPO), tant en termes de passerelles scolaires que de mixité sociale et de lutte contre les représentations stigmatisantes de la voie professionnelle. Ce rapport souligne également les effets positifs des LPO pour le renforcement de l'offre de formation ainsi que dans la réussite en STS des étudiants de la voie professionnelle. Le CESER invite le Conseil régional à intégrer ces observations dans sa réflexion sur les évolutions possibles de l'offre de formation des futurs lycées, en particulier sur le bassin rennais.

S'agissant de l'amélioration de l'accès aux ressources numériques, le CESER renvoie à son avis de janvier 2017 sur le Plan d'actions ainsi qu'aux avis précédents sur le programme 303 ainsi que sur les programmes 305 et 308. Il apprécierait qu'une vue d'ensemble de ce dossier soit donnée dans le « point d'étape » du SDI et du Plan d'actions 2017-2018 qui devrait être proposé lors d'une prochaine session du Conseil régional.

Les interventions annoncées sur les équipements sportifs à Carhaix, Lannion et Rostrenen répondent à des situations dont le CESER a fait état à plusieurs reprises. Compte tenu de la dégradation de ces équipements, le CESER regrette que l'on ait différé autant le moment d'engager les études pour ces travaux. S'agissant du choix fait par le Conseil régional de privilégier désormais la mutualisation des équipements municipaux, les mises en garde émises à ce sujet par le CESER dans son avis de décembre 2014 restent valides. Il conviendra d'être attentif aux capacités d'accueil des nouveaux lycéens sur les équipements sportifs des communes de Liffré et de Ploërmel.

Enfin, le CESER souhaiterait que les programmes 303 et 305 soient regroupés en un seul programme pour donner une vision globale du budget et de la stratégie immobilière pour les lycées.

304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 304 traduit la volonté du Conseil régional d'accompagner les établissements dans leurs projets de construction, de modernisation et de mise aux normes avec les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics.

Le président du Conseil régional propose d'ouvrir, au titre de l'exercice 2018, une autorisation de programme de 18 523 000 € et une autorisation d'engagement de 220 000 €. Les crédits de paiement en investissement et de paiement en fonctionnement sont respectivement du même niveau. Ce niveau est déterminé en fonction des protocoles de partenariats qui ont été signés courant 2017 pour la période 2017-2021 avec les établissements privés sous contrat avec l'Education nationale (CAEC) et les établissements agricoles du réseau CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé). La proposition d'un partenariat avec la fédération régionale des MFR sera faite courant 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En Bretagne, l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat constitue une composante importante du dispositif de formation initiale sous statut scolaire.

Le CESER prend acte des informations qui sont fournies par le Conseil régional dans ce bordereau et ne peut guère se prononcer sur les montants dégagés car il n'a connaissance ni des protocoles de partenariats qui ont été signés courant 2017, ni des échanges qui ont eu lieu. Il ne sait pas non plus quels sont les établissements qui bénéficieront de l'accompagnement financier accordés par le Conseil régional.

Le CESER soutient ou espère qu'un partenariat avec la fédération régionale des MFR soit conclu rapidement afin de permettre aux MFR de se mettre aux normes et de moderniser leurs établissements.

305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Françoise BOUJARD et Florence PRIGENT
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

- conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine ;
- assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine.

L'autorisation de programme est de 36,819 M€ et l'autorisation d'engagement de 4,587 M€.

Les crédits de paiement sont de 24 M€ en investissement et de 4, 247 M€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER s'inquiète de la baisse des crédits de paiement en fonctionnement par rapport au budget 2017 (ils étaient de 5,820 M€). Les crédits de fonctionnement ont presque diminué de moitié par rapport à ceux du budget primitif 2016. Le passage au programme 309 de la dotation dédiée aux petits entretiens, contrôle périodique et travaux d'urgence explique en partie cette baisse pour le budget primitif 2017. Cependant, le budget du programme 309 est également en baisse dans le budget primitif de cette année. Le CESER aimerait savoir comment seront réalisées ces économies.

Il s'inquiète également de la baisse des crédits de paiement en investissement dans le présent budget. La répartition prévisionnelle pour les années à venir prévoit une nette augmentation pour les années 2020 et 2021. Le CESER aimerait avoir des explications sur ces prévisions. En effet, dans les orientations pour le Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées, présentées en juin 2016, il était indiqué en annexe « *que 13 % du patrimoine bâti (soit 15 sites) présentaient un état de vétusté très avancé et demandaient une intervention rapide pour ne pas basculer dans une situation irréversible si celle-ci n'est pas déjà atteinte* ». Le CESER s'inquiète donc qu'il soit indiqué dans le programme 305 que les études sur les 20 sites nécessitant une intervention d'ampleur (axe 1 du SDI) seront lancées en 2018. Ce qui pourrait indiquer, en lien avec la baisse des crédits d'investissement, qu'aucuns travaux ne seront démarrés sur ces sites cette année.

En ce qui concerne la sécurité et l'accessibilité des établissements, le CESER aimerait avoir plus de précisions au sujet du nombre d'établissements concernés par des systèmes de sécurité incendie obsolètes et de la part du budget prévue pour leur remplacement. Il s'interroge de nouveau sur le fait que, dans ce programme, il ne soit pas fait mention des travaux de mise en sécurité des établissements demandés face au risque d'attentats.

Le CESER approuve la mise en place des registres d'accessibilité dans chaque établissement et souhaiterait avoir des informations sur les dépenses prévues dans ce programme pour l'atteinte des objectifs de l'agenda d'accessibilité programmé présenté à la session d'octobre 2015.

En ce qui concerne les moyens mis en place permettant de faire face à des situations d'urgence suite à des dysfonctionnements ou des sinistres, le programme rappelle juste qu'il s'agit d'une obligation ; ceci ne permet pas au CESER de donner un avis. Ce dernier rappelle qu'il demandait, dans ses avis sur les budgets primitifs de 2015, 2016 et 2017, un suivi particulier de l'évolution de ces dépenses.

Par ailleurs, il réitère également son souhait de disposer d'éléments plus précis sur l'évolution des missions et des périmètres d'intervention des EMAT (équipes mobiles d'assistance technique), ceci au regard de l'évolution des effectifs agents et des charges nouvelles de la maintenance informatique.

En conclusion, le CESER, s'il partage les objectifs affichés, émet une réserve : il s'interroge sur le risque de sous-dimensionnement du budget de ce programme au regard de l'état du patrimoine bâti, des travaux nécessaires à la mise en accessibilité rendue obligatoire par la loi et des coûts supplémentaires entraînés par la mise en sécurité des établissements.

Comme indiqué précédemment, le CESER souhaiterait que les programmes 303 et 305 soient regroupés en un seul programme pour donner une vision globale du budget et de la stratégie immobilière pour les lycées.

306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLÉRY et David COCAULT
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des actions touchant l'équipement des lycées publics relevant de la compétence du Conseil régional (lycées de l'Éducation nationale, lycées agricoles et maritimes). Il finance les équipements liés à la restauration, à l'hébergement ou à l'entretien dans les établissements, ainsi que les mobiliers et matériels des locaux et les équipements pédagogiques nécessaires aux enseignements.

Depuis 2017, le Conseil régional généralise de nouvelles techniques d'entretien nécessitant des matériels adaptés pour les personnels ; le déploiement de ces équipements, prévu sur 3 ans, représente un effort financier d'environ 1 M€ par an.

Pour rappel, depuis l'exercice 2016, le dossier « équipements informatiques » (matériels et réseau) et la maintenance informatique sont intégrés dans le programme 308 « Développer le numérique éducatif ».

Pour 2018, il est proposé d'ouvrir des autorisations de programmes pour 7,98 M€ et d'inscrire des crédits de paiement pour 8,4 M€ en investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Avec une autorisation de programme d'un peu moins de 8 millions d'euros et des crédits de paiement de 8,4 M€, le budget de ce programme reste globalement au niveau des deux dernières années alors que le Conseil régional déploie des matériels d'entretien spécifiques pour un coût annuel de près de 1 M€ et que se poursuivent les programmes de restructuration ou de rénovation de locaux dans le cadre des opérations du Schéma directeur immobilier des lycées (SDI) (le document mentionne 5 livraisons importantes de locaux à prévoir pour 2018 mais omet la livraison du 2ème étage de l'externat du lycée de Carhaix).

Logiquement, ce budget, qui est consommé chaque année à plus de 90 %, devrait augmenter à proportion des surfaces à entretenir et des nouveaux locaux à équiper. Or il est en stagnation. Le CESER s'interroge donc sur le niveau réel des opérations d'équipement que pourra mener le Conseil régional dans ces conditions. Par ailleurs, il serait intéressé par des éléments lui permettant d'apprécier le niveau des besoins en équipements sportifs.

Le CESER continue de suivre avec intérêt les mesures engagées pour l'amélioration des conditions de travail des personnels en charge de l'entretien général des locaux. Le déploiement de cette opération en est à sa troisième année. Il souhaiterait connaître le nombre d'établissements aujourd'hui concernés.

S'agissant de l'adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques, le CESER prend acte de la volonté de suivre le rythme des évolutions technologiques. Le RAP 2016 avait toutefois montré la baisse régulière des dépenses concernant l'action « Equipements pédagogiques », baisse amorcée en 2013 et qui s'est accentuée très fortement en 2016 (-1,8 M€) passant sous la barre des 4 M€. Jusqu'en 2013, ces dépenses se montaient chaque année à environ 7 M€.

Considérant depuis que « le niveau d'équipement est bon », la politique à l'égard du financement des demandes des EPLE a changé. Dans son avis sur le budget primitif 2014, le CESER avait suggéré la création d'un « groupe de référents » pour prendre l'avis indispensable des corps d'inspection, mais également celui des praticiens de terrain présents dans les lycées (professionnels et usagers). Il réitère cette demande et souhaite, en tous les cas, que le nouveau cadre que le Conseil régional entend donner au dialogue avec les EPLE, permette de répondre au plus près des besoins manifestés par les équipes pédagogiques.

Les évolutions de la carte des formations sont mentionnées au titre des actions que finance ce programme, mais aucune précision n'est donnée sur le niveau de dépenses que représente spécifiquement ce poste. Le CESER rappelle son souhait d'une estimation des conséquences pour les établissements publics de l'évolution de la carte pour ces dernières années.

Il rappelle également son souhait, pour le prochain RAP, d'un indicateur plus parlant s'agissant des dépenses en équipements pédagogiques. Celles-ci étant concentrées sur des établissements offrant des formations technologiques et professionnelles, un indicateur distinguant les dépenses par élèves, pour ces formations d'une part et pour les formations générales d'autre part (ainsi qu'entre les formations pré-Bac et post-Bac, BTS / ATS / CPGE), serait bienvenu.

307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition d'Anne LE MENN et Virginie TEXIER
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme a pour objectif de participer au financement des équipements des lycées privés du réseau du CAEC (Comité académique de l'enseignement catholique), des lycées agricoles du réseau du CREAP (Comité régional de l'enseignement agricole privé) ou de la FRMFR (Fédération régionale des maisons familiales et rurales) et du lycée DIWAN.

Il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme de 4,1 M€ au titre de l'exercice 2018.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de cet engagement identique au budget primitif 2017 et approuve le fait que les établissements bénéficient chaque année d'une subvention pour la modernisation des équipements principalement dans le domaine informatique.

Il approuve la volonté du Conseil régional de suivre de près les protocoles de partenariat signés avec les réseaux concernant les équipements de ces établissements, dans un souci d'équité entre les établissements, et les territoires.

Compte-tenu de cette observation, il souhaiterait pouvoir suivre les répartitions entre établissements et territoires.

308 - Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Françoise BOUJARD et Virginie TEXIER
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques ;
- Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques ;
- Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements.

Il est proposé, pour ce programme, d'ouvrir au titre de l'exercice 2018 une autorisation de programme de 5,89 millions d'euros et une autorisation d'engagement de 1,215 M€. Il est également proposé d'inscrire un crédit de paiement de 6,2 M€ en investissement et de 1,23 M€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note et se réjouit de la poursuite de l'effort budgétaire sur ce programme qui avait déjà significativement augmenté en 2017 par rapport à 2016.

Il approuve la volonté du Conseil régional de continuer à s'engager en faveur du déploiement de l'ENT Toutatice et la recherche de cohérence avec son action appelée « Pass Ressources pédagogiques ». Le

CESER attire cependant l'attention sur le calendrier de cet engagement. En effet, le Conseil régional a apporté son soutien financier de 2011 à 2017. Pour la période 2018-2021, il semble que rien ne soit encore fixé.

Le CESER insiste sur le fait qu'il est souhaitable, pour nourrir la réflexion, d'associer les usagers (personnels, parents, élèves...) à la réflexion sur le développement des usages des ressources numériques dans les lycées. Il regrette que le Comité consultatif des lycées que le Conseil régional souhaitait mettre en place, et pour lequel le CESER avait été sollicité, ne se soit jamais réuni. Le CESER insiste aussi sur l'intérêt de s'appuyer sur les deux projets bretons e-FRAN retenus dans le cadre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) qui portent notamment sur l'évaluation des effets du numérique sur les savoirs fondamentaux des élèves.

En ce qui concerne les équipements, il est indiqué que cette action finance également les solutions logicielles qui contribuent au développement des usages numériques. Le CESER aimerait avoir des précisions sur ce point.

Il se réjouit de la prise en compte globale de la problématique de la maintenance informatique en lien avec le Rectorat, de l'analyse des moyens nécessaires et de la poursuite de l'effort au niveau des recrutements envisagés. Là aussi il souhaiterait disposer de davantage d'informations sur les conséquences concernant les agents en établissements, ainsi que les personnels de la DAIP (Dispositif d'assistance informatique de proximité du Rectorat).

Le grand nombre de lycées (80) qui ont souhaité bénéficier de l'offre de raccordement pour disposer d'un débit confortable montre à quel point cette politique était indispensable. Cependant, le CESER s'interroge sur les critères de définition de ce débit confortable à 30 Mb : des tests ont-ils été effectués sur certains lycées pour vérifier que ce débit permettait de répondre correctement aux usages ?

Le CESER regrette que la globalité de la problématique des réseaux ne soit pas inscrite dans le programme 308. En effet, le fonctionnement optimum dépend de la cohérence d'ensemble : maintenance, accès au haut débit et état des réseaux internes des établissements. Or la question des câblages et donc des réseaux internes dépend toujours du programme 303.

Concernant la mise en place d'une nouvelle organisation des infrastructures réseaux notamment en mutualisant et centralisant les serveurs informatiques au sein de Data Center, le CESER approuve la volonté de commencer par une expérimentation qui permettra d'analyser les feins et de chercher des solutions. Il souhaiterait être informé des résultats de cette expérimentation.

Enfin, les Conseils départementaux qui ont en charge les collèges sont également en train de réfléchir sur ces problématiques. A titre d'exemple, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine vient de voter un schéma directeur du système d'information des collèges et prévoit la mise en place d'un Data Center pour les collèges et un projet d'investissement sur 5 ans de 11,53 M€. Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER appelle de ses vœux une réflexion partagée sur les expérimentations et sur les mutualisations éventuelles.

309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Franck PELLERIN
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 309 comprend trois grands objectifs :

- mettre en place une démarche globale de progrès ;

- apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;
- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Pour ce programme, il est proposé pour l'exercice 2018 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 31,207 M€ et d'inscrire un crédit de paiement du même montant en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Après une baisse des crédits affectés à ce programme en 2016, les montants affectés cette année sont pratiquement du même niveau que l'année dernière, devant permettre le bon fonctionnement des lycées publics. Le CESER prend acte de cette ambition qui contribuera à favoriser la réussite scolaire des lycéens.

Concernant la mise en place d'une démarche globale de progrès, il encourage la poursuite d'une co-construction associant l'ensemble des partenaires de la communauté éducative, notamment les agents et les établissements, au travers notamment de la contractualisation pluriannuelle basée sur des conventions adaptées aux spécificités de chaque établissement. Ces conventions constituent un outil collaboratif novateur.

Pour toutes les missions menées, hygiène et propreté des locaux, restauration, maintenance patrimoine et espaces verts, lingerie, cette méthode participative a permis d'aboutir à la formalisation d'expérimentations, la rédaction de guides et de protocoles, permettant ainsi d'innover et de partager les bonnes pratiques. Le CESER approuve notamment les évolutions proposées pour améliorer le niveau de qualité de service de la restauration collective à travers une concertation intégrant les équipes de direction et les agents chargés de la restauration pour définir un référentiel commun. Toutefois, il souhaiterait connaître l'impact financier de cette évolution pour les familles et la correction éventuelle des écarts du prix de repas entre établissements.

Le CESER se félicite de l'intégration de produits locaux y compris ceux issus de l'agriculture biologique dans les repas fournis aux lycéens.

En ce qui concerne la mise en place d'applications de gestion, la première pour la restauration, la seconde pour la planification et l'aide à la maintenance, ainsi que de nouvelles techniques de pré-imprégnation, le CESER soutient leur déploiement tout en souhaitant disposer de plus amples éléments sur la satisfaction des agents, particulièrement en termes de formation à l'usage de ces nouveaux outils, et sur les résultats obtenus, par exemple grâce à des indicateurs pertinents.

Par ailleurs, si le bilan présenté de la fusion en une dotation globale de ressources des précédentes dotations de fonctionnement et de diverses dotations pour petit entretien et travaux d'urgence semble positif à travers la définition d'indicateurs financiers et d'un dialogue renouvelé entre établissements et le Conseil régional, le CESER s'étonne que ces indicateurs n'aient pas été fournis dans le rapport présenté. Il souhaiterait qu'à l'avenir ceux-ci soient intégrés dans le budget primitif. Ces données auraient permis de dépasser le fonds de roulement aggloméré pour tous les établissements, et ainsi de connaître les éventuelles difficultés ou limites rencontrées par certains d'entre eux.

En outre, le CESER s'interroge sur la baisse annoncée de cette dotation globale de fonctionnement de 1 %, alors qu'elle n'est en place que depuis un an. Il suggère de prendre le recul nécessaire pour évaluer les effets de cette mesure avant toute diminution et souhaite la mise en place de procédures souples permettant de répondre aux besoins spécifiques des établissements, notamment pour des dépenses urgentes et importantes imprévues.

Enfin, concernant la pratique sportive scolaire des lycéens, le CESER soutient l'effort pour leur permettre, lorsque les locaux mis à disposition ne sont pas suffisants, de bénéficier de bonnes

conditions pour l'éducation physique et sportive. Il souhaiterait toutefois disposer de la liste des établissements concernés, des problématiques repérées et des solutions envisagées pour adapter les locaux des établissements aux besoins de la pratique sportive, et ainsi faciliter les conditions de vie des lycéens. Il pose également la question des coûts générés par l'utilisation des équipements sportifs « hors les murs » et renvoie à ses différents avis concernant les équipements sportifs dans les lycées publics.

310 - Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Virginie TEXIER et Daniel TUNIER
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme s'articule autour de deux principaux axes :

- apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement ;
- favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens.

Il est proposé pour ce programme d'ouvrir une autorisation d'engagement de 36,415 M€ et d'inscrire un crédit de paiement du même montant en fonctionnement. Ce budget est en hausse par rapport à celui de l'année dernière (qui s'élevait en autorisation d'engagement et en crédits de fonctionnement à 33,35 M€).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que les établissements privés bénéficient d'une équité en termes de forfait d'externat.

Il constate que l'évolution budgétaire est en adéquation avec l'évolution des besoins.

Le CESER se félicite du soutien apporté par le Conseil régional pour l'accès aux équipements sportifs. Ceci permet aux établissements de proposer un plus large choix aux lycéens dans la pratique du sport.

311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »
d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La structure du programme 311 demeure inchangée et les grandes orientations sont maintenues, à savoir :

- appui sur les orientations de la S3 pour dédier les soutiens et interventions de la Région ;
- soutien au montage et au déploiement de projets européens et à l'accueil de post-doctorants par les acteurs de la recherche ;

- ancrage du Campus Numérique dans la pédagogie numérique ;
- investissements dans les infrastructures, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et hors CPER ;
- poursuite du développement de la culture scientifique ;
- amélioration du bâti et des conditions d'accueil des étudiants ;
- partenariat avec les organismes de recherche nationaux.

Dans ce cadre, le Conseil régional met l'accent sur 3 priorités transverses : améliorer qualitativement les formations sur tout le territoire, cibler les domaines d'excellence à renforcer dans le contexte de la S3, améliorer l'attractivité globale, tant au niveau des étudiants que des équipes de recherche.

D'un point de vue budgétaire, le tableau synthétique ci-dessous retrace l'évolution des engagements prévisionnels (base BP) de la Région sur les 5 derniers exercices.

	AP	AE	CPI	CPF
2018	17,0	12,9	16,8	11,3
2017	17,1	14,1	17,2	12,9
2016	18,6	13,3	13,9	12,9
2015	10,4	13,8	14,7	13,3
2014	9,1	13,7	16,2	13,2
Moyenne	14,4	13,6	15,8	12,7

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les actions et initiatives des acteurs de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) s'inscrivant dans le temps long, le CESER salue la constance de l'effort et des schémas de soutien des cinq dernières années. Pour autant, le système national encadrant la recherche publique et l'enseignement supérieur est en évolution, et il est en effet souhaitable que le dispositif régional s'adapte progressivement. Cependant, les orientations du Conseil régional ne sont pas explicites à cet égard. Notons à ce propos l'initiative du CESER qui devrait délivrer une étude portant des recommandations dans ce sens en 2018.

L'analyse budgétaire proprement dite n'appelle pas de commentaire particulier pour la section d'investissement. En revanche, le CESER relève la faiblesse historique des crédits de fonctionnement, tant en autorisation d'engagement qu'en crédits de paiement, qui reviennent à un niveau *ante* 2012. Une explication de l'origine et des conséquences pratiques d'une réduction de l'ordre de 10 % de ces engagements semble nécessaire.

Si le CESER partage les grandes orientations et les priorités transverses, il souhaite mettre en évidence quelques observations sur des options retenues.

Le Conseil régional est très prudent sur les conséquences de l'évolution de l'Université Bretagne-Loire (UBL), qui est évoquée mais pas nommée. Le CESER apprécierait de voir identifiée la stratégie à moyen-long terme pour encourager et soutenir les structururations régionales et interrégionales, au-delà de la simple mention d'une « *vigilance sur les équilibres régionaux à préserver* ». A ce sujet, le CESER rappelle qu'il a produit en 2012 une étude intitulée « *Enseignement supérieur et territoires : enjeux et défis pour la Bretagne* ». En particulier les établissements bretons, qui n'ont pas tiré suffisamment parti des Programmes d'investissement d'avenir (PIA), ont à s'organiser avec le soutien régional pour être en mesure de mieux réussir aux prochains appels d'offre PIA 3 et du Grand plan d'investissement (GPI), en particulier sur les infrastructures numériques.

Le Conseil régional a largement soutenu l'effort d'investissement (infrastructures, équipements) du secteur ESR. Le niveau d'exécution du CPER en témoigne ainsi que la préservation des crédits d'investissement au budget primitif pour 2018. En revanche, là encore, une stratégie à moyen terme apparaît nécessaire afin de déterminer les orientations, dans le cadre du CPER ou non. Le projet de centre de données « Eskemm Data » s'inscrit dans le cadre national de la politique du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il associe plusieurs acteurs. Cependant, les complémentarités avec la plate-forme de données marines (implantée à Brest) et les stratégies nationales des organismes méritent d'être analysées, précisées et confirmées.

Le Conseil régional se félicite des succès européens et de la qualité de son soutien. Le CESER s'y associe notant la poursuite des efforts concernant la plateforme de projets européens ZPE et les dispositifs Boost Europe, ainsi que la capacité des acteurs de l'ESR (universités, écoles, organismes) à capter des financements sur appels à projets compétitifs (70 M€ sur la période 2014-2016 d'après l'observatoire régional H2020, soit + 50 % par rapport à la période similaire du Programme cadre européen pour la recherche et l'innovation FP7). Le projet CoFund qui n'a pu être déposé en 2017 est capital pour renforcer la visibilité et l'attractivité internationale de la région.

Le CESER recommande également que les travaux en cours sur l'élaboration du FP 9 et le futur de la politique de cohésion tiennent bien compte des priorités de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) régionale et de ses Domaines d'innovation stratégique (DIS) dans lesquels les acteurs académiques régionaux sont très bien positionnés. Ils doivent donc être affichés et revendiqués comme priorités.

Le CESER considère que l'accroissement de l'attractivité du territoire est le facteur le plus important à considérer dans ce programme. A lui seul il devrait conditionner et formater toutes les actions. Pour cette raison, le CESER considère que limiter le levier d'action à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants est notoirement insuffisant. De ce point de vue, la volonté de conditionner le soutien régional à un « *ancrage territorial fort* » pourrait être considérée comme contradictoire ; elle mériterait une explicitation complémentaire. Dans le même contexte, la justification du transfert de financements d'Allocations de recherches doctorales (ARED) vers le dispositif Stratégie d'attractivité durable (SAD), qui plus est tout en favorisant la mobilité sortante, est peu explicite et étonnante, voire inquiétante. En effet le doctorat constitue le pivot essentiel de la recherche et de l'innovation pour une formation de professionnels de haut niveau. Le CESER a toujours soutenu l'intensité du dispositif d'accueil de doctorant.e.s et s'inquiète d'un possible démantèlement sans stratégie de compensation énoncée.

Afin de créer les conditions de la réussite, le CESER souhaiterait que soit mieux identifiée la formation par la recherche (telle qu'elle est proposée dans les écoles universitaires de recherche), qui est une condition importante de l'attractivité et de l'insertion des diplômés dans l'écosystème de l'innovation.

Le paragraphe « Rayonner et attirer » apparaît insuffisamment ambitieux. Le CESER considère qu'il conviendrait de renforcer des dispositifs de chaires (ou de type Allocation d'installation scientifique) pour attirer des chercheurs de haut niveau, à envisager éventuellement en lien avec des partenaires industriels régionaux ou nationaux, à l'image du Pôle d'excellence cyber.

Sur la section « cultiver une envie », le souci de communiquer sur la recherche avec la poursuite du prix Bretagne Jeune Chercheur.euse et de valoriser la recherche apparaît positive. A ce propos, le CESER attire l'attention sur l'effort qui doit être fait pour renforcer la mixité dans les filières de la recherche.

Dans un ordre plus général, le CESER regrette que les indicateurs concernant les bourses doctorales et les mesures de soutien au projet de campus numérique ne soient pas fournis. Il en demande donc la raison.

312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Philippe PLANTIN et Marielle TARTIVEL
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les programmes 312 et 313 concernent l'apprentissage.

Le programme 312 couvre les deux premiers axes du Plan breton de développement de l'apprentissage qui a été adopté par le Conseil régional en octobre 2017. A ce titre, il s'articule autour de deux axes : d'une part, proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises et, d'autre part, renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en Centres de formation des apprentis (CFA).

Pour l'année 2018, les autorisations de programmes et d'engagement s'élèvent à 57,705 M€ et les crédits de paiement à 52,9 M€ (8,1 M€ en investissement et 44,8 M€ en fonctionnement). Ce budget est en baisse par rapport à l'année dernière puisque le budget primitif 2017 mentionnait 60,8 M€ en autorisations de programmes et d'engagement et 54,85 M€ en crédits de paiement.

Ce programme budgétaire est présenté dans un contexte très particulier de réforme engagée par le gouvernement sur la formation professionnelle et l'apprentissage.

Sans connaître, à ce stade, les orientations définitives qui seront prises dans ce cadre, des craintes réelles apparaissent autour de la réforme de l'apprentissage, puisqu'il est question de retirer aux Régions le levier essentiel qui est le financement des CFA.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le titre de ce programme « Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises » est beaucoup plus large que son contenu car le programme porte en réalité exclusivement sur l'apprentissage.

Comme pour l'ensemble des autres programmes de la Mission III, le CESER souhaiterait connaître la ventilation par axe du budget affecté à ce programme.

L'objectif du Conseil régional de passer de 18 000 apprentis en 2017 à 20 000 apprentis en 2020, ce qui représente une progression de 2 000 apprentis sur 2 ans, est un objectif ambitieux.

La progression importante des niveaux supérieurs (niveaux 1 et 2) témoigne du développement de l'apprentissage dans les universités et les écoles. Le CESER se félicite de ce développement qui contribue à faire sortir de la vision encore trop prégnante de l'apprentissage comme une voie d'échec. En ce qui concerne la mise en œuvre de la carte des formations par apprentissage, il estime que la volonté de structurer les filières de l'apprentissage donneront une meilleure visibilité aux jeunes et aux familles.

Au sujet de la mixité des parcours, c'est-à-dire des cursus alliant statut scolaire et apprentissage, et/ou de la mixité des publics, le CESER rappelle ce qu'il a dit dans son avis sur la Carte des formations professionnelles initiales lors de sa session de décembre 2017. Il invitait le Conseil régional à produire des éléments – dont il souhaite avoir ensuite connaissance - permettant de juger de la pertinence et de l'intérêt de cette mixité, même s'il tend à considérer a priori qu'elle est une réponse efficace au besoin de renforcement de la proximité entre lieux de formation et de vie et, dans certaines situations, la condition du maintien de groupes classes.

La mixité entre filles et garçons dans les formations par apprentissage de niveaux IV et V est un autre sujet. Ainsi qu'il l'a souligné dans son avis sur le Plan régional de développement de l'apprentissage,

en octobre 2017, la mixité dans les formations par l'apprentissage reste un sujet majeur et complexe, non résolu à ce jour, malgré les initiatives volontaristes qui figuraient dans le cadre du précédent schéma de l'apprentissage. Le CESER invite le Conseil régional à en faire un sujet particulier, en termes notamment de filières à développer et d'amélioration des conditions de travail de tous les apprentis.e.s pour les rendre attractives pour les filles et les garçons.

En ce qui concerne le soutien apporté par le Conseil régional aux bâtiments et à l'équipement des CFA, le CESER estime que le soutien aux projets pédagogiques, via notamment le numérique et la digitalisation, est un axe important de modernisme des pratiques.

Le budget primitif annonce une refonte de la démarche « Bretagne Qualité Apprentissage » (BQA), sans plus d'explications. Le CESER souhaite que les moyens affectés à cette démarche soient maintenus à leur niveau actuel.

En ce qui concerne l'outil de positionnement, qui est en cours d'élaboration, le CESER attire l'attention sur le fait qu'il ne devra surtout pas être un outil d'exclusion des jeunes les plus en difficulté.

S'agissant de l'accueil des publics diversifiés et de la sécurisation des parcours en apprentissage, le CESER s'étonne de ne rien trouver dans le texte au sujet des parcours aménagés pour les publics en reconversion, en échec scolaire ou en réorientation.

Le document souligne que les CFA accueillent un nombre croissant de jeunes allophones, ne maîtrisant pas suffisamment le français. Le défaut de maîtrise du français concerne certes des jeunes allophones qui doivent apprendre le français comme une nouvelle langue mais aussi des jeunes dont la langue maternelle est le français et qui ont quitté l'école avec un niveau insuffisant de maîtrise de la lecture et de l'écriture. Le CESER mène actuellement une étude relative à la lutte contre l'illettrisme qui apportera, d'ici à l'automne 2018, des éléments de réflexion devant permettre de compléter ce constat et d'y adjoindre des propositions.

313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition d'Antoine PIERCHON et Emmanuel THAUNIER
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme poursuit deux objectifs principaux :

- inciter et soutenir les entreprises dans l'accueil d'apprentis.e.s
- sécuriser le parcours de l'apprenti.e

Un focus particulier est porté dans le budget primitif 2018 sur la mise en place d'une plate-forme numérique « Logement Alternants ».

Pour atteindre ces objectifs, il est proposé pour l'exercice 2018 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30,366 M€ et d'inscrire un crédit de paiement de 28,55 M€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER est conscient que le contexte de la réforme de l'apprentissage risque de retirer aux Régions leur rôle en matière d'apprentissage, pour autant le Conseil régional conserve son soutien aux entreprises.

L'incitation et le soutien aux employeurs demeurent stables. La prime à l'apprentissage de 1 000 € est maintenue pour les entreprises de 11 à 20 salariés, au-delà des obligations fixées par l'Etat. Le CESER se félicite de la poursuite de cette mesure qui permet de flécher plus largement le cœur de cible des entreprises les plus engagées dans l'embauche d'apprenti.e.s.

Il renouvelle ses réserves sur l'efficacité des aides à la mixité et à l'insertion professionnelle. Dans la grande majorité des situations (développement de la mixité comme embauche d'un.e apprenti.e), le moteur de décision dépend de nombreuses autres considérations indépendamment de ces aides dont le montant revêt, de plus, un caractère symbolique au regard de l'enjeu considéré.

Le deuxième objectif qui concerne l'aide aux apprentis se traduit par la poursuite du dispositif ARGOAT et du partenariat avec le CROUS. Ils sont globalement identiques à 2016 et 2017.

Le CESER insiste sur les enjeux essentiels de la mobilité et de l'hébergement des apprenti.e.s dans leur parcours de formation, a fortiori pour le public des mineur.e.s. La mise en place d'une plateforme numérique d'information sur l'offre de logements va dans le sens d'une meilleure information des jeunes, ce dont le CESER se félicite. Il note à nouveau que la question du double logement ne figure plus, depuis 2015, dans ce programme. Pourtant, l'éloignement, potentiellement important, entre le CFA et l'entreprise accueillant l'apprenti.e. impose souvent un second logement. Avec la réforme de la carte des formations professionnelles cette question sera toujours plus prégnante.

La stabilité de l'autorisation d'engagement de ce programme pour l'exercice 2018 suggère une stabilité du nombre de contrats d'apprentissage qui ne concernerait à nouveau que 18 000 jeunes pour 2018- 2019. Le CESER s'interroge en conséquence sur l'atteinte de l'objectif de 20 000 apprenti.e.s en 2020 qui avait été fixé par le Conseil régional au moment du « Plan 500.000 jeunes en apprentissage ».

Les formations par apprentissage, comme tendent à le montrer les bons résultats en matière d'insertion, peuvent constituer une réponse efficace aux besoins d'une partie des concitoyens et des entreprises. A ce sujet, le CESER serait intéressé par des éléments permettant d'apprécier les résultats en termes d'insertion de l'extension expérimentale de l'apprentissage à un public de 25 à 30 ans.

Au regard de ces propositions, le CESER émet donc une réserve : l'objectif et l'ambition de 20 000 apprenti.e.s en 2020 semblent toujours moins atteignables sans un effort de promotion spécifique auprès des jeunes breton.ne.s.

314 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition d'Olivier CHAPALAIN et de Marylène SIMON
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce projet de budget se place dans le contexte de la mise en œuvre du schéma des formations sanitaires et sociales adopté lors de la session d'octobre 2017, dont l'objectif est de développer sur le territoire régional une offre de formations adaptées aux besoins de la population bretonne, dans une logique de proximité, de qualité de l'accompagnement et des emplois.

Le Conseil régional indique que la gouvernance de ce schéma se structurera par la création d'une commission déléguée aux formations sanitaires et sociales dans le cadre du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) et que le dispositif d'observation des métiers et des formations, avec notamment un suivi de l'insertion des diplômés, sera maintenu.

Sur la base du schéma, la deuxième action phare est le renouvellement pour 5 ans des autorisations à dispenser les formations paramédicales et de sages-femmes ainsi que les agréments des directeurs de ces établissements de formation. Le même processus sera lancé en 2018 pour les agréments des établissements de formation aux carrières sociales.

Les différentes pistes de travail concernant l'universitarisation des formations paramédicales sont en cours de priorisation au niveau national, de même pour de nombreux référentiels de diplômes, ce qui ne permet pas, à ce stade, d'en mesurer les impacts sur la compétence régionale.

Par ailleurs, le Conseil régional prévoit d'améliorer l'accompagnement individuel des étudiants de ces filières par des adaptations significatives du règlement d'intervention des bourses d'études sur critères sociaux.

Les indicateurs 1 et 3 montrent que le nombre de places pour les secteurs paramédicaux et sociaux est maintenu à l'identique depuis les années 2013/2014, ce qui représente 6 224 places de formations paramédicales agréées par le Conseil régional (indicateur 1) et 1 724 places de formation en travail social agréées par le Conseil régional (indicateur 2).

L'indicateur 2 montre que le nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aides-soignants.tes, ambulanciers.ères et auxiliaires de puériculture) augmente de 96 bénéficiaires en 2016/2017, et reste à l'identique pour les formations en travail social agréées, soit 148.

L'indicateur 4 montre que le nombre de bourses d'études attribuées aux étudiants sur critères sociaux est en augmentation de 146 attributions.

Pour ce programme, il est proposé pour l'exercice 2018, d'ouvrir une autorisation d'engagement de 53,58 M€ et d'inscrire des crédits de paiement du même montant en fonctionnement et de 5,9 M€ en investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte du fait que la première action phare portée par le budget primitif 2018 est la mise en œuvre du schéma des formations sanitaires et sociales adopté lors de la session d'octobre 2017. Il souligne la démarche collaborative de gouvernance qui s'exprime tant par la création d'une commission déléguée aux formations sanitaires et sociales dans le cadre du CREFOP, que par le maintien du dispositif d'observation des métiers et des formations ainsi que du suivi de l'insertion des diplômés.

Le CESER rappelle les points qui avaient été soulignés lors des échanges autour du schéma, à savoir le mal-être des professionnels dans les filières entre autres du handicap, de l'accueil des jeunes migrants et de l'accompagnement des personnes âgées.

Il considère que la deuxième action phare – le renouvellement des autorisations à dispenser les formations - contribue à la sécurisation des parcours, laquelle est posée comme un objectif par le Conseil régional et constitue un axe fondateur du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Le CESER constate la stabilité, depuis 2013, du nombre de places de formations paramédicales agréées par le Conseil régional ainsi que la stabilité du nombre de places de formation en travail social, respectivement 6224 et 1721. Il rappelle que le contexte sociétal ainsi que les besoins sociaux et médico-sociaux ont nettement évolué et qu'il serait souhaitable, en plus d'une augmentation du taux d'encadrement, de prévoir une augmentation du nombre de places en formation des travailleurs en faveur de publics en situation de vulnérabilité avec une évolution des contenus des formations en fonction des problématiques.

Le CESER salue l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical avec 96 bénéficiaires supplémentaires (aides-soignants.tes, ambulanciers.ères et auxiliaires de puériculture) mais il regrette que le nombre reste à l'identique pour les formations agréées en travail social, et ceci depuis 2014.

Il se félicite de l'augmentation du nombre de bourses d'études attribuées aux étudiants sur critères sociaux (+ 146).

Le CESER est intéressé par le mode de gouvernance proposé par le Conseil régional et souhaite participer aux différentes instances collaboratives, et souhaite leur mise en place rapide.

Par ailleurs, il souhaite une prise en compte, autant qu'il est possible par le Conseil régional dans le cadre de ses compétences, de la situation actuelle des EHPAD.

Il n'émet pas de réserve sur la proposition budgétaire du programme mais il souhaiterait néanmoins avoir des précisions sur la partie investissements.

315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU et Franck PELLERIN
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose ce programme en complément des programmes collectifs de formation. Il concerne les dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation : Chèque Formation, Chèque Validation et Chèque Reconversion.

Le Conseil régional a retenu les quatre actions-phares :

- la poursuite du référencement qualité des organismes de formation ;
- l'ouverture du chèque formation à des formations multimodales (module à distance) ;
- la possibilité d'un accompagnement VAE et d'une formation en parallèle ;
- l'engagement volontaire de la Région dans le plan investissement.

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme pour le programme 316, le CESER s'inquiète de la diminution des crédits affectés au programme 315. En effet, les autorisations d'engagement sont établies à 9,53 M€ pour 2018 contre 10,13 M€ pour 2017. Quant aux crédits de paiement, ils s'élèvent cette année à 8,06 M€ contre 9,78 M€ en 2017.

Le CESER se questionne sur la diminution du nombre de bénéficiaires du Chèque Formation, d'autant que cette baisse est amorcée depuis 2016. Il s'interroge d'autant à ce sujet qu'une forte augmentation des bénéficiaires du Chèque Validation est prévue avec une utilisation complémentaire à celle du Chèque Formation. Il souhaiterait avoir des précisions sur l'articulation entre ces deux dispositifs.

En ce qui concerne le plan de formation des actifs, le CESER souhaite connaître les modalités de la mise en place du plan de formation des chambres consulaires car le document ne donne pas d'informations concernant les moyens mis en œuvre.

Le CESER approuve le fait que le Conseil régional développe des relations avec les OPCA dans le but de développer les actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi.

Il prend acte du cadre contraint de l'attribution du Chèque Reconversion et rappelle qu'il convient de pérenniser le soutien à la formation des personnes licenciées économiques.

Sachant que les modalités d'attribution du Chèque Formation seront décidées et votées en Commission permanente, le CESER souhaite être informé des évolutions qui seront décidées cette année et connaître les critères qui guideront les choix de la Commission permanente. Les données fournies, desquelles il ressort que le Chèque Formation paraît concentré sur des formations dans les domaines du tertiaire, du sanitaire et social et de l'enseignement universitaire, le conduit à se demander s'il ne faudrait pas songer à ouvrir ce dispositif à d'autres champs professionnels.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement l'évolution du Chèque Formation au cours des prochains mois.

316 - Proposer une offre de formation qualifiante adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU, M'Hamed DRISSI et Anne LE MENN
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme s'articule autour de trois axes qui sont les suivants :

- structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification avec les dispositifs, compétences clés et compétences transverses ;
- construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires, avec comme dispositif opérationnel le Programme Bretagne Formation ;
- accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique.

L'autorisation d'engagement est de 76,962 M€ et les crédits de paiement s'élèvent à 78,957 M€ en fonctionnement.

Dans le préambule de la Mission III, le président du Conseil régional rappelle le contexte très particulier de l'année 2018 suite à la réforme engagée par le gouvernement sur la formation professionnelle et l'apprentissage, ce qui ne permet pas à ce jour d'avoir une réelle visibilité sur les modalités à venir du Compte personnel de formation (CPF), et des dispositifs en faveur de la formation des demandeurs d'emploi.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En termes d'objectifs, le programme 316 s'inscrit dans la continuité des actions conduites depuis 2016.

Le CESER note la baisse des fonds dédiés à la formation des demandeurs d'emploi. En effet, l'engagement au budget primitif 2017 était de 108,727 M€ contre 76,962 M€ en 2018, ce qui représente une baisse de 29 % qui s'explique par la fin du « Plan 47 000 » et la saisonnalité des achats de formation (Programme Bretagne Formation). Le budget est certes contraint dans un contexte lié aux incertitudes de la réforme mais la volonté reste affichée d'accompagner vers un emploi durable les demandeurs d'emploi les plus fragilisés et le CESER sera particulièrement attentif sur ce point

Or, si l'embellie économique en 2018 est réelle, avec un nombre de CDI en forte augmentation, elle ne profite pas aux plus fragiles, puisque le chômage des demandeurs d'emploi longue durée a augmenté de 5 %.

Le CESER approuve le fait de revisiter la cohérence des parcours d'accès à la qualification et est en attente d'éléments sur l'étude débutée en octobre 2017 sur le Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP). Un travail de coordination plus poussée entre tous les acteurs et l'identification des métiers qui recrutent nous paraissent en effet indispensables avant de lancer le nouvel appel d'offres. Par ailleurs, la possibilité d'un dispositif de formation qui permettrait aux demandeurs d'emploi de découvrir des métiers et leurs évolutions constitue une piste intéressante.

Le CESER se félicite de l'abondement des Actions territoriales expérimentales d'insertion (ATE insertion) et du dispositif Compétences clés, qui sont réellement pertinents pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Pour autant, il s'interroge sur la baisse des autres Actions territoriales expérimentales et des Préparations opérationnelles à l'emploi collectives (POEC), cofinancées par les OPCA, Pôle emploi et les branches professionnelles. Les ATE et les POEC permettent une insertion vers l'emploi forte, car très proche des besoins exprimés par les entreprises.

En ce qui concerne les ATE insertion, le CESER s'interroge sur la stagnation du nombre de places prévues en 2018 pour les salariés en structures d'Insertion par l'activité économique (IAE) alors que, dans le même temps, le nombre de salariés en IAE est en nette augmentation. Le CESER souhaite avoir des indicateurs qualitatifs lui permettant d'analyser et d'identifier les raisons.

Sur le Programme Bretagne Formation (PBF), le CESER approuve le nombre de places ouvertes pour 2017-2019, qui se situe au même niveau qu'avant le « Plan 47 000 ». Pour autant, il est fait mention à plusieurs reprises dans le Budget primitif de l'importance de la digitalisation de la formation. Si l'innovation pédagogique s'appuyant sur un environnement et des outils numériques est indispensable dans toutes les formations et tous les secteurs, l'organisation des formations à distance ne répond pas aux besoins de tous les publics.

Compte tenu de cette observation, le CESER sera particulièrement attentif aux modalités pédagogiques prônant davantage d'hybridation entre formation en présentiel et formation à distance, véritable levier de cette transition à la fois culturelle et opérationnelle si nous souhaitons réussir le Plan d'investissement dans les compétences 2019-2022 et l'inclusion sociale et sociétale.

317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition d'Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 317 a pour objectif de sécuriser les parcours des stagiaires en leur apportant des aides financières. En ce sens, ce programme est complémentaire aux programmes 315 et 316 qui concernent les actions de formation individuelles et collectives financées par le Conseil régional.

Le premier axe de ce programme consiste à rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe du Conseil régional (revenu, indemnités de transport et d'hébergement) qui ne touchent plus d'allocations chômage et attribuer une bourse à l'accompagnement de projet pour les stagiaires des Contrats d'accès à la qualification (CAQ) et des Plateformes d'orientation professionnelle (POP) qui sont des jeunes de moins de 26 ans.

Le second axe consiste à attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires des formations collectives du Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP) (sauf les CAQ et POP) ou du PBF et des Actions territoriales expérimentales (ATE).

Depuis la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui a transféré aux Régions des compétences en faveur de nouveaux bénéficiaires : personnes « *sous-main de justice* » (c'est-à-dire des personnes incarcérées ou faisant l'objet d'une peine alternative à l'incarcération ou de mesures d'aménagement de peine), personnes handicapées en formation dans un centre de rééducation professionnelles et personnes en insertion professionnelle bénéficiant du dispositif de formation Compétences clés, ce programme finance également la formation de ces publics.

Avec le plan breton de mobilisation pour l'emploi de 2017, qui a permis l'entrée en formation d'un plus grand nombre de demandeurs d'emploi, la majeure partie des formations ont débuté en juin 2017 et se termineront au premier semestre de l'exercice budgétaire 2018.

Le Conseil régional envisage, dès la fin du premier trimestre 2018, des évolutions structurelles du dispositif de rémunération des demandeurs d'emploi en poursuivant plusieurs objectifs : améliorer l'adéquation des aides régionales aux revenus des entrants en formation ; rendre plus lisibles les aides accordées et simplifier les mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, en 2018, les moyens délégués par l'Etat dans le cadre du contrat d'amorçage du plan d'investissement pour les compétences seront en partie mobilisés sur ce programme.

En attendant, les autorisations d'engagement qu'il est demandé d'ouvrir pour ce programme sont en baisse puisqu'elles sont de 41,5 M€ contre 42,6 M€ dans le budget primitif de 2017. Il en est de même des crédits de paiement qui sont de 39,1 M€ cette année contre 42,4 M€ l'année dernière.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER considère que la rémunération et l'aide à la restauration des stagiaires de la formation professionnelle sont un élément essentiel de sécurisation des parcours, a fortiori pour des publics très éloignés de l'emploi. Il apprécie que le Conseil régional aille au-delà des obligations fixées par le Code du travail en permettant aux stagiaires de finaliser leurs parcours lorsque leurs droits aux allocations chômage viennent à s'éteindre en cours de formation.

Le CESER constate la constante érosion du nombre de stagiaires boursiers. Il note que les objectifs des budgets primitifs ne sont jamais atteints depuis au moins 2016, ce qui pose la question de l'attractivité de ce dispositif. Cela conforte les craintes exprimées lors des exercices budgétaires précédents par le CESER qui s'inquiétait du trop faible montant de cette « bourse » qui permet de prendre en charge certaines dépenses des stagiaires (640 € pour les stagiaires des POP et 900 € pour ceux des CAQ). Le CESER craint que ces montants trop faibles conduisent à un renoncement des jeunes les plus en difficulté à s'inscrire dans un projet de formation.

Le CESER souhaite que la remise à plat du dispositif de rémunération des stagiaires, telle qu'elle est annoncée par le Conseil Régional pour la fin du premier trimestre 2018, tienne compte de ses alertes sur cette question des bourses. Il souhaite que soient définis à cette occasion les outils et moyens pour que les jeunes en difficulté d'insertion puissent réellement tous avoir les moyens de s'inscrire dans des parcours de formation et d'orientation.

Le CESER suivra attentivement les évolutions structurelles qui seront décidées à la fin du premier semestre 2018.

Il suivra aussi tout particulièrement la question de l'accès des jeunes aux dispositifs d'orientation et d'accès à la qualification.

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 318 est articulé en trois grands objectifs déclinant la mise en œuvre des moyens propres à assurer la transmission du breton et du gallo ainsi que le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle.

L'objectif I est consacré à la transmission de la langue bretonne (soutien à l'enseignement bilingue, participation à l'édition de manuels scolaires, aides individuelles à la formation, aide aux structures) tandis que l'objectif II décline, pour sa part, les actions visant à « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique ».

L'objectif III - « Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallo » couvre à la fois le champ de la transmission et celui de la présence du gallo dans la société.

L'année 2018 verra l'actualisation de la politique régionale en faveur des langues de Bretagne en s'appuyant sur les attentes recueillies tout au long de l'année 2017 par un intense travail d'enquête et de concertations.

Pour ce programme il est proposé d'ouvrir des autorisations de programme et d'engagement qui sont respectivement de 760 000 € et des 6,53 M€. Il est également proposé d'inscrire des crédits de paiement de 800 000 € en investissement et de 6,53 M€ en fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER rappelle tout d'abord son souhait de voir apparaître de façon distincte les budgets respectifs de chacun des trois axes du programme. Alors que les actions engagées par le Conseil régional sont nombreuses, le CESER observe une baisse de l'enveloppe budgétaire entre le BP 2017 et celui de 2018 qui concerne essentiellement la section de fonctionnement. En effet, les crédits de paiement et les autorisations d'engagement diminuent chacun de 266 000 €, soit une baisse de 3,9 %, alors que la situation en investissement est quasi-stable.

Le dernier RAP a confirmé la réalité des besoins. Chaque année, l'autorisation d'engagement est affectée à 95 % et les crédits sont consommés à 90 %.

2.1. Transmettre la langue bretonne

Sur proposition de Jean-Marc CLÉRY et Lydie PORÉE
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER marque son grand intérêt pour les résultats à venir de l'enquête sociolinguistique lancée par le Conseil régional fin 2017. Ces résultats devraient permettre d'affiner et de renforcer les politiques menées en faveur du breton et du gallo.

Il rappelle que ces langues sont toujours en danger de disparition puisque, s'agissant du breton, la dernière enquête décennale TMO sur la pratique de la langue bretonne² a montré que 70 % des locuteurs ont plus de 60 ans et que la transmission familiale est en recul : le rôle de l'école est donc aujourd'hui déterminant.

S'agissant du soutien au développement des filières bilingues, le CESER apprécie les évolutions positives et le choix désormais assumé par le Rectorat d'acter des ouvertures dans des collèges publics,

² Enquête décennale sur la pratique de la langue bretonne – TMO publiée en septembre 2013. Fanch Broudic situait à 172 000 le nombre de locuteurs en breton.

même avec des effectifs modestes au départ. Des effets notables en termes de taux de poursuite entre les niveaux CM2 et 6ème sont observés³. Le CESER rappelle que la problématique « transport scolaire » est une dimension importante à prendre en compte pour éviter tout obstacle à la continuité du bilingue vers les collèges et les lycées des pôles de l'enseignement public.

Le CESER regrette que l'axe 1 du programme ne comporte toujours pas de focus spécifique sur l'enseignement optionnel « langue et culture bretonne » dans le premier et le second degré. Pour l'initiation dans le premier degré il n'est fait mention, comme chaque année, que du partenariat avec le Conseil départemental du Finistère, alors que la Convention additionnelle comporte des objectifs spécifiques de développement de l'optionnel au plan régional et que la feuille de route 2017-2021 Rectorat-Région a pris l'engagement d'une expérimentation conjointe avec les services académiques. Dans le second degré, l'option breton connaît une situation préoccupante avec une baisse de près de 400 élèves à la rentrée 2017 et, à terme, un risque de disparition dans près d'un tiers des établissements. Le CESER recommande une action spécifique de soutien à l'option qui concerne actuellement plus du double des effectifs du bilingue dans le second degré.

Il note la poursuite de la politique de soutien au fonctionnement de Diwan. L'annonce de l'engagement du Conseil régional pour un deuxième lycée Diwan ne surprend pas. Il rappelle qu'il a déjà demandé des informations sur les modalités et le niveau de l'engagement financier prévu pour ce projet. Il fait observer que dans le secteur de Vannes, qui semble avoir été choisi, les établissements publics du second degré subissent déjà une fragilisation importante du fait de la concurrence avec le réseau privé catholique.

Le CESER souligne la pertinence des dispositifs Desk et Skoazell ainsi que de l'accompagnement financier important pour le soutien des options d'enseignement du breton à l'Université. S'agissant de la bourse Skoazell, il s'interroge sur l'écart croissant entre le plafond cible (50) et le nombre de bénéficiaires (27) en baisse sensible. S'agissant du soutien à la formation au bilingue destinée aux enseignants déjà en postes monolingues, le CESER rappelle sa demande d'informations permettant d'apprécier l'évolution du nombre des demandes. Cet élément serait intéressant à mettre au regard de données du Rectorat sur le nombre des congés formations accordés. Par ailleurs, le CESER attire l'attention sur le fait que le coût financier de l'engagement dans la formation à la langue bretonne représente encore un frein important aux yeux des enseignants.

S'agissant des aides relatives aux formations pour adultes, l'optimisation de la communication en direction des publics est un élément nécessaire. Une meilleure communication devrait engendrer une augmentation des demandes, et à cet égard, le CESER ne peut que regretter le retour à un niveau moindre du nombre de places et du nombre de stages financés par le Conseil régional. De même, il s'interroge face à l'absence d'un objectif d'augmentation concernant Desk/Petite enfance, la transmission de la langue auprès des très jeunes enfants étant un objectif primordial pour en améliorer l'acquisition.

S'agissant de la structure Ti Embann ar Skolioù (TES), le CESER aurait apprécié quelques informations sur la nouvelle convention pluriannuelle qui devait être conclue en 2017 entre le Conseil régional, Canopé et l'Éducation nationale.

³ Analyse de la rentrée 2018 dans les filières bilingues – Div Yezh Breizh

2.2. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Le CESER apprécie l'aide apportée par le Conseil régional aux différentes structures qui œuvrent à la sensibilisation à la langue bretonne (Redadeg – Mignoned ar brezhoneg – Emglev et Ti ar vro – UBAPAR...) et ceci d'autant plus que ces structures pourraient être fragilisées par des pertes d'emplois aidés, sujet sur lequel le CESER a déjà alerté les acteurs régionaux dans son vœu de septembre 2017 et dans son récent rapport « *Les défis de la vie associative en Bretagne* » adopté en décembre 2017.

Le CESER s'interroge sur la différence entre le discours qui prône une intensification de la présence de la langue bretonne dans les médias et les chiffres du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB). En effet, ce dernier prévoit au mieux une très légère augmentation des cibles pour la production audiovisuelle en breton et la fiction radiophonique, au pire, une perte en ce qui concerne le doublage audiovisuel. Et ceci, sur des chiffres de départ déjà particulièrement bas.

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de continuer à accompagner l'édition et les pratiques culturelles en breton.

Enfin, concernant le soutien à la présence de la langue galloise, le CESER réaffirme sa satisfaction de voir les deux langues traitées individuellement dans le programme 318. Il se félicite de l'accompagnement par le Conseil régional des actions favorables à la diffusion du gallo dans une diversité de domaines : scolaires, péri-scolaires et culturels... Il apprécie tout particulièrement la poursuite du soutien à l'Institut de la langue galloise ainsi qu'à l'organisation du « Priz du gallo/Prix du gallo ».

2.3. Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

Sur proposition de Jean-Marc CLÉRY et Lydie PORÉE
au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Le CESER est satisfait du soutien du Conseil régional aux structures qui mettent en place d'une part des actions en faveur d'un renforcement de la connaissance de la langue galloise et d'autre part de la collecte.

Il aurait apprécié de disposer d'indicateurs (nombre et type de projets financés) afin de pouvoir mesurer sur quels projets l'effort a été jusqu'ici porté.

S'il salue le soutien à des activités concernant aussi bien le public scolaire que le public adulte, il regrette encore une fois l'absence d'indicateurs (nombre de personnes sensibilisées ou formées), condition indispensable à l'évaluation des politiques régionales.

Le CESER attire l'attention sur le faible nombre des enseignants assurant actuellement l'enseignement de l'option gallo dans les établissements du second degré public. Compte-tenu de l'âge de ces enseignants, la problématique de leur renouvellement et donc de la continuité de cet enseignement pourrait se poser rapidement. Il suggère que soit réalisé un travail d'enquête auprès des enseignants de l'est de l'académie afin de repérer des personnels ayant déjà une pratique du gallo et de leur proposer des actions de formation, en vue d'assurer à terme le renouvellement du vivier d'enseignants.

Le CESER se réjouit de l'attention portée à la production et la diffusion de matériel pédagogique.

Compte tenu de ces observations, il suivra particulièrement les points suivants en lien avec le Conseil régional :

- la situation de l'optionnel et les évolutions de la carte des pôles bilingues publics ;

- la problématique spécifique du transport scolaire des élèves vers les collèges et lycées de « pôles bilingues breton » publics.

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE
au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 401 s'articule autour de 4 actions phares pour 2018 :

- Livraison de 4 rames TER Regio2N portant le total à 24 rames ;
- Construction du service public régional de transport de voyageurs unifié ;
- Déploiement de l'identité du nouveau réseau BreizhGo ;
- Renouvellement de la convention TER.

Les propositions budgétaires concernant ce programme sont les suivantes :

- Proroger l'autorisation de programme de 374 713 000 € ouverte au titre des exercices 2009 à 2017 et l'abonder de 2 210 000 € ;
- Abroger l'autorisation d'engagement de 1 308 394 600 € ouverte au titre des exercices 2007 à 2018 et ouvrir une autorisation d'engagement de 145 872 000 € au titre de l'exercice 2018 ;
- Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 57 495 000 € ;
- Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 255 720 000 €.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite du soutien financier apporté par la Région au TER dans un contexte de contrainte budgétaire forte. Il prend acte des effets positifs de la politique tarifaire sur la fréquentation du TER. Dans la continuité de ses précédents avis, le CESER réitère son inquiétude quant au maintien d'une offre ferroviaire de qualité sur les lignes du maillage régional. Il attire l'attention sur les effets de la nouvelle grille horaire et restera attentif aux remontées des comités de ligne.

Dans le cadre de l'élargissement des compétences de la Région aux transports interurbains, scolaires et de desserte maritime, le CESER souligne son attachement à l'enjeu de la construction d'un service public régional de transports unifié et multimodal performant. Facteur d'aménagement du territoire et de cohésion sociale, il constituera un atout majeur pour l'attractivité de l'ensemble des territoires en Bretagne.

A cet égard, l'approche multimodale de la Région et sa volonté d'intégrer le numérique à tous les niveaux de la relation avec les usagers sont partagés par le CESER, qui recommande de rester attentif aux attentes de ces derniers en termes de service public (rapidité, régularité, fiabilité et lisibilité), étant entendu que la prise en compte des systèmes de déplacement collaboratifs ne doit pas s'envisager au détriment des transports collectifs « traditionnels », qu'ils soient ferroviaires ou routiers. La digitalisation des comportements doit aussi permettre d'améliorer l'ensemble des déplacements afin de passer à moyen terme d'une logique modale à une logique de mobilité. A ce titre le CESER

recommande de travailler à la visibilité de l'offre « BreizhGo » dans sa configuration élargie pour en permettre la bonne appropriation par le grand public, avec un renforcement du support technique et de la convention avec Mégalis.

Le CESER prend acte de la place nouvelle accordée au mode routier dans le réseau régional : aux lignes routières TER actuelles vont s'ajouter l'ensemble des lignes interurbaines. Cette nouvelle donne doit permettre de mettre en œuvre un service public de transport ambitieux et efficace, ce qui repose la question des modalités de financement dans un contexte de forte contrainte financière. La place qu'il convient d'allouer à l'autocar dans les pôles d'échanges multimodaux constituera un point de vigilance particulier du CESER.

Le CESER prend acte de la stratégie régionale orientée vers la hausse des recettes commerciales, qui constitue un des leviers essentiels pour le développement de l'offre.

Le CESER recommande de porter une attention particulière à l'unification des réseaux de lignes interurbaines et scolaires existantes et préconise de cibler un maillage temporel et géographique fin : l'appétence pour le transport collectif passe par une proximité et une fréquence attractives ainsi qu'une rapidité de déplacement qui sont complémentaires du niveau de confort envisagé – proche du niveau atteint par le mode ferré.

Par ailleurs, les transports scolaires constituent un enjeu essentiel en matière de service rendu aux familles bretonnes avec le transport quotidien de 110 000 élèves. Le CESER sera attentif à ce qu'il soit pris en compte à la hauteur de son enjeu : la nécessaire harmonisation régionale à venir s'appuiera sur une commande publique durable et responsable, qu'il s'agisse du nécessaire accompagnement des opérateurs dans la transition énergétique ou de la valorisation des bonnes pratiques sociales.

402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire breton par des infrastructures terrestres et des gares ou points d'arrêts ferroviaires, routiers et maritimes performants. Ces dispositifs permettent à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur et d'offrir au sein de son territoire des services adaptés aux usages du quotidien, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire ;
- Faciliter les déplacements de la vie quotidienne ;
- Encourager le développement du fret dans une logique durable.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se félicite des réflexions à moyen et long termes engagées par le Conseil régional de Bretagne concernant le réseau structurant ferroviaire ainsi que le nœud de Rennes en vue de définir un schéma directeur et d'anticiper les besoins de desserte futurs. Le CESER se félicite également de l'engagement des collectivités, et singulièrement du Conseil régional, dans la suppression des passages à niveau les

plus accidentogènes sur le territoire régional, notamment les travaux concernant le passage à niveau de St Médard sur Ille.

Le CESER restera attentif à la décision ministérielle attendue en 2018 concernant le projet de Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL) qui vise notamment à relier les deux métropoles de Rennes et Nantes à grande vitesse et à améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne. Dans sa contribution à la concertation complémentaire au débat public sur le projet LNOBPL, le CESER rappelle que la priorité doit être l'amélioration des axes Brest-Rennes (1h30), Quimper-Rennes (1h30) et Quimper-Brest, condition nécessaire au développement équilibré du territoire.

Concernant le volet ferroviaire du BP 2018, le CESER note que beaucoup d'incertitudes demeurent par exemple sur la réalisation du barreau sud francilien visant à moderniser l'axe Massy-Valenton. S'agissant des lignes du maillage régional dont la modernisation et le développement souffrent du désengagement de l'Etat et de SNCF Réseau, bien qu'inscrites au Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020, le CESER restera très vigilant quant au respect des engagements pris. Le CESER regrette que la ligne Auray-Quiberon ne fasse pas l'objet d'une étude de modernisation compte tenu du projet de nouvelle gare maritime de Quiberon porté par la Région. Enfin, la poursuite de la réalisation des 10 pôles d'échange multimodaux (PEM) n'appelle pas de commentaires particuliers du CESER. Par ailleurs, le CESER prend acte de la démarche engagée concernant la gare de Landivisiau associant les usagers, cette expérimentation devant être étendue à d'autres gares en Bretagne en vue de leur modernisation. Le CESER note que, dans le cadre de sa nouvelle prise de compétences sur le transport routier interurbain et scolaire, des travaux d'accessibilité et de sécurisation des points d'arrêts seront engagés dès 2018.

Concernant le volet routier du BP 2018, le CESER observe qu'il s'agit essentiellement de poursuivre les actions de modernisation précédemment engagées concernant la mise à 2x2 voies de la RN 164 et l'achèvement de l'axe Triskell reliant le nord et le sud de la Bretagne. S'agissant du développement du fret ferroviaire, le CESER note l'intérêt que porte la Région à la problématique de libération des sillons. Le CESER aurait apprécié qu'un point d'étape du Projet régional d'action logistique (PRAL) soit présenté et souhaiterait connaître les effets des diverses actions déjà engagées sur le territoire régional. Comme les années précédentes et compte tenu de la situation du fret ferroviaire en Bretagne, le CESER appelle de ses vœux l'ensemble des acteurs concernés à une véritable prise de conscience sur les conséquences des externalités (pollution, sécurité, nuisances sonores...) liées à une logistique exclusivement tournée vers le seul mode routier. Le CESER rappelle que ce volet du programme 402 est contributeur des objectifs de préservation de l'environnement fixé par la COP 21.

Au regard de ces *observations*, le CESER émet une réserve concernant le respect des engagements contractualisés dans le CPER et notamment la mise en chantier dans le calendrier imparti de la rénovation des lignes du maillage régional.

Il suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'élaboration du schéma directeur en cours concernant le nœud ferroviaire de Rennes et les axes structurants Rennes-Brest et Rennes-Quimper ;
- La finalisation des études de rénovation des lignes du maillage régional déjà engagées et la remise à niveau de toutes les lignes ferroviaires ;
- La réalisation des travaux de modernisation de l'axe Massy-Valenton ;
- L'évolution de la situation du fret ferroviaire en Bretagne ;
- L'évolution du dossier LNOBPL ainsi que la décision ministérielle à venir sur ce dossier au regard notamment de l'annonce de l'abandon du projet Notre-Dame-des-Landes (NDDL).

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle deux éléments de contexte majeurs pour l'exercice de sa compétence « aéroports » :

- L'orientation à la hausse du trafic passager aérien. Avec 6,9 % de croissance en Bretagne par rapport à 2016, soit 1,7 millions de passagers sur 10 mois en 2017, l'augmentation du trafic en région dépasse celle constatée au niveau national (+ 6,2 %) ;
- L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Dans ce cadre, la Région souligne :

- Sa mission d'autorité concédante de quatre aéroports en Bretagne (Brest, Quimper, Rennes et Dinard), imposant un travail de suivi des engagements des concessionnaires. La Région fait de l'engagement du programme d'investissement sur l'aéroport de Quimper une priorité pour 2018.
- Sa volonté de poursuivre le soutien au développement des aéroports d'intérêt régional hors de sa compétence, par des contributions financières à des Obligations de service public (OSP) ;
- Le projet d'acquisition de foncier en proximité de l'aéroport de Rennes afin d'accroître l'offre de stationnement.

Le Conseil régional mobilise sur ce programme 4 177 000 € en AE/AP (contre 665 000 € inscrits au BP 2017) et 3 945 000 € en CPI/CPF (contre 1 065 000 € inscrits au BP 2017).

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de la continuité des objectifs de la politique générale de soutien au développement des plateformes aéroportuaires régionales.

Toutefois, le CESER s'interroge sur les chiffres de l'indicateur « *nombre de lignes passagers nationales et internationales* » et souhaite obtenir des précisions sur les variations constatées entre 2014, 2015 et 2016 ainsi que sur la prévision 2017. Il regrette également l'absence de prévisions pour l'exercice 2018, voire au-delà.

En outre, le CESER souhaite que suite à l'annonce de l'abandon du projet Notre-Dame-des-Landes, la réflexion sur les nouveaux défis que cela pose pour le transport aérien en Bretagne soit intégrée dans le cadre notamment de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

La seule mention de recouvrement des subventions d'investissement, toute légitime qu'elle soit, paraît insuffisante au regard des défis qui attendent la Bretagne en matière de transport aérien. Les annonces du Premier Ministre et de la Ministre des Transports concernant l'engagement du gouvernement pour la Bretagne « *de garantir que Brest, Nantes et Rennes disposent de liaisons faciles avec les autres métropoles européennes et de mettre en place des liaisons rapides avec les hubs longs courriers internationaux* » sont, pour le CESER, une opportunité sur laquelle la Région Bretagne doit travailler dès 2018.

Le CESER restera également attentif à l'évolution de la fréquentation du trafic aérien en direction du Royaume Uni dans le contexte du Brexit.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des trafics ;
- les annonces gouvernementales sur le dossier aéroportuaire.

Mission V - Pour une Bretagne engagée dans la transition écologique

501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Par décret ministériel du 4 mai 2017, le Conseil régional est désormais reconnu comme coordinateur et animateur de la politique de l'eau en Bretagne. Au-delà de son engagement financier pour accompagner les projets territoriaux de restauration et préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, le Conseil régional mène des actions de concertation et de mise en débat au sein de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA). Il anime un débat sur la transversalité des politiques publiques, facilite l'acquisition et le transfert des connaissances dans le domaine de l'eau, impulse une réflexion sur l'organisation des acteurs et les priorités d'actions.

Le programme s'articule autour des 3 objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau :

- renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons ;
- viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires ;
- s'adapter aux risques liés à l'eau.

Le Président du Conseil régional de Bretagne propose, sur ce programme 501 :

- d'ouvrir une autorisation de programme de 3,8 M€ et une autorisation d'engagement de 5,035 M€ d'euros au titre de l'année 2018 ;
- d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 3,1 M€ et un crédit de paiement de fonctionnement de 3,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le budget primitif affecté directement au programme 501 connaît une légère baisse entre 2017 et 2018 : les autorisations d'engagement et de programme passent ainsi de 9,4 M€ à 8,835 M€ et les crédits de paiement de 7,450 M€ à 6,6 M€, sachant que d'autres financeurs contribuent aussi aux objectifs affichés concernant la qualité des eaux : Fonds européens, projets d'assainissement via le Plan opérationnel d'investissement...

Reconnu officiellement par l'Etat en 2017 dans son rôle d'animation et de coordination des politiques de l'eau en Bretagne, le Conseil régional est désormais légitime, en plus de mener des actions d'information, de formation et d'amélioration des connaissances, pour mettre aussi en place une gouvernance efficace de l'eau. Le CESER appuie le souhait partagé de maintenir voire de renforcer les Commissions locales de l'eau sur les territoires hydrographiques pour porter les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Ce sont en effet des « parlements » locaux de l'eau ouverts à l'ensemble des acteurs territoriaux. Le Conseil régional affiche d'autres objectifs ambitieux de gouvernance : transversalité des instances et des politiques publiques, participation, simplification,

meilleure lisibilité, solidarité entre territoires. Le CESER partage tout à fait ces objectifs mais s'interroge sur la manière de les mener. Un organisme régional tel qu'un Etablissement public territorial de bassin (EPTB) armoricain est-il toujours à l'ordre du jour ? Une autre structure régionale de coordination serait-elle possible ? Le projet d'expérimentation d'une Agence bretonne de l'eau et de la biodiversité serait-il potentiellement cet organisme nécessaire pour établir la transversalité ? Le CESER souhaite être informé et consulté sur ces projets.

En outre la loi NOTRe de 2015 a affecté la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ceci en plus des compétences sur l'eau potable et l'assainissement. Ces EPCI peuvent désormais acquérir les compétences à la fois sur le « *grand cycle* » et le « *petit cycle* » de l'eau. Le CESER constate que l'échelle des communautés de communes n'est pas, sauf exception, celle des bassins versants hydrographiques. Les EPTB ou Syndicats de bassins semblent plus appropriés pour mener ces actions à une échelle plus conforme aux cycles de l'eau et aux besoins de solidarités amont-aval.

En outre, le CESER rappelle qu'il a rédigé et publié un document distribué lors du Carrefour des transitions de Saint-Malo le 9 mars 2017 dans le cadre du lancement de la Breizh Cop. La transition écologique et énergétique possède un volet important sur l'eau, en particulier dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Il s'agit désormais de traduire ces objectifs dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et de faire en sorte que la politique de l'eau en Bretagne soit liée à la politique d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Les projets économiques devront aussi tenir compte de l'eau, de sa disponibilité et de ses objectifs de qualité.

Le CESER partage la crainte du Conseil régional selon laquelle la perspective du changement climatique va rendre la ressource en eau plus rare. Il faudra alors mieux la gérer, faire des économies et rechercher des eaux souterraines disponibles. Comme l'a déjà souligné le CESER dans sa contribution d'octobre 2017 à la « *consultation sur le projet de plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne* », il s'agira à l'avenir de mieux partager l'eau entre les besoins des humains, des activités agricoles et industrielles, des cours d'eau pour le maintien de la biodiversité et du littoral pour la productivité des écosystèmes marins. D'où l'enjeu d'une plus grande coopération entre les différentes activités et l'importance d'un projet de territoire et d'espaces de dialogue en transversalité.

Le CESER souhaite que les Projets de territoire eau (PTE), soutenus par la Région, prennent plus en compte les pollutions microbiologiques qui affectent toujours certaines eaux de baignade côtières, plusieurs zones conchylicoles et beaucoup de zones littorales de pêche à pied. Il en va de même pour les perturbateurs endocriniens en général. Ces Projets de territoire eau sont aussi à mieux relier aux enjeux et actions du troisième Plan régional santé environnement (PRSE) 2017-2021.

Concernant le Plan de lutte contre les algues vertes, le CESER rappelle tout d'abord son soutien global à cette action, son accord avec le document-cadre régional voté en décembre 2016 mais aussi ses interrogations exprimées dans son avis de décembre 2017 sur la disparité des 8 projets de territoires sur les 8 baies bretonnes et le manque d'ambition de certains projets, en particulier dans la mise en place de projets économiques globaux.

Enfin, le CESER souhaite que le Conseil régional adhère à la volonté du gouvernement de réduire fortement l'emploi des pesticides dans tous les domaines et qu'il participe avec l'Etat à l'accompagnement des filières qui s'y engagent.

Le CESER constate que 39 % des masses d'eau bretonne étaient en bon état écologique en 2016, et que l'objectif du SAGE est de 69 % pour 2021 et de 100 % en 2027. Les efforts doivent donc être poursuivis voire accélérés dans certains domaines (eutrophisation, hydro-morphologie, continuité écologique, etc.).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la mise en place d'une gouvernance régionale pour plus d'efficacité et de transversalité ;
- l'intégration de l'eau dans le futur SRADDET ;
- la mise en place des projets de territoire dans le Plan de lutte contre les algues vertes.

502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition d'Henri DAUCÉ et Sylvie MAGNANON
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose trois actions phares pour 2018 :

- la définition et l'expérimentation des missions d'une agence bretonne de la biodiversité et de l'eau ;
- la déclinaison des nouvelles modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux ;
- l'intégration des enjeux de la biodiversité au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et contribution au montage du projet Breizh'Hin.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Sur l'enveloppe budgétaire du programme

Le CESER note avec regret la diminution des crédits relatifs à la mission V « *Pour une région engagée dans la transition écologique* ». Cette baisse vient amputer un budget qui pouvait déjà apparaître faible au regard des enjeux de la transition écologique en Bretagne ; elle semble en contradiction avec les propositions d'actions faites en 2018 au titre du programme 502 qui nécessiteront des moyens nouveaux.

2.2. Sur les objectifs et actions du programme

Le CESER partage l'objectif du Conseil régional de « développer les connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité ». Il souligne l'intérêt de soutenir les programmes d'acquisition, de gestion et de valorisation des connaissances naturalistes. Le CESER fait remarquer que la connaissance de la biodiversité repose en grande partie sur les réseaux de bénévoles et que des moyens sont nécessaires pour les animer et structurer leurs compétences et les informations qu'ils produisent. Pour mieux mettre en valeur le rôle de l'ensemble des acteurs de la biodiversité en Bretagne, qu'ils soient publics ou associatifs, le CESER propose d'enrichir les indicateurs n°1 et n°2.

En lien avec cet objectif, le Conseil régional souhaite mettre en place en 2018, une agence bretonne de la biodiversité et de l'eau. Le CESER salue cette initiative. Il encourage le Conseil régional à développer les moyens permettant cette expérimentation, et ce, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la biodiversité bretonne. Il s'interroge cependant sur le périmètre et la gouvernance de cette future instance, qui gagneront à être clarifiés en 2018. Le terme « *agence en charge de la biodiversité et de l'eau* » introduit une ambiguïté qui amène à s'interroger sur la place relative

qu'occuperont effectivement les questions de biodiversité (aquatique, marine et terrestre) dans une agence dont la compétence engloberait la gestion et l'aménagement des systèmes aquatiques. Ces questions pourront être abordées lors de la Conférence bretonne de la biodiversité en février 2018. Le CESER y sera attentif.

Le CESER approuve également les efforts visant à structurer un observatoire régional des paysages et de la biodiversité et une interface régionale des données naturalistes. Le CESER souligne l'importance de donner des moyens à ces projets structurants qui permettent d'améliorer et de partager la connaissance sur le patrimoine naturel et ses enjeux écologiques, sociaux et économiques. Ces projets nécessitent un travail important d'animation, de mutualisation et de co-construction.

Le CESER suggère que la problématique bocagère soit clairement intégrée dans l'observatoire des paysages et de la biodiversité afin de mieux évaluer, tant en termes qualitatifs que quantitatifs, la contribution actuelle du réseau bocager aux enjeux de biodiversité. Cette évaluation pourrait ainsi aider à améliorer l'efficacité environnementale du programme Breizh bocage.

De façon plus globale et afin d'envisager des collaborations fructueuses avec les acteurs du monde agricole, le CESER apprécierait que soient développées et vulgarisées les études sur l'intérêt économique et social de la restauration de milieux favorables à la biodiversité dont on sait le rôle positif sur la pollinisation, la réduction de l'usage des pesticides, l'amélioration de la qualité des sols et de l'eau, la santé...

Le CESER prend acte du fait que l'agence bretonne de la biodiversité, en dépit d'une structuration encore à l'étude, expérimentera en 2018 plusieurs projets pilotes, dont celui de développer l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). La recherche d'une meilleure articulation entre les trames vertes et bleues régionale et locales est en effet un enjeu essentiel.

Le CESER souligne la pertinence de cette action, cohérente avec la proposition de « *développer les politiques territoriales de préservation des espèces, des espaces et des paysages* ». Des indicateurs de suivi des moyens dédiés au développement de ces politiques seraient utiles.

Le CESER suivra avec attention les démarches visant à intégrer ces politiques de préservation de la biodiversité et des paysages dans le futur SRADDET. Il sera attentif aux résultats de la démarche en cours de labellisation du projet de Parc naturel régional de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude et aux réflexions engagées par le Conseil régional sur les modalités de soutien aux missions du Conservatoire du littoral.

Le projet LIFE Breizh'Hin, ayant pour but d'agir sur l'adaptation au changement climatique, devrait permettre de développer, en lien avec les territoires, des actions opérationnelles en faveur de la transition énergétique et écologique. Le CESER rappelle les enjeux de formation dans ces domaines.

Enfin, le CESER note avec satisfaction l'engagement à « *promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel* ». L'accompagnement des associations régionales intervenant dans ces domaines est à souligner. Le CESER souhaiterait être informé des « *pistes de financements alternatifs qui seront testées en 2018* » pour développer le soutien aux acteurs de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement. De manière générale, le CESER regrette l'absence d'indicateurs sur les moyens dédiés à la promotion de l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel.

503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de Ronan LE GUEN
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les objectifs de ces propositions sont d'engager la région Bretagne résolument et rapidement dans la transition écologique et ainsi de contenir le réchauffement climatique. Le Conseil régional est, aux côtés de l'Etat, chef de file sur la transition énergétique et climatique. Il s'appuie sur la Conférence bretonne de la transition énergétique. Il a également mis en place, depuis le début de l'année 2017, la Conférence bretonne des ressources afin d'optimiser celles-ci, qu'il s'agisse des ressources issues des déchets, de matériaux écologiques renouvelables, d'usage des matières et matériaux dans une approche d'économie circulaire. Ces deux conférences ont pour objectifs une réponse au défi climatique et à la transition énergétique ainsi qu'une approche circulaire des ressources et de matières premières. L'ensemble de ces actions, incluant le projet Breizh'Hin portant sur l'adaptation au changement climatique, s'inscrit dans la Breizh Cop et servira à l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Pour financer ce programme, les crédits suivants sont proposés au titre de l'exercice 2018 :

- une autorisation de programme de 7,836 M€ ;
- une autorisation d'engagement de 11,206 M€ ;
- un crédit de paiement d'investissement de 6,806 M€ ;
- un crédit de paiement de fonctionnement de 9,671 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme indiqué précédemment, le CESER constate une baisse significative des crédits de paiement alloués à la mission V « Pour une région engagée dans la transition écologique » entre 2017 et 2018 : - 2, 349 M€ au total en fonctionnement et en investissement. Il souhaiterait connaître les raisons de cette diminution et ses conséquences sur l'action régionale dans le domaine de la transition écologique, alors même que le Conseil régional prévoit plusieurs actions pour accélérer cette transition. Ces dernières ont été annoncées fin novembre 2017 lors de la dernière Conférence bretonne de la transition énergétique, dont celle de la Breizh Cop. Le CESER regrette également l'absence de fléchage des sommes dédiées et sera attentif aux montants accordés aux différents axes proposés.

2.1. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat

Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique. Aux côtés de l'Etat, il mobilise fortement l'ensemble des acteurs territoriaux pour relever ce défi collectif par une approche globale et intégrée des enjeux. Le CESER continuera à s'impliquer en ce sens pour contribuer à l'élaboration du futur Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en lien avec la démarche de la Breizh Cop, elle-même alimentée par le nouveau projet Breizh'Hin sur l'adaptation au changement climatique. Dans cette optique, l'aide apportée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne est essentielle, tant à l'échelle régionale qu'à celle des territoires engagés dans un Plan climat air énergie territorial (PCAET). En lien avec ses propres travaux sur le sujet, le CESER suivra avec intérêt le travail prospectif sur le mix énergétique à l'horizon 2040 confié à la Conférence bretonne de la transition

énergétique. Il en va de même de l'élaboration du Pacte (bio)-gazier breton et du Schéma régional de la biomasse qui devraient être finalisés en 2018 en lien avec le futur Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) pour un usage durable des ressources.

- Renforcer l'efficacité et la maîtrise énergétique du bâti

Le Plan bâtiment durable breton (PBDB) - avec son réseau territorial de Plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH) - semble commencer à porter ses fruits par l'amélioration de la performance énergétique du bâti, des équipements et des comportements. Ainsi, le CESER note avec intérêt que le secteur du bâtiment est parvenu à réduire sa consommation d'énergie de 15.5 % entre 2005 et 2015 alors même que la population de la Bretagne augmente régulièrement.

- Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables

Le CESER encourage le Conseil régional à accélérer son action en faveur du développement des énergies renouvelables électriques et thermiques en Bretagne. Il note que les orientations du Schéma régional de la biomasse seront définies début 2018 et qu'une nouvelle feuille de route est également prévue cette année pour le développement de l'éolien.

Compte tenu de ses travaux et avis antérieurs, le CESER se félicite également qu'un soutien privilégié au développement des énergies marines renouvelables (EMR) soit prévu en 2018 dans le prolongement de la feuille de route adoptée par le Conseil régional en juillet 2016. Il s'étonne toutefois que ce sujet des EMR n'ait pas été abordé lors de la dernière Conférence bretonne de la transition énergétique. Comme rappelé par le CESER dans son avis sur les orientations budgétaires en 2016, les objectifs en matière d'énergies renouvelables que pourra identifier une future stratégie régionale de transition énergétique devront être mis à jour. Le CESER soutient l'action du Conseil régional en faveur du développement des réseaux énergétiques intelligents (*smart grids*), avec notamment l'entrée en phase opérationnelle du projet SMILE (*Smart ideas to link energies*) ; l'enjeu de l'accompagnement des entreprises et des collectivités pour le développement de projets industriels en ce domaine est primordial, du local à l'international.

- Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

Le CESER souligne l'importance de l'action du Conseil régional pour aider et coordonner l'ingénierie territoriale et financière des EPCI engagés dans un PCAET. Il approuve l'accompagnement des territoires en faveur de la mobilité durable car il s'agit autant d'un enjeu de transition énergétique que de santé publique à relier au Plan régional santé environnement (PRSE) copiloté par l'Etat et la Région.

2.2. Développer un usage durable des ressources

- Connaître les gisements et leurs usages

Le CESER partage l'idée que la connaissance des gisements de ressources est un préalable à leur usage durable et à l'optimisation de leur gestion. Il soutient donc le projet de préfiguration d'un « *observatoire des ressources* ». Il renouvelle son souhait d'une bonne articulation avec la Stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII).

3. Organiser la prévention et la gestion des déchets

Le CESER sera très attentif à la finalisation du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui est présenté comme l'un des objectifs phares du programme en 2018. Il s'interroge à nouveau sur les moyens humains et financiers qui seront dévolus à sa mise en œuvre dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, tant pour les enjeux de prévention et de gestion des déchets que pour ceux de valorisation des ressources. Il aurait été intéressant que le BP évoque ici les enjeux en termes d'emplois car la filière des déchets en constitue un important gisement. Le CESER sera donc

particulièrement attentif aux suites données aux réflexions menées au sein de la Conférence régionale des ressources.

- Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

L'année 2018 verra l'élaboration et la validation de la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire adossée au Plan régional de prévention et de gestion des déchets et articulée avec la SRDEII. Le CESER souligne l'importance de rechercher une bonne coordination avec l'action de l'Etat qui vient de lancer, au niveau national, le projet d'une Feuille de route de l'économie circulaire (FREC). La progression de la culture bretonne de l'économie circulaire suppose aussi de continuer à soutenir les actions d'éducation à l'environnement contribuant à sa diffusion. Le CESER approuve l'action du Conseil régional en faveur du développement des synergies interentreprises et partage l'idée de l'importance de l'animation et de la gouvernance territoriales pour y parvenir. Enfin, le CESER sera attentif à la mise en œuvre de la feuille de route sur les matériaux écologiques adoptée en 2017.

Concernant le déploiement d'outils financiers plus efficaces dans la mise en œuvre de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique, le CESER souhaiterait connaître les actions du Conseil régional concernant, d'une part, la mise en place de nouveaux outils annoncés en 2017 (fonds régional pour les énergies marines...), d'autre part, l'appel à l'épargne citoyenne qui sera certainement un levier à actionner de manière plus active en Bretagne dans un cadre budgétaire contraint.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les financements octroyés par le Conseil régional pour la transition énergétique sur l'ensemble du territoire ;
- l'adoption en 2018 du projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets et ressources et de la feuille de route régionale sur l'économie circulaire ;
- l'élaboration en 2018 du Pacte bio-gazier breton et du schéma régional de la biomasse ;
- l'élaboration en 2018 d'une nouvelle feuille de route sur l'énergie éolienne.

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional poursuit la mise en œuvre du projet culturel présenté en septembre 2016 autour des trois axes prioritaires retenus pour le mandat 2016-2021 : promotion des droits culturels, développement d'une politique en faveur des métiers d'art, transmission de la « *matière de Bretagne* ».

Les dispositifs initiés en 2017 montent en charge en 2018 : soutien aux métiers d'art et création d'une cellule « métiers d'arts » en partenariat et au sein de la Chambre de métiers et de l'artisanat de

Bretagne, appels à projets en partenariat avec le CNV et la DRAC, soutien aux résidences d'artistes plasticiens, soutien aux cafés-cultures, promotion de la diversité culturelle auprès des jeunes.

Plusieurs sujets sont l'objet d'une attention particulière : la danse contemporaine, les musiques populaires, la structuration des réseaux professionnels, le développement d'une coopération inter-régionale dans le domaine du spectacle vivant.

Le programme 601 s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2017 :

- créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle ;
- favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes ;
- soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction que les capacités d'intervention en crédits de paiement en matière d'action culturelle sont maintenues en 2018. Il apprécie le fort volontarisme du Conseil régional dans ce domaine.

Il partage avec le Conseil régional la certitude que les arts et la culture contribuent à renforcer le rayonnement et l'attractivité de notre région, et la nécessité de donner une place importante à ce renforcement dans la politique culturelle du Conseil régional.

Comme lui, il considère que l'exigence culturelle est un investissement stratégique indispensable pour faire face à l'évolution de notre société vers la globalisation et le virtuel.

Il rappelle cependant que la vocation première du secteur public des arts et de la culture est de permettre la découverte, la curiosité et l'émancipation de l'individu par sa confrontation à des œuvres d'art singulières et de toutes origines.

2.1. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre l'enrichissement des critères d'éligibilité permettant une analyse fine et différenciée des situations des équipes de création, et à intensifier l'effort d'adaptation de ses aides aux nouveaux modes d'organisation des artistes. Il approuve l'accent mis en 2018 sur la danse contemporaine, les musiques traditionnelles de création, les cultures urbaines et les créations en lien avec le numérique.

Le CESER se réjouit du renouvellement en juin 2017 de la convention de partenariat 2017-2019 avec le Centre national de la variété et du jazz (CNV) et la DRAC et approuve les 5 axes de travail définis.

Le CESER approuve la pérennisation en 2018 du projet expérimental mis en œuvre en 2017 avec la DRAC pour soutenir le travail des artistes plasticiens.

Concernant le soutien aux manifestations culturelles, le CESER approuve les critères retenus par le Conseil régional : originalité de la programmation, diversité des partenariats, dimension régionale.

Concernant le soutien aux démarches artistiques qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyens, et la prise en compte des droits culturels, le CESER rappelle, comme il l'avait fait en 2017, que ces démarches demandent du temps de présence sur un territoire et auprès des personnes dont on sollicite la participation ou le témoignage et que cette double contrainte de durée et de forte présence sur le terrain induit pour les équipes artistiques des budgets de production conséquents.

2.2. Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes

Le CESER note avec satisfaction la montée en puissance du soutien aux métiers d'art et la mise en place d'une cellule régionale prenant appui sur la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne. Il suggère, comme il l'avait fait en 2017, que soient associés à cette démarche les métiers de la construction de décors (spectacle vivant et cinéma), qui figurent dans l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art.

Le CESER approuve la mise en place en 2018 d'un nouveau dispositif interrégional de production. À titre expérimental, pendant le Festival d'Avignon 2017, les trois régions Normandie, Pays de la Loire et Bretagne ont mis à disposition, au Grenier à Sel, un espace professionnel mutualisé et organisé deux rencontres professionnelles. Cette coopération interrégionale s'ajoute aux actions mises en place dès 2015 par l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) *Spectacle vivant en Bretagne* (Avis de tournée, Avis de grand frais).

Le CESER approuve l'attention particulière portée par le Conseil régional aux territoires peu pourvus en offre culturelle et notamment son soutien aux cafés-cultures.

2.3. Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants

Le CESER souhaite que le Conseil régional continue à être particulièrement attentif aux publics habituellement éloignés de l'offre et des équipements artistiques et culturels. En effet, la participation aux pratiques artistiques et culturelles favorise un regard social plus inclusif sur les personnes. Elle contribue aussi au développement de leur estime de soi.

602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 602 est conforté depuis 2016 par la délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma, par la convention signée en 2017 avec le CNC, par la convention signée en 2018 avec le CNL.

De nouveaux dispositifs sont déployés en 2018 : aide à la musique enregistrée pour les films courts, nouvelles modalités de soutien aux radios associatives, réforme du Fonds d'aide à la création cinématographique, accompagnement renforcé des librairies indépendantes dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale avec le CNL.

L'accès des dispositifs de soutien économique à la filière cinématographique fera l'objet d'une attention particulière

Le programme 602 s'articule autour des mêmes objectifs qu'en 2017 :

- encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire ;
- favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants ;
- conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER se réjouit que l'action volontariste du Conseil régional ait favorisé depuis une décennie l'importante évolution du secteur de la production cinématographique et audiovisuelle en Bretagne. Cette action est réinterrogée chaque année en concertation avec les professionnels de la région, notamment la fédération Films en Bretagne, qui réalise une activité essentielle de veille, d'expertise, de concertation professionnelle, de coordination de la formation. Le CESER approuve l'élaboration en 2018 d'une nouvelle convention pluriannuelle avec cette association.

Le CESER souligne que cette remarquable évolution prend également appui sur l'assistance gratuite et personnalisée fournie, dès les premières étapes de production, aux projets cinématographiques et audiovisuels tournés en Bretagne par Accueil des tournages en Bretagne, quels que soient leurs domaines (fiction, documentaire, animation, reportage, publicité...) ou leurs origines géographiques.

Le nombre d'œuvres soutenues au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA), inscrit dans la convention triennale 2017-2019 signée avec le Centre national du cinéma (CNC), la DRAC Bretagne et le Département des Côtes d'Armor, a augmenté en 2017 de 12 % par rapport à 2016. Les valeurs ciblées pour 2018 s'inscrivent dans la fourchette haute des cinq dernières années.

Le CESER suivra avec intérêt l'étude prospective commanditée fin 2017 par le Conseil régional en vue de renforcer la filière cinématographique régionale, notamment ses partenariats européens et son volume d'emplois.

Depuis 2017, le projet de l'Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) *Livre et lecture en Bretagne* est repositionné sur quatre missions principales : le développement économique du secteur, la structuration de la filière du livre, l'accès de tous au livre, la veille sectorielle. Il a renouvelé sa direction en mai 2017. En lien avec cet EPCC, la Région adapte et consolide en 2018 le soutien aux maisons d'édition et aux dynamiques structurantes à tous les niveaux de la chaîne du livre. Le CESER note avec satisfaction que le nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes, qui avait diminué de moitié en 2016 par rapport à 2015, a presque doublé en 2017. Il approuve la mise en œuvre en 2018 d'une aide pluriannuelle d'accompagnement.

Le CESER suivra avec intérêt les résultats de la réflexion collective engagée avec les représentants des radios associatives en vue de redéfinir un projet radiophonique régional.

Le CESER note avec satisfaction que la nouvelle gouvernance de la Cinémathèque de Bretagne et son nouveau projet 2017-2019 réaffirment ses grands axes d'intervention (collecte, restauration, conservation, diffusion).

603 - Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional réaffirme sa volonté de maintenir la dynamique sportive des bretonnes et des bretons en confortant les pratiques sportives. Souhaitant mieux fédérer les acteurs, il renouvelle une partie de sa politique sportive en ciblant de nouveaux dispositifs d'accompagnement. Cette politique s'articule autour de 3 axes :

- favoriser l'accès au sport pour tous en accompagnant la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional, encourager une large pratique sportive et de loisirs en accompagnant notamment les associations sportives scolaires en lien direct avec les clubs sportifs ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne en favorisant la réalisation d'équipements pour la pratique de haut niveau et en accompagnant les sportifs bretons dans la recherche de la performance sportive ;
- contribuer au rayonnement du sport en Bretagne en aidant la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional ou de très grande capacité et en contribuant à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER soutient la volonté du Conseil régional de favoriser l'accès au sport pour toutes et tous.

Il prend acte de l'abandon du dispositif « Chèque sport » et renouvelle son souhait d'avoir connaissance de son évaluation.

Il se félicite de la création d'une nouvelle instance de concertation en lien avec la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) : la Conférence bretonne du sport. Il note toutefois l'absence de l'Agence régionale de santé (ARS) pourtant souhaitable en matière de prévention en santé. Le bien-être par les activités physiques et sportives en entreprise étant de plus en plus mis en évidence, une représentation des acteurs économiques aurait aussi pu être envisagée. D'une manière générale, le CESER insiste pour que les bienfaits sociaux du sport et ses bénéfices pour la santé soient davantage valorisés.

Le CESER approuve la nouvelle aide aux associations sportives scolaires en lien avec les clubs sportifs bretons. Il suivra avec attention les projets associatifs, notamment ceux en lien avec les disciplines « confidentielles » ou faisant la promotion des valeurs sociales, éducatives, sportives et assurant la promotion féminine. Pour autant, il regrette que ce lien avec le monde scolaire ne fasse pas l'objet d'un partenariat au niveau du Rectorat comme il le préconise depuis deux ans. Cela serait peut-être un moyen d'évaluer les priorités sociales et éducatives afin de mieux orienter le soutien du Conseil régional au sport scolaire. Là aussi, la nouvelle Conférence bretonne du sport pourrait offrir le cadre adapté.

Le CESER rappelle que des équipements de qualité sont indispensables pour maintenir l'attractivité des territoires notamment dans les communes rurales. Il insiste sur l'adaptation de structures accessibles aux personnes en situation de handicap.

Le CESER apprécie l'accompagnement des sportifs de haut niveau et le soutien individuel aux inscrits sur la liste ministérielle « jeunes ». Il regrette toutefois l'abandon de l'aide aux sportifs de haut niveau listés « élites » pour qui ce soutien est important, tout particulièrement pour ceux pratiquant des disciplines « confidentielles ». Le CESER pense qu'il faut favoriser le maintien de ces sportifs sur le territoire breton en les aidant dans leurs parcours universitaires et professionnels.

Le CESER est satisfait du dispositif d'accompagnement des voies d'accès des clubs à l'élite. Ce dispositif est particulièrement apprécié pour les clubs féminins.

Le CESER approuve l'accompagnement de la retransmission de manifestations sportives par le réseau des télévisions locales. Il insiste sur l'accompagnement aux usages numériques pour mieux toucher les jeunes générations.

Enfin, le CESER est très favorable à la mise en place d'une commission associant tout le mouvement sportif territorial pour tirer parti des retombées de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

604 - Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON
au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle que « les Bretons et la Bretagne entretiennent une relation particulière avec leur patrimoine et leurs héritages culturels ». Les objectifs du programme 604 restent identiques à ceux de 2017. Une volonté de mieux préparer l'avenir patrimonial de la Bretagne est soulignée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER note la quasi-stabilité des crédits de paiement en fonctionnement et en investissement entre les BP 2017 et 2018. Il ne peut en revanche se satisfaire de la baisse des autorisations de programme et d'engagement qui, au total, passent de 5,5 M€ en 2017 à 5,215 M€ en 2018, ce qui entre en contradiction avec des projets par ailleurs ambitieux.

La conduite des enquêtes pour l'inventaire du patrimoine en relation avec les stratégies locales et les autres politiques régionales lui semble une action très positive ainsi que l'organisation de la diffusion des données.

Le CESER souligne l'importance de continuer à soutenir les associations qui contribuent très fortement en Bretagne à l'inventaire, à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine.

La légère baisse des objectifs chiffrés d'opérations de valorisation du patrimoine (87,66 % de réalisation en 2017 contre une cible de 85 % en 2018) et des primes du dispositif participatif et incitatif « *Skoaz ouzh skoaz* » (22 primes accordées en 2017 contre un objectif de 20 en 2018) ne vont pas, là encore, dans le sens des ambitions affichées. Cependant le CESER note avec intérêt le maintien de l'aide régionale à l'entretien du patrimoine mobilier.

Le soutien et l'accompagnement aux mutations des « Musées de France » se poursuit et l'encouragement de la transmission aux jeunes publics est en effet à encourager. Ceci va dans le sens des préconisations du rapport du CESER « *Les Musées de France en Bretagne : de la conservation à la conversation* » (2014).

Enfin, le CESER se félicite de l'intérêt porté par le Conseil régional au patrimoine maritime qui constitue un élément spécifique de l'identité régionale.

605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY
au nom de la Commission « Économie et innovation »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le tourisme représente un poids économique substantiel (8,1 % du PIB et plus de 50 000 emplois directs).

Une démarche de collaboration renforcée entre les acteurs publics, privés et associatifs a été engagée en 2017 et sera confortée en 2018 dans des actions concrètes visant à structurer, conduire, accompagner et renforcer l'économie touristique bretonne.

L'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs bretons a en effet acté la pertinence d'une nouvelle méthode de travail régionale et s'est engagé à participer activement à son opérationnalisation. Les Destinations touristiques, territoires de projets locaux, y joueront un rôle majeur.

En 2018, le Conseil régional, accompagné par le Comité régional du tourisme, poursuivra son rôle de coordination de cette dynamique lors des nouvelles « *Rencontres du tourisme de Bretagne* » et grâce à la mise en œuvre des thématiques stratégiques et des projets touristiques expérimentaux. En 2018, une réflexion sur l'enjeu majeur de l'ingénierie de développement touristique, tant à l'échelle régionale que locale, sera menée afin d'être en mesure de permettre la concrétisation de l'ambition bretonne en matière de tourisme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Les moyens affectés au tourisme subissent les effets de la réduction générale des ressources. Les autorisations de programme baissent de 1,26 % et les autorisations d'engagement baissent de 0,3 %. Le CESER constate la baisse de 0,96 % des crédits de paiement de fonctionnement et de 15 % des crédits de paiement d'investissement, cette dernière étant à mettre en lien avec la fin du programme d'investissement dédié au rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Dans ce contexte, le CESER se félicite néanmoins de constater que le Conseil régional a fait le choix d'inscrire ses actions dans une approche stratégique renouvelée, et non dans une approche strictement financière. Le CESER souligne en particulier certains aspects de la méthode prônée par le Conseil régional : la volonté d'appuyer ses actions sur des observations partagées (le travail effectué sur l'ingénierie territoriale est à ce titre exemplaire), la recherche d'une meilleure coordination des acteurs, la mise en place d'organisations agiles ainsi que la mise en place de dispositifs expérimentaux (sur l'accompagnement des projets innovants ou des projets de professionnalisation). Sur ce point, le sujet renvoie à l'avis sur le dossier « *Une stratégie touristique pour la Bretagne : passer d'une compétence partagée à une stratégie coordonnée* », présenté à cette même session.

Ce faisant, le CESER espère que la mise en œuvre de la nouvelle méthode de travail associant tous les acteurs sera une opportunité supplémentaire pour éviter les doublons, optimiser le fonctionnement et générer davantage d'économies pour l'avenir et contribuer ainsi à consolider la politique de stimulation par l'investissement.

Concernant les différents dispositifs régionaux présentés dans ce budget, le CESER se félicite de la volonté constante d'évolution et d'adaptation, en lien avec les ambitions définies collectivement dans la stratégie ainsi qu'avec les différentes politiques régionales.

Compte tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les avancées concernant le pilotage et l'évaluation des thématiques stratégiques coordonnées et des projets expérimentaux.

606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS
au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour la Région Bretagne, les canaux constituent un patrimoine naturel majeur et sont un atout essentiel pour le développement touristique du territoire régional et plus particulièrement de la Bretagne intérieure.

Le niveau d'engagement important sur ce programme (6 460 000 € en investissement et 950 000 € en fonctionnement) s'explique par l'objectif de conservation du domaine fluvial, de développement de différents usages et de gestion durable de l'espace intégrant la modernisation de la gestion hydraulique, l'amélioration des services rendus aux plaisanciers et randonneurs, et l'acquisition de matériel d'intervention. Cela permettra également de soutenir les initiatives pour le développement et la promotion des voies navigables.

Les actions phares 2018 seront :

- La poursuite de la sécurisation des ouvrages ;
- L'aménagement du chemin de halage sur le Blavet ;
- La reconquête de la navigabilité sur le Blavet amont ;
- Le soutien des initiatives pour une navigation durable et accessible ;
- La signalétique du canal de Nantes à Brest.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER soutient l'annonce pour 2018 de la poursuite des travaux de réparation ou de remplacement des ouvrages mobiles, de rétablissement des profondeurs et d'enlèvement des plantes aquatiques pour permettre le développement de la navigation sur l'ensemble du réseau.

A la lecture des indicateurs proposés, il se réjouit que le taux d'automatisation des vannes de crues soit passé de 5 à 25 % sur le canal de Nantes à Brest et de 3 à 70 % sur le Blavet.

Pour ce qui est des usages terrestres, le CESER relève que l'indicateur d'aménagement pour la randonnée est passé, pour les chemins de halage de Nantes à Brest, de 80 à 100 % de chemins aménagés (0 à 15 % pour le Blavet et 70 à 100 % pour la rigole d'Hilvern).

Le CESER souligne par ailleurs l'intérêt de la réalisation d'une signalétique d'information et de promotion des équipements des canaux sur les bases d'une charte graphique.

Suite aux informations fournies par les services du Conseil régional, le CESER prend acte des chiffres d'évolution de la fréquentation des voies navigables comme des chemins de halages.

607 - Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le développement des actions européennes et internationales s'organise autour de trois axes stratégiques visant à améliorer le rayonnement de la Région mais aussi à favoriser l'ouverture au monde et les coopérations :

- Développer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux ;
- Conforter l'attractivité de la Région à travers des coopérations internationales principalement économiques ;
- Soutenir les actions de coopérations et actions de solidarité.

Enfin la Région souhaite renforcer la conscience européenne notamment chez les jeunes.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

Alors que la mise en place d'un Comité de suivi sur le Brexit est annoncé comme l'une des actions phares de l'année 2018, le CESER s'étonne qu'aucun élément de contenu, de calendrier et d'objectifs ne soit présenté dans le bordereau.

Le CESER partage pourtant l'enjeu exprimé par le Conseil régional d'une nécessaire présence renforcée auprès des instances européennes dans une période de préparation de la nouvelle réglementation communautaire. Le CESER se réjouit que la Maison de la Bretagne à Bruxelles permette une visibilité plus grande de la région et que ses missions soient précisées, comme par exemple celle de défense des intérêts régionaux auprès des institutions européennes.

En cohérence avec le développement d'actions de lobbying et avec ses ambitions en matière de développement durable, la Région réaffirme son implication dans l'Association française du conseil des communes et des Régions d'Europe (AFFCRE) et la Conférence des Régions périphériques maritimes (CRPM) ainsi que dans des réseaux dédiés à la transition écologique. Le CESER s'interroge cependant sur son retrait de l'Association internationale des Régions francophones, le bordereau ne donnant pas de précisions à ce sujet.

Le choix porté par la Région de soutenir, via un dispositif d'accompagnement, les acteurs bretons participant à la Coopération territoriale européenne (CTE) est d'autant plus apprécié par le CESER que l'articulation avec des programmes communautaires – H2020, Erasmus + – est prise en compte. Il souhaiterait en connaître les modalités.

2.2. Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique

Le CESER note la poursuite des coopérations avec la Wielkopolska en Pologne et le Pays de Galles et la volonté de les élargir à l'Irlande dans le cadre d'un projet d'Euro Région qui reste à préciser.

Le Conseil régional annonce un nouveau dispositif pour favoriser des partenariats économiques européens d'envergure régionale. Le CESER approuve cette démarche et la volonté de l'ouvrir aux domaines culturel et touristique.

Le CESER s'interroge de nouveau sur l'absence d'éléments de bilan concernant la Fête de la Bretagne.

2.3. Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

Concernant la démarche de refondation de la plateforme Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité (ABCIS), le CESER souligne la dynamique du travail collaboratif réalisé. Il suivra avec attention la nouvelle organisation de la coordination régionale qui sera présentée en octobre 2018.

2.3. Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes

Le CESER aurait apprécié que soit fournie la liste des structures labellisées Centres d'information Europe direct (CIED) et notamment que les contours de la contractualisation avec la Maison de l'Europe à Brest soient présentés pour mieux en évaluer le suivi.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- Les modalités du nouveau dispositif d'accompagnement des porteurs de projets de « Coopération Territoriale Européenne (CTE) » ou de programmes communautaires ;
- Les modalités du nouveau dispositif de soutien à des projets européens d'envergure régionale ;
- Les modalités de mise en œuvre du comité de suivi sur le Brexit.

<p>608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne</p>

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyen.ne.s sur les politiques publiques portées et leur permet d'accéder à leurs droits. Il permet également de financer les actions de promotion pour l'attractivité de la Bretagne.

En 2018, la priorité du programme portera sur la refonte complète de bretagne.bzh, le portail de la Région Bretagne, et sur la Breizh Cop.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales ;
- Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne ;
- Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales

Pour le CESER, et comme escompté par la Région, les objectifs annoncés touchant aux supports de communication doivent permettre de répondre plus efficacement aux besoins et de toucher un public plus large.

Le lancement de BreizhGo regroupera l'ensemble du réseau de transport placé sous la responsabilité de la Région, et le CESER appuie les efforts qui seront déployés pour améliorer la connaissance des services proposés, et ainsi accroître l'utilisation des transports publics.

D'autre part, le CESER apprécie l'évolution de la communication destinée aux entreprises (information sur les dispositifs régionaux, dématérialisation des démarches, interaction entre les services de la région et ses partenaires pour instruire les demandes...).

Enfin, donner de la visibilité aux interventions de la Région dans les opérations concernant les lycées représente une action tout à fait pertinente.

2.2. Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

Cette action présente un ensemble de grands événements véhiculant fortement l'image de la région (dont le 10^{ème} anniversaire de la Fête de la Bretagne, et une nouvelle édition de la Route du Rhum).

Le CESER relève aussi le retour du soutien au cyclisme professionnel, soutien qui avait été abandonné, sans plus d'explication sur les raisons motivant le retour de ce mécénat.

Par ailleurs, la remise à plat paraît fondée quant aux aides apportées à trois associations bretonnes, non citées, implantées en Ile-de-France.

Au terme des travaux entrepris au sein de la Maison de la Bretagne à Paris, celle-ci proposera de nouveaux services. L'ensemble de ses activités mériterait une information plus détaillée.

D'une manière générale, le CESER regrette le peu d'informations sur les budgets engagés, comme sur les retombées passées ou escomptées. Indicateurs et évaluation font défaut pour être en mesure d'apprécier pleinement les orientations.

2.3. Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

La Région a apporté sa contribution aux premières Assises nationales de la citoyenneté qui se sont tenues en janvier à Rennes, et le CESER la félicite pour ce partenariat eu égard à la dimension, à la qualité et à l'intérêt présentés par cette manifestation.

Les actions concernant la Breizh Cop vont dans le sens recherché, le CESER espérant que la mobilisation répondra aux attentes et contribuera ainsi à éclairer la démarche.

Le CESER approuve les efforts engagés pour rendre les outils plus simples et plus accessibles, dont la mise à disposition d'une « *boîte à outils participatifs* ». Il en est de même en ce qui concerne l'ouverture des données publiques.

En conclusion, au regard de ces propositions et sans pour autant émettre de réserves, le CESER déplore l'absence de chiffrage sur les budgets consacrés aux diverses actions contenues dans un programme qui poursuit des objectifs très larges.

Il souligne la nécessité de communiquer sur des indicateurs pertinents permettant de mesurer les effets des engagements retenus par le Conseil régional, pour en faire régulièrement l'évaluation.

Fonds de gestion des crédits européens

1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

1130 – Programme FEAMP 2014-2020

1140 – Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional est autorité de gestion directe ou indirecte des 4 Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) sur la période 2014-2020, pour un montant total de 784 M€. Le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) contribuent à la réalisation des 6 ambitions du Conseil régional. 2018 est une année

importante tant pour l'avancée de la programmation et de la réalisation des fonds européens que pour l'avenir du budget européen.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

2.1. Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Compte tenu, en particulier, de l'avancée de la procédure spécifique Très haut débit, le taux de programmation de l'axe 1 – Favoriser le développement de la société numérique - du FEDER est à un niveau important. Les autres axes du FEDER ne connaissent pas un niveau aussi satisfaisant de programmation. Le CESER s'inquiète d'un taux de programmation du FEDER en ralentissement et souhaiterait un complément d'informations. Même si le Conseil régional confirme qu'il n'y a pas de risque de dégageant d'office, le CESER reste attentif à la réalisation des projets et à l'utilisation des fonds.

Le CESER signale notamment que suite à la révision des contrats de partenariat et au réajustement du cadre d'intervention de la Région entre le développement territorial et le développement économique, il est nécessaire qu'une communication soit mise en place au niveau des territoires afin de faciliter l'accès des porteurs de projets, notamment les entreprises, aux différents fonds et notamment au FEDER.

Le CESER se réjouit du démarrage dynamique de Breizh up puisque 20 entreprises ont pu en bénéficier. Des éléments de suivi seront cependant nécessaires.

Le CESER approuve l'ouverture d'un dispositif FEDER « Accompagner le développement d'activités socialement innovantes et de l'économie sociale et solidaire » qui complète la palette d'un fonds au service du développement économique.

Le CESER souligne la très bonne dynamique du programme Bretagne Formation géré par la Région Bretagne (85% du programme régional FSE programmé en décembre 2017).

2.2. Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Le FEADER est articulé aux cinq orientations de la stratégie du Plan de développement rural breton (PDRB). Le CESER souligne que sa mise en œuvre est très variable d'un objectif à l'autre.

Le CESER note la poursuite en 2017 d'une très forte sollicitation des dispositifs « Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) » et des mesures en faveur de la Conversion et du maintien en agriculture biologique. Il renouvelle cependant son interrogation sur les capacités de financement de tels dossiers en fin de programmation, pouvant également se poser pour les mesures de modernisation des exploitations et des matériels et de soutien aux jeunes agriculteurs.

Le CESER sera attentif au remaquettage du programme envisagé au premier trimestre 2018.

Le CESER suivra également la dynamique de programmation sur l'année 2018 du dispositif Breizh forêt et des nouveaux dispositifs de soutien à la biodiversité inscrits dans ce programme en faveur des réserves naturelles ou de la Trame verte et bleue (TVB).

Le CESER reconnaît la mobilisation du Conseil régional sur la durée pour trouver des solutions aux problèmes liés aux outils informatiques nationaux. Il se félicite de l'annonce du déblocage de la situation. Au regard des difficultés que rencontrent un certain nombre d'acteurs, particulièrement ceux du secteur privé, le CESER, qui dans ses précédents avis a déploré les retards accumulés, restera très attentif à la dynamique de rattrapage sur l'année 2018. A ce titre, il rappelle que si le risque de dégageant d'office, portant sur l'ensemble du programme FEADER, est faible, celui de perdre la réserve de performance, portant particulièrement sur le volet LEADER, est important en raison de

l'objectif de paiement fixé et décliné. Au regard du nombre de subventions attribuées dans le cadre des projets à la fin janvier 2018, il renouvelle ses inquiétudes.

2.3. Programme FEAMP 2014-2020

Le CESER prend acte du démarrage concret de la mise en œuvre du programme FEAMP, la sélection des projets ayant démarré en mars 2017. Le CESER reconnaît également l'implication du Conseil régional pour résoudre les problèmes liés aux outils informatiques. Face au constat de la complexité et donc des difficultés que rencontrent les bénéficiaires pour déposer leur demande, le CESER rappelle l'importance de l'animation territoriale et des moyens qui lui sont attribués pour accompagner les porteurs de projet et les bénéficiaires des dispositifs.

Le CESER suivra par conséquent avec attention les moyens mis en œuvre dans l'accompagnement de ces acteurs sur le terrain, ainsi que la dynamique de rattrapage des retards accumulés afin d'accélérer la sélection des dossiers et le déclenchement des paiements. Il sera également attentif aux différents remaquettages annoncés d'une part, sur la partie régionalisée du programme à la demande de la Région Bretagne au premier trimestre 2018 et d'autre part, sur l'ensemble du programme national en 2019.

Au regard de la situation et même si le risque de dégageant d'office porte sur le programme opérationnel national, et donc de la situation dans les autres régions, le CESER renouvelle son inquiétude.

2.4. Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Les actions s'inscrivent dans la continuité de 2017. Le CESER note que plusieurs projets pour faciliter l'information ont été réalisés ou sont programmés pour 2018. Une nouvelle version du site web est envisagée dès le premier trimestre 2018. Le CESER apprécie que ce site intègre des informations concernant l'Europe au-delà des seuls programmes européens. La carte des projets prévue sur ce site devrait être un outil intéressant de valorisation des interventions européennes.

L'accompagnement des bénéficiaires reste une préoccupation forte du Conseil régional ; cependant il manque des éléments quantitatifs et qualitatifs pour apprécier les démarches conduites. Le CESER se félicite des démarches auprès des correspondants des Pays en charge des volets territorialisés des fonds ; elles devraient favoriser l'accompagnement des porteurs de projets.

Le CESER souligne cependant les difficultés pour les associations et les petites structures de porter des projets mobilisant des fonds européens. Dans son avis du 5 décembre 2016, il préconisait que soit envisagée par le Conseil régional la création d'un fonds de garantie pour les associations, leur permettant de faire des avances de trésorerie.

Le CESER sera particulièrement attentif aux plans d'évaluation des différents programmes qui démarrent en 2018 et permettent de suivre leur avancée mais aussi leurs effets.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- L'avancement de la programmation et de la réalisation des programmes en vue de dégageants d'office éventuels et du risque de perte de la réserve de performance ;
- L'articulation entre les FESI et les financements liés aux programmes communautaires ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle maquette du site web dédié aux fonds européens et plus généralement à l'Europe en Bretagne ;

- La mise en place des démarches d'évaluation de la mise en œuvre des fonds européens (programmation 2014/2020).

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport, de restauration et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions.

Malgré une modification très sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, qui s'accroît encore avec les nouvelles compétences régionales et donc de nouvelles implantations sur l'ensemble du territoire breton, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante fonctionnement.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel ;
- apporter les moyens de fonctionnement courant ;
- favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental ;
- assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Comme précédemment, le CESER constate l'efficacité avec laquelle la Région s'attache à maîtriser l'ensemble des charges et consommations liées à ce programme, à rationaliser ses implantations tout en répondant aux besoins des agents et des élus pour la conduite de leurs missions comme à ceux des usagers.

En particulier, le CESER approuve la poursuite du regroupement des services rennais, dans un double souci d'efficacité et d'économie à terme, en quittant des locaux actuellement loués au profit d'acquisitions permettant au final de réduire le nombre d'implantations.

Le CESER se satisfait de voir la fin du portage des terrains de la Janais, acquis par la Région auprès de PSA, et devant maintenant faire l'objet d'un rachat par Rennes Métropole.

En ce qui concerne la fourniture d'électricité, la Région, qui avait fait un choix judicieux en 2015 en intégrant le groupement d'achat du syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor, annonce la création de son propre groupement d'achat, en vue de consulter le marché, le contrat précédent étant arrivé à son terme. Le CESER sera intéressé par une information sur les effets du nouveau contrat conclu ou à conclure.

Le CESER apprécie la ligne de conduite en matière d'achat de fournitures de bureau « durables », permettant d'utiliser 99 % de papier recyclé et 34 % de fournitures vertes, tout en réduisant les volumes de papier consommés.

Enfin la poursuite du renouvellement du parc automobile par des modèles plus propres, tout comme la volonté de développer les transports collectifs pour les déplacements tout en contenant les frais correspondants, ne peuvent qu'être approuvées.

En conclusion, le CESER constate positivement les efforts continus assurés sur l'ensemble des actions inscrites au programme, tout en rappelant sa suggestion de voir ces efforts illustrés par des indicateurs portant sur les lignes les plus sensibles.

9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information (SI) de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales.

En 2017, le système d'information de la Région a subi de nombreuses tentatives d'intrusion et d'attaques virales qui devraient perdurer en 2018. Cet environnement agressif nécessite une vigilance accrue de tous les utilisateurs et des investissements onéreux réguliers pour mettre à jour les dispositifs de sécurité.

En 2018, l'activité sera fortement marquée par la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées, la construction du SI transports.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux ;
- maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs ;
- faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre très large de la transformation numérique du Conseil régional, le CESER souligne l'importance présentée par plusieurs actions :

- la bonne intégration des agents transférés ;
- le système d'information dédié aux transports, et spécialement aux transports scolaires, lequel semble essentiel pour le CESER en réponse aux besoins de nombreux usagers ;
- la poursuite du déploiement de la maintenance informatique dans les lycées, et la mise en place de l'architecture technique de centralisation des SI dans les lycées ;
- les adaptations permettant de garantir la sécurité informatique.

Pour apprécier le poids de ces investissements incontournables, il resterait utile de pouvoir disposer de l'estimation chiffrée des principales actions inscrites au programme, et leur évolution pour celles dont le périmètre reste inchangé.

Au-delà de ces priorités, le CESER salue la poursuite de l'action initiée depuis plusieurs années pour contribuer à la réduction de la fracture numérique, dans le cadre du conventionnement avec l'association Défis (réseau « ordi solidaire ») qui se voit attribuer les matériels réformés.

9003 - Fonds d'intervention régional

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié composé d'élu.e.s régionaux.ales, chargé de son suivi. Désormais, deux fois par an, un bilan détaillé est envoyé aux Présidents des groupes.

En 2017, 455 projets ont été financés (vs 439 en 2016).

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- soutien à l'organisation de colloques, congrès ;
- intervention d'urgence lors de catastrophes ;
- soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations ;
- accompagnement social à la formation ;
- contribution exceptionnelle à des projets d'investissement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Tout en reconnaissant l'utilité du FIR pour procurer une aide exceptionnelle à des projets ou à des personnes ne répondant pas aux critères des interventions de la Région, le CESER regrette une fois encore de ne pas trouver le détail concernant les principaux bénéficiaires, et souhaiterait que le bilan maintenant établi deux fois par an, à destination des Présidents des groupes, lui soit communiqué.

9010 – Équipement des groupes d'élus

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce programme consiste à affecter aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000 €.

Il est proposé d'inscrire un crédit de paiement d'investissement de 14 000 € sur le chapitre 900.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas d'observations sur ce programme, nécessaire mais de faible portée budgétaire.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables, au siège et dorénavant dans le cadre des transferts de compétences : transports, liaisons maritimes, déchets, qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support sur l'ensemble du territoire régional.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace.

L'année 2018 verra se poursuivre la mise en œuvre du Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail. Ces actions, construites à travers des groupes de travail d'agents et dans l'échange avec les représentants du personnel, sont au nombre de vingt.

Les actions relatives à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS), la communication bienveillante seront poursuivies.

En outre, l'action autour de l'accompagnement des équipes régionales exerçant en lycées sera prioritaire.

Après des référentiels sur les fonctions maintenance du patrimoine, hygiène et propreté, ce sont les agents de restauration et les services concernés qui proposeront un référentiel qualité restauration dans les lycées publics bretons en 2018.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) demeurera un élément pivot de la politique de ressources humaines de la collectivité. À l'aide des outils déjà existants (répertoire des métiers, entretiens professionnels, système de cotation fléchage), le travail portera sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel (RIFSEEP) et sur l'adaptation et l'ajustement des compétences aux besoins de la collectivité.

La politique de formation accompagnera les services et leurs agents pour faire face aux nouvelles compétences exercées par la Région, mais aussi pour accompagner le projet de transformation de l'administration.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines ;
- satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières ;
- développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité ;
- optimiser les conditions et l'environnement de travail ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER soutient le Conseil régional dans sa politique en faveur du développement des conditions de travail et des compétences.

Indépendamment des actions et outils mis en œuvre ou appelés à évoluer, le CESER note positivement l'existence de différents groupes de travail destinés à échanger sur des thématiques précises, en vue de définir des pistes d'amélioration des conditions de travail ou de la qualité des services rendus. Il est ainsi important que les 20 thèmes engagés dans le Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail aillent à leur terme.

Il est d'autre part évident que la bonne intégration des agents transférés dans le cadre des nouvelles compétences confiées aux Régions par la loi NOTRe, constitue une priorité pour la Région.

En ce qui concerne la formation, le CESER constate la volonté de prendre en compte tant les besoins individuels que collectifs, et aussi l'accent mis sur les agents d'encadrement. Dans un contexte mouvant cette démarche paraît bien adaptée.

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4 000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation).

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent des priorités et s'inscrivent dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Toutefois un certain nombre de contraintes pèsent mécaniquement sur la masse salariale avec notamment pour 2018, une augmentation de la base budgétaire liée au Glissement Vieillesse Technicité estimée à 1 %.

En matière réglementaire, les mesures envisagées dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) et initialement prévues pour 2018 sont reportées pour 2019.

En matière d'effectifs, l'année 2018 est marquée par l'intégration des agents transférés dans le cadre de la Loi NOTRe (déchets, transports terrestres, liaisons maritimes, ports), par la poursuite des recrutements décidés en 2017 et du déploiement de la maintenance informatique ainsi que des ajustements de l'organisation. L'effet de cette variation sur la masse salariale est estimé à 4,5 %.

Le recrutement d'apprentis se poursuit dans une logique de mise en œuvre de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement. Par ailleurs, la collectivité continue à permettre à 10 emplois d'avenir d'exercer un nouveau métier et de poursuivre un parcours de formation.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale ;
- assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER partage les objectifs concernant les agents dans leur ensemble.

Il relève les besoins spécifiques découlant des transferts de compétences, avec la création de 12 nouveaux supports budgétaires s'ajoutant à ceux créés en 2017. Ces recrutements se voient complétés par 3 autres supports destinés entre autres domaines à gérer les fonds européens.

Le CESER salue l'attention portée à ces besoins par le Conseil régional, qui s'attache à concilier maîtrise budgétaire et réponses adaptées aux évolutions.

9020 – Ressources et expertises

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat.

Il fournit enfin aux assemblées leurs moyens de fonctionnement et de défendre les intérêts de la Région.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- développer l'expertise juridique et financière ;
- promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat ;
- diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional ;
- assurer le bon fonctionnement des assemblées ;
- contribuer au projet de transformation de l'administration.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Face à des besoins croissants, la Région est légitime dans ses différents appels à expertise.

Les axes supposant un appui renforcé paraissent pertinents, quand il s'agit de la politique d'achats qui suppose l'adoption de nouvelles méthodes, comme par exemple avec l'animation des filières Breizh Alim et Breizh Bâti.

Le CESER suivra avec intérêt la finalisation du Schéma des achats économiquement responsables, puis le futur Observatoire régional de la commande publique répondant aux enjeux de transparence en la matière.

Face à l'élargissement des domaines d'intervention et au poids du budget régional, le CESER apprécie pleinement de voir la Région confirmer sa volonté de développer le contrôle de gestion et l'évaluation. Aussi, comme il l'a déjà fait à plusieurs reprises, il se permet une nouvelle fois de demander communication des dernières évaluations réalisées.

9021 – Service de la dette

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'année 2017 a été marquée par la mise en service du projet Bretagne Grande Vitesse.

En conséquence, la Région a consolidé auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) sa dernière convention de 105 M€ dédiée au financement de ce projet.

Elle a par ailleurs mobilisé 50 M€ d'emprunts obligataires portant le total de ses émissions à 280 M€ sur un programme d'autorisation de 500 M€.

Elle a également mobilisé 40 M€ de prêt Caisse des Dépôts et Consignation (CDC).

Concernant les politiques monétaires, la Banque centrale européenne a réduit en avril 2017 ses achats d'actif de 80 à 60 Md€ mensuels. Cette tendance s'est confirmée en octobre 2017, l'enveloppe mensuelle passant de 60 Md€ à 30 Md€. La conséquence attendue est une remontée des taux d'emprunt des Etats. Toutefois, cette réduction d'achats s'accompagne d'un allongement de la durée de son programme d'assouplissement monétaire et d'un maintien de ses taux directeurs jusqu'à la fin de ce programme d'assouplissement. En conséquence, le redressement des indexes financiers (EONIA et EURIBOR) n'est plus anticipé avant le premier semestre 2019 et pourrait même être repoussé.

L'amélioration du climat économique a conduit à un rebond des taux longs à + de 60 points de base (0,60 %) même s'ils restent très éloignés des niveaux constatés avant crise (-4,20 %).

Enfin, les économistes s'interrogent au sujet des raisons de l'absence de reprise de l'inflation dans un contexte économique pourtant des plus porteurs.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions ;
- obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant ;
- sécuriser l'encours ;
- optimiser la trésorerie.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette atteint 993 M€, en progression de 11 % sur l'année précédente. Le CESER souligne que cette évolution reste conforme à la tendance attendue du fait des grands travaux entrepris par la Région.

Sur ces bases, le service de la dette représente 60 M€, et bénéficie comme le CESER le constate cette année encore de conditions demeurées très favorables.

Les montages négociés comme les choix opérés pour les supports des nouveaux emprunts, ou lors des arbitrages sont pertinents dans le contexte. Ainsi, la part à taux fixe a progressivement été portée à 60 % de l'encours fin 2017, ce qui marque la volonté de sécuriser davantage encore les charges sur le long terme (56 % fin 2016).

Pour le court terme, la même efficacité est constatée en matière de gestion de trésorerie.

Le CESER ne peut que saluer la capacité démontrée pour profiter des opportunités du marché sur toutes les composantes de la dette.

9023 – Mouvements financiers divers

Martial WESLY
Rapporteur général en charge du budget

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et qui contribuent à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

Depuis 2017, les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- permettre l'exécution de crédits divers non ventilables ;
- donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité ;
- appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER constate les reversements prévus par la loi NOTRe dans le cadre du transfert de la compétence transports des Départements à la Région.

Le complément de CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ainsi perçu par la Région s'avère supérieur à celui des charges transférées pour deux départements sur la base de l'évaluation définitive arrêtée en fin d'année. L'Ille-et-Vilaine percevra une indemnité de compensation annuelle de l'ordre de 21 M€ et le Morbihan de l'ordre de 3.4 M€.

Le CESER souligne que ces montants définitifs restent nettement inférieurs aux estimations provisoires initialement établies, qui approchaient 30 M€, et sont donc favorables à la Région.

Le CESER n'apporte pas d'autre remarque sur ce programme.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Budget primitif 2018

Nombre de votants : 112

Ont voté pour l'avis du CESER : 107

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Claire CHARPENTIER (CRMA), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Brigitte DELAHAIE (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danièle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Françoise FROMAGEAU (URAF), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Marie-Françoise LE HENANF (FCPE), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAIN (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Michel LE DIREACH (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-

Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Marie ELOY (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 5

Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Michel CLECH

Réseau d'éducation à l'environnement Bretagne (REEB)

Programme 103

Objectif 2 : Développer les usages du numérique

Alors que le taux d'équipement numérique des foyers ne cesse de croître, la précarité numérique touche aujourd'hui 5 millions de personnes, cumulant l'exclusion numérique et les difficultés d'insertion professionnelle (conclusions du Conseil national du numérique).

Les premiers touchés sont les jeunes décrochés, ce qui doit nous interroger sur nos représentations d'une jeunesse très à l'aise avec son smartphone ou sa tablette, pour leur accès aux démarches en ligne : inscription à Pôle emploi, prime d'activité CAF, déclaration de revenus, allocations chômage, RSA ... Dans ce contexte de dématérialisation des services publics, les travailleurs sociaux voient se multiplier les ruptures de droits des publics qu'ils accueillent et reconnaissent devoir faire les démarches "à la place" des ayants-droits.

Pourtant, l'inclusion pour et par le numérique n'apparaît plus dans les orientations budgétaires de la Région Bretagne, donc dans ses priorités. L'autonomie numérique du plus grand nombre de bretons nécessite à la fois de former les intervenants sociaux à ces nouvelles démarches de médiation, d'équiper les territoires de ressources matérielles et pédagogiques, particulièrement en milieu rural, et de développer les outils de formation aux usages numériques pour les populations les plus éloignées de ces enjeux.

La grande vitesse (ici celle de la transmission des données informatiques) doit elle systématiquement aller de pair avec un plus grand nombre d'usagers laissés au bord du quai de l'inclusion économique et de l'intégration sociale ?

Programme 205

Alors que le monde associatif se voit déstabilisé par un ensemble de mesures nationales particulièrement choquantes, la Région Bretagne annonce la fin d'un dispositif d'accompagnement des associations favorisant : la structuration territoriale, la mutualisation des emplois et des services ou encore les mutations comme l'innovation dans le secteur associatif.

Malgré que ce dispositif ait été co-construit en 2017 au sein de la Conférence régionale de la vie associative, composée du Mouvement associatif de Bretagne et de la Région, cette dernière annonce : *L'année 2018 sera la dernière année de mise en œuvre du dispositif EAIR.*

Le CESER écrit qu'il souhaiterait connaître les motifs de cette décision inattendue. Décision inattendue, voire inappropriée, au regard de l'autre chantier, celui de la formation des bénévoles, pour lequel des temps d'échanges, d'évaluation sur l'intérêt et l'efficacité du dispositif ont été menés à plusieurs reprises pour, progressivement, comprendre les écarts de points de vue des 2 parties. C'est seulement après ces temps d'appropriation collective que de nouvelles propositions pourront voir le jour et répondre, au mieux, aux attentes des acteurs associatifs.

La décision de mettre fin à ce nouveau dispositif ne peut donc pas être comprise en l'état.



Intervention de M. Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Budget Primitif 2018 - Mission III

En retrait de près de 90 M€ par rapport à 2017, le budget régional pour 2018 se place donc bel et bien sous le signe des incertitudes que les Orientations budgétaires avaient identifiées. La Région affiche certes sa volonté de se projeter vers l'avenir en maintenant les grands axes de ses engagements - convaincue que la trajectoire budgétaire choisie la classera parmi les « bons élèves » et lui permettra de ne pas avoir à souffrir des contraintes nouvelles imposées par l'État. Mais les incertitudes demeurent fortes, et le CESER s'avance un peu en parlant d'un Budget serein.

Ces incertitudes sont particulièrement fortes en matière d'Orientation et de Formation professionnelles, et le CESER en a souligné les effets sur la Mission III. Plus généralement, on les mesure au nouveau tour de vis donné à la réduction des dépenses de fonctionnement (-1,3 % sur l'ensemble du Budget). Certains s'en féliciteront peut-être, mais pas la FSU, car derrière l'impératif abstrait de la « recherche d'efficience » ce seront des difficultés bien réelles qui seront ressenties dans de nombreux secteurs d'intervention de la Région.

S'agissant de la Mission III, une fois n'est pas coutume, la FSU n'a pas voulu marquer d'opposition à l'avis du CESER sur le programme 301 qui développe les orientations du CPRDFOP. Certes il y a encore bien des réserves à faire sur la volonté de faire du SPRO un « service universel accessible à tous », comme sur la tendance de la Région à « embarquer » dans le CEP les Psy-EN EDO et les CIO qui ne relèvent, rappelons-le, que de l'État. Mais l'idée d'une Orientation à deux branches avec une vraie spécificité des publics scolaires et étudiants semble avoir fait son chemin, et c'est une bonne chose ; les multiples interventions de la FSU à ce sujet n'y ont sans doute pas été pour rien.

La FSU a également choisi de ne pas s'opposer à l'avis du CESER sur le programme 312 consacré à l'apprentissage. Qu'on se rassure, notre opposition bien connue à la politique de développement de l'apprentissage reste la même. Nous continuons à dénoncer l'objectif affiché des 20 000 apprentis en l'absence de toute réelle évaluation du point de vue de l'amélioration de la qualification des jeunes. De même que nous dénonçons l'avalanche d'aides à l'accueil des apprentis dont bénéficient les entreprises sans réelle conditionnalité. Dans son avis sur le programme 313, le CESER s'est d'ailleurs ému à juste raison de l'inefficacité des incitations financières pour la promotion de l'égalité de genre ; mais il a omis de s'interroger sur les quelque 271 k€ de fonds libres du quota de la TA réaffectés en 2017 « vers des CFA en difficultés », cela sans que soient explicitées lesdites difficultés. Une aide bien généreuse, à comparer à la réduction de 1 % de la DGF qui sera imposée aux lycées publics qui, eux, sont considérés « en bonne santé financière » par la Région. De même, la FSU juge parfaitement déséquilibré le projet d'une « sensibilisation à l'apprentissage des personnels enseignants en collège et en lycée » alors qu'aucune initiative d'envergure n'a été entreprise pour les formations de la voie professionnelle publique.

Pour autant, la FSU reconnaît que l'avis du CESER sur ce programme a le mérite de faire porter l'accent sur les attentes des jeunes et sur la qualité de la formation. De même, la FSU entend la volonté de la Région de défendre une carte des formations portée par une volonté politique de développement des qualifications et d'équilibre des territoires, à rebours des appétits de ceux qui, actuellement, agissent pour que l'arbitrage gouvernemental penche en faveur d'un « marché » de la formation et de l'apprentissage totalement concurrentiel. Seulement, en prétendant concilier demande des entreprises et besoin de formation de la

jeunesse, la politique régionale reste condamnée à frustrer sans cesse les appétits des premiers sans répondre véritablement aux vrais besoins des seconds. Mais après tout, il ne tient qu'à elle de franchir le pas et de choisir une bonne fois de faire des lycées technologiques et professionnels publics de l'Éducation nationale, de l'agriculture et de l'enseignement maritime, le véritable levier de sa politique de formation professionnelle.

S'agissant de la politique en direction des lycées qui est le gros morceau de la Mission II, sans revenir sur la décision de fermeture du LP de Plouhinec qui constitue selon nous une erreur politique, la FSU est globalement en accord avec les avis du CESER.

La volonté de la Région de poursuivre son effort budgétaire pour adapter le cadre bâti des lycées est positive. Surtout on perçoit pour la première fois une démarche très structurée dans la programmation des interventions. C'est une bonne chose, mais on a tellement tardé à mettre en place une véritable stratégie immobilière, et l'état du parc des lycées publics est aujourd'hui si dégradé, que les interventions actuelles apparaissent totalement décalées au regard des besoins.

Pour ce qui est du fonctionnement des lycées, la FSU note la volonté de la Région d'engager un autre type de dialogue avec les établissements. Il n'y a pas de motif d'y être a priori défavorable, à condition de savoir ce que cela recouvre. Par contre, la FSU est nettement moins favorable que le CESER à l'instauration de « contrats d'objectifs tripartites » avec l'académie et les EPLE, car l'organisation pédagogique relève de la politique nationale déclinée par les établissements dans le cadre de leur autonomie. Mais surtout, dans l'immédiat, ce qu'on voit, c'est qu'en fait de « dialogue de gestion renouvelé », les lycées publics vont devoir subir une baisse notable de leur DGF – tout comme on lit entre les lignes que les dotations en personnels dans les EPLE risquent bien de faire l'objet d'une révision drastique. On a connu meilleure façon d'engager le dialogue !

La FSU apprécie également l'avis du CESER sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), avis développé et précis qui a le mérite cette fois de poser avec clarté les questions - que ce soit en matière d'engagement budgétaire de la Région ou bien de sa stratégie vis-à-vis de la structuration régionale des établissements. Sur ce dernier point, il est vrai que jusqu'ici la Région a été des plus silencieuses sur ce qu'on peut appeler l'échec annoncé de l'UBL, superstructure dont le dimensionnement et la gouvernance laissait pourtant d'emblée deviner les limites à court terme. Le questionnement sur le redéploiement annoncé d'une partie des bourses de thèse est également très pertinent.

La FSU regrette en revanche que l'avis du CESER se concentre essentiellement sur l'attractivité du territoire pour la recherche de haut niveau, dans une logique de concurrence dans laquelle la FSU ne se reconnaît pas. La FSU regrette surtout qu'on minore l'enjeu de l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants, précisément au moment où le premier cycle universitaire est confronté, en Bretagne comme ailleurs, à l'onde de choc de la croissance des effectifs lycéens.

Croissance majeure des effectifs et arrivée de nouveaux publics, faiblesse des taux d'encadrement avec un manque chronique de postes titulaires : tous les ingrédients sont réunis pour une massification chaotique du supérieur, source d'échecs et de frustrations pour la jeunesse. Au-delà du soutien à la recherche et des programmes d'excellence, il y a là un enjeu majeur pour la politique régionale qu'il ne faut pas sous-estimer.



Intervention de M. David CABEDOCE Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques.

La reprise économique a mis en évidence les difficultés de recrutement auxquelles se trouvent confrontées nos entreprises, difficultés toujours paradoxales au vu de notre taux de chômage, tant national que régional.

Nous l'avons dit et répété, l'apprentissage est une solution pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes bretons et pour répondre aux besoins des entreprises. Les ambitions affichées par la Région Bretagne en faveur de l'apprentissage s'inscrivent dans cette perspective de dynamisation de ces formations.

Il faut alors s'assurer que l'on se dote des moyens pour y faire face.

Le rapport pour le développement de l'apprentissage du 31 janvier 2018 piloté par Madame Sylvie Brunet a souligné la stagnation du nombre de contrats d'apprentissage depuis 2012, notamment dans les premiers niveaux de qualification et ce alors même que l'apprentissage améliore sensiblement l'insertion professionnelle des jeunes. Citons ici trois pistes de travail évoquées dans ce rapport :

- Premièrement, un module obligatoire de sensibilisation des enseignants à prévoir dans leur formation initiale et continue.
- Deuxièmement, un effort substantiel à mener pour améliorer l'information des jeunes et de leurs familles sur les indicateurs d'insertion professionnelle à l'issue des formations, sur les rémunérations moyennes à l'embauche à la sortie du parcours, et sur les résultats obtenus par chaque CFA.
- Troisièmement, la proposition de supprimer la limite supérieure d'âge d'entrée en apprentissage. Il faut mesurer la portée de cette proposition, qui revient à envisager une logique vertueuse d'apprentissage tout au long de la vie, et donc pas uniquement centrée sur la jeunesse. C'est alors la possibilité de développement de véritables programmes de reconversions, basées sur des formations qualitatives et professionnalisantes.

La Région consacre 130 M€ à la formation professionnelle et à l'apprentissage, soit 20 % de la mission Éducation/formation. Face aux défis de l'emploi de l'attractivité de l'apprentissage, ce budget intègre-t-il les efforts à fournir sur ces enjeux et avec quelles évolutions par rapport à l'exercice 2017 ?

Dans le même ordre d'idée, nous nous interrogeons sur la part des 61 millions d'euros de taxe d'apprentissage pour la Région Bretagne reversée effectivement aux CFA pour l'exercice de leur mission et pour répondre à ces nouveaux enjeux.

Le projet de réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle en préparation rend bien sûr complexe l'exercice de construction budgétaire. Son adoption et sa mise en application n'ont que trop tardé. Il est urgent de sortir de l'incertitude.

Nous redisons ici notre souhait de voir les acteurs économiques davantage intégrés dans ce pan de la politique de formation et notre attachement aux travaux menés au niveau régional, en cohérence avec les autres politiques de développement économique et d'aménagement du territoire.

Enfin, un mot sur le Plan d'investissement dans les compétences 2019-2022 qui représente au niveau national

près de 14 milliards d'euros. La Région Bretagne devrait bénéficier de 22 millions d'euros dédiés à l'accompagnement dans l'emploi pour la seule année 2018. Sur la période 2019-2022, c'est un montant de l'ordre de plus de 200 M€ qui est annoncé.

8 de ces 14 milliards seront dédiés aux pactes régionaux dont sont issus les plus de 200 millions potentiellement alloués à la Bretagne.

Comment et par qui seront utilisés les 6 milliards restant ? Comment s'assurer qu'ils seront destinés à la formation des demandeurs d'emploi dans tous les territoires ?

Ce plan d'investissements permettra-t-il de déployer rapidement de nouveaux dispositifs de formation plus proches des besoins des entreprises ?

Vous l'aurez compris, la mise en œuvre de ce Plan d'investissements réclame collectivement toute notre vigilance pour s'assurer de son efficacité dans la totalité des territoires de notre région.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Françoise FROMAGEAU
Union régionale des associations familiales
(URAF) de Bretagne

BP 2018 mission 6 pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne : objectif 607 point 2-4

L'URAF soutient le dispositif Service Volontaire Européen (SVE) qui favorise le départ en Europe de jeunes bretons mais souligne l'intérêt d'accueillir de jeunes volontaires européens au sein de structures éducatives ou associatives.

Mission 4 pour une Bretagne de toutes les mobilités objectif 401 développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable.

L'URAF veillera à l'accessibilité physique des modes de transports collectifs en particulier sur l'autocar et sur une information actualisée relayée par l'offre digitale.



Intervention de Mme Annie KERHAIGNON
Coordination régionale CGT-FO de Bretagne

La CGT FORCE OUVRIERE est une Organisation Syndicale de salariés, nous ne sommes pas législateurs, à ce titre nous n'avons n'a pas mandat pour lever l'impôt.

De ce fait, selon nos pratiques habituelles, nous nous abstenons sur les propositions du budget 2018 du Conseil Régional.

Néanmoins M. le Président, cette honorable assemblée peut compter sur notre groupe pour participer au débat et apporter nos éléments d'analyses critiques tels que nous avons dû le faire lors du pacte d'avenir et aussi sur d'autres sujets clefs.



Intervention de M. Daniel TUNIER Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le programme 313 intitulé « Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur développement » présente tout un ensemble de mesures concernant les apprentis et les entreprises.

Nous tenons à saluer le partenariat conclu entre la Région et Action Logement, acteur majeur du logement social en France, dont la mission est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. L'occasion pour nous de rappeler ici qu'Action Logement, l'ancien « 1 % logement », gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), versée par toutes les entreprises du secteur privé d'au moins 20 salariés, pour conduire ses deux missions principales :

- **Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle**, en proposant des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi.
- **Construire et financer des logements sociaux et des logements intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues**, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'évolutions de la société, et de mixité sociale.

Ce partenariat entre la Région et Action logement verra la création en 2018 d'une plateforme numérique intitulée « Logement des alternants » dont l'objet sera d'informer les jeunes inscrits dans les Centres de Formation des Apprentis bretons, de les aider à bénéficier des différentes aides et à accéder à l'offre de logements pour les apprentis majeurs, y compris hors de Bretagne.

En tant que contributeurs et acteurs d'Action logement, nous nous réjouissons de ce partenariat en faveur des apprentis et du développement de l'apprentissage.

Je vous remercie de votre attention.

	Intervention de Mme Anne LE MENN Personnalité qualifiée
--	---

La région Bretagne réaffirme sa priorité en matière de formation, avec un accent sur les publics les plus fragilisés et le démontre avec un budget qui représente 41 % du budget total. Le Président affirme également sa volonté de piloter un réel continuum orientation, insertion et formation par la gouvernance du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Pour autant, s'il s'agit de faciliter l'information des publics, je m'inquiète de l'augmentation des offres de services d'orientation dématérialisés, qui risque encore de fragiliser les personnes les plus éloignées du numérique.

En ce qui concerne la formation des demandeurs d'emploi, la région amorce dès cette année le plan d'investissement des Compétences (PIC) sur les plus bas niveaux de qualification, les jeunes et les seniors, ce dont je me réjouis, car nous savons que l'année où une réforme de la formation s'engage, il y a toujours un « trou d'air » de plusieurs mois qui fragilise davantage les plus éloignés de l'emploi, ainsi que le secteur de la formation.

La région a délégué il y a quelques années les parcours de formation courts, d'adaptation rapide à des postes. Ne serait-il pas opportun que la région soit le vrai chef de toutes les formations certifiantes ou non, de courte ou de longue durée, afin de faciliter le parcours parfois « ubuesque » des demandeurs d'emploi pour accéder à une formation ?

J'ai noté également avec satisfaction la volonté de la Région de favoriser une coopération plus poussée encore avec les acteurs de l'emploi de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Opca, branches professionnelles). Je pense qu'il est réellement urgent de se rapprocher davantage du monde économique, et d'être plus réactif, afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. En effet, beaucoup d'entreprises peinent à recruter, même sur des métiers attractifs, et il y a un très important travail de terrain à effectuer, principalement auprès des PME/TPE, qui représentent 80 % du tissu économique breton.



Intervention de M. Jean-Yves PIRIOU Association Eau et Rivières de Bretagne

J'interviens au nom des associations Eau et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante ainsi que du réseau Cohérence.

Nos associations constatent avec regret que le budget régional de l'Eau est en baisse en 2018. Pourtant il semble que ce ne soit pas le moment de réduire la contribution de la Bretagne. Il reste un effort important à réaliser sur notre territoire. En effet seules 39 % des masses d'eau bretonnes sont en bon état alors que la Directive cadre européenne sur l'Eau nous demande d'atteindre les 100 % en 2027. A l'heure où les aides de l'Agence de l'Eau vont se réduire, ce n'est pas le moment de réduire aussi la contribution régionale.

En effet, même si les taux de nitrate dans les eaux superficielles diminuent progressivement en Bretagne, le chemin est encore long et pentu pour voir une éradication des marées vertes sur notre littoral. De même les objectifs d'avoir des zones conchylicoles et des pêches à pied indemnes de bactéries et virus, des milieux dépourvus de micropolluants et des eaux indemnes de pesticides sont encore très loin d'être atteints.

A titre d'exemple, la baie de Paimpol vient, une fois de plus, d'être fermée le 2 février 2018 pour cause de pollution au norovirus.

Concernant les pesticides, la Loi Labbé de 2015 impose un arrêt de leur emploi par les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2017 ainsi qu'une interdiction de vente aux particuliers au 1^{er} janvier 2019. Nous saluons cet aspect réglementaire qui va améliorer une partie de la situation. En ce qui concerne les pesticides employés en domaine agricole, les efforts engagés sont à poursuivre et à démultiplier. En effet, au vu de l'échec du Ecophyto 1, les Ministères ont été contraints de repousser les délais. Le Plan Ecophyto 2 de 2015 vise désormais une réduction de l'usage des pesticides de 25 % pour 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

L'usage des pesticides (en particulier du glyphosate, dont le gouvernement français a promis l'arrêt de l'utilisation d'ici 3 ans) est en effet identifié dans deux rapports d'expertise remis aux Ministères en décembre 2017 comme responsable des niveaux élevés de contamination des cours d'eau, de perte de la biodiversité et d'un coût humain en termes de santé publique. Des solutions sont proposées dans le domaine agricole par des modifications de pratiques et des évolutions de système, dont la conversion en bio. Ces experts proposent aussi d'instaurer un renforcement de la redevance pour pollution diffuse concernant les pesticides les plus à risque. Ce budget serait redirigé pour abonder les aides au titre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Nous souhaitons que la région Bretagne, qui gère aussi les budgets européens, joue tout son rôle dans cette transition agro-écologique indispensable. Cette transition doit à la fois protéger les emplois, améliorer les revenus et protéger la santé et l'environnement.

En conclusion, nos associations souhaitent que, au vu des nombreux problèmes encore présents concernant les contaminations des eaux bretonnes, que le Conseil régional maintienne un budget suffisant en regard de ses ambitions.



Intervention de M. David RIOU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

Le budget primitif 2018 présenté par le Conseil régional s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Il est proposé dans une période de fortes contraintes budgétaires, avec une baisse affichée de 87 M€ et la poursuite du transfert de certaines compétences. Pour la CFDT, ce budget doit être au service du développement économique de la région, de l'emploi durable et de qualité, du développement des compétences et de la transition énergétique et écologique qui sera l'un des sujets majeurs pour les prochaines années.

La CFDT est en accord avec l'avis du CESER et souhaite souligner quelques aspects. Cette intervention portera donc plus particulièrement sur l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises de son territoire, sur les transports et sur la formation des salariés. Par ailleurs, notre intervention sur le numérique, en particulier le programme 103 sera faite à l'occasion du rapport sur BTHD.

La CFDT prend note de l'accompagnement financier du Conseil régional auprès des entreprises de son territoire dans un objectif de développer une économie de la qualité. Cet accompagnement doit permettre entre autres aux centres de décision de se maintenir voire de se conforter en Bretagne. Cependant, cet accompagnement doit pour la CFDT se faire sous certaines conditions :

- Une condition sociale : ces aides doivent être conditionnées a minima au maintien du nombre d'emploi sur nos territoires tout en veillant à leur qualité. Qui mieux que les IRP des entreprises concernées sont à même d'apporter un éclairage pertinent sur ces aspects ?
- Une condition citoyenne : doit-on subventionner avec de l'argent public des filiales dont les maisons mères se mettent hors la loi pour échapper à leurs obligations fiscales ? Pour la CFDT, la question doit donner lieu à évaluation et contractualisation avant toute attribution d'aide.

Pour la CFDT, il faut donc que le Conseil régional veille à l'ensemble de ces conditions en allant par exemple plus loin dans l'élaboration d'une charte de bonne conduite sociale avec les entreprises concernées et ce avant toute mise en place d'un accompagnement financier. Il s'agit là d'une nouvelle étape, dans la suite de la charte pour la qualité de l'emploi en Bretagne signée par les organisations représentatives des entreprises et des salariés en 2008, aujourd'hui à relancer et développer.

En matière de mobilité et de transport, le budget est présenté dans un nouveau contexte d'une grande complexité.

C'est tout d'abord l'abandon du projet de l'aéroport du grand ouest (AGO) qui repositionne le rôle des aéroports bretons. Pour la CFDT, une réflexion doit être engagée pour répondre à cette situation nouvelle, l'objectif étant que la Bretagne soit reliée aux métropoles européennes et aux hubs parisiens. Dans les aéroports bretons, les liaisons aériennes vers Roissy devraient être privilégiées par rapport aux liaisons avec Orly. Cet abandon du projet AGO relance aussi, pour la CFDT, l'urgence de relier par le ferroviaire la pointe du Finistère en moins de trois heures aux aéroports parisiens et aux réseaux ferroviaires européens. Cela suppose que l'interconnexion sud TGV en île de France, également appelée « barreau sud » devienne réalité. Cet abandon relance également le projet Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL) destiné à réduire les temps de parcours entre Brest, Quimper et Rennes et donc vers Paris. Si la CFDT s'inquiète des conclusions du rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (Rapport DURON 2/2/2018) qui indique que ce projet « non prioritaire » de réalisation de lignes nouvelles, doit être renvoyé après 2038, elle se réjouit des prises de positions des élus régionaux, départementaux, locaux pour faire vivre ce projet.

Le budget 2018 voit également la compétence « transport routier de voyageurs » du Conseil régional s'élargir. Cette nouvelle attribution doit permettre à la Région de mettre en place une véritable multimodalité (route et fer notamment). Pour la CFDT il s'agit de partir des besoins des usagers, scolaires, salariés, etc... pour déterminer le service à offrir. Par ailleurs, elle réaffirme que le rôle premier du réseau TER doit être de répondre aux besoins pendulaires des usagers bretons.

Deux points de vigilance pour la CFDT :

- l'état des lignes ferroviaires de maillage régional et la capacité de l'État à honorer ses engagements inscrits dans le CPER ;
- la bonne coordination de la Région avec les collectivités territoriales et les intercommunalités qui ont ou prendront la compétence transport.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la CFDT souligne l'importance du rôle de coordination et d'impulsion qui relève de la responsabilité de la Région. La CFDT est profondément attachée au quadripartisme, à l'équilibre des territoires et des réseaux de formation. Pour autant, la réponse au développement d'une économie de la qualité, alliant parcours compétences et rayonnement économique des entreprises ne repose pas que sur une réponse formation. A ce titre, la CFDT soutient les orientations prises dans le cadre du contrat de plan régional de la formation et de l'orientation professionnelle pour la réalisation d'un diagnostic partagé visant à identifier notamment la réalité des métiers en tension de façon récurrente malgré une offre de formation conséquente.

L'actualité met tristement en lumière les difficultés du secteur de l'aide à la personne, que ce soit dans le cadre du maintien à domicile ou de l'hébergement. Le développement des compétences par l'accès à la formation de nouveaux professionnels est bien sûr incontournable mais n'aura de sens que si les structures d'accueil et d'accompagnement leur donnent les conditions d'exercer leur métier dans la dignité. Au sein du CREFOP, la CFDT s'engagera dans la commission dédiée qui réunira les tutelles, les organisations représentatives des employeurs comme des salariés et bien sûr la région afin de co-construire des propositions visant le travail de qualité au service d'une action publique digne de ce nom.

Elle est en accord avec les avis du CESER et sera particulièrement attentive aux mesures annoncées en matière d'aides aux demandeurs d'emplois, mesures qui ne peuvent se traduire par une baisse des aides pour les personnes les plus éloignées de l'emploi qui ont, encore plus que d'autres, besoin d'être soutenues. La CFDT souhaite que le Plan d'investissement compétence (PIC) lancé par l'État pour les années à venir se concrétise en partenariat et complémentarité avec le Conseil régional et les partenaires sociaux, et s'inscrive ainsi dans la dynamique déjà engagée dans la mise en place du plan d'urgence précédent.

Concernant l'apprentissage, prenant acte de l'incertitude qui pèse actuellement sur ce dossier, la CFDT souhaite que la démarche qualité portée par les Centres de Formation des Apprentis se poursuive notamment au travers de la démarche Bretagne Qualité Apprentissage en cours de réorganisation. L'objectif est que les apprentis les plus fragiles, tant du point de vue de l'appropriation des savoirs que de difficultés sociales, trouvent pleinement leur place.

En conclusion, la CFDT tient à alerter le Conseil régional sur la difficulté à pouvoir, en commission, émettre un avis sur les évolutions budgétaires des programmes et de leurs différents axes. En effet, les crédits ne font pas l'objet d'un fléchage précis par axe. La production de tableau de suivi des crédits sur plusieurs années serait également très appréciée.



Intervention de M. Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

Mon intervention au nom de la Confédération paysanne porte sur le programme 207 « Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires ».

L'avis du CESER sur le programme 207, s'il analyse de façon assez objective le bordereau du Conseil régional, appelle cependant quelques remarques car il laisse de côté un certain nombre d'interrogations légitimes quant à l'effet des politiques mises en place. En effet, les indicateurs utilisés par le Conseil régional nous donnent une vision incomplète de ce qui est entrain de se passer dans l'agriculture bretonne et notamment en production laitière, qui semble depuis deux ans engagée dans une phase d'investissements partiellement aidés dont il convient d'analyser au plus près la pertinence et les conséquences, alors que le marché s'annonce plus qu'incertain en 2018. Qu'on en juge avec les chiffres qui suivent, fournis par la revue de la Draf « AgresteBretagne ». D'une part, entre 2014 et 2016 la référence laitière moyenne à l'installation, par unité de main d'œuvre est passé en Bretagne de 276 000 litres de lait à 320 000 litres, soit une augmentation de 15 %.

Dans le même temps, le coût moyen à l'installation, toujours par unité de main d'œuvre est passé lui, de 414 000 à 648 000 euros soit une augmentation de 56 % en 2 ans ; Ces chiffres donnent quelque peu le vertige. Alors bien sûr l'avis du CESER demandant à étendre la formule du prêt d'honneur à l'installation en production laitière apparaît légitime, mais peut-on se contenter de ce constat d'une difficulté croissante de transmission ; Quelle sera l'étape ultérieure si cette fuite en avant continue, rendant de fait nombre d'exploitations intransmissibles selon un modèle familial, faute des moyens financiers adéquats ? L'intégration des producteurs type ferme des 1 000 vaches est-elle au bout du chemin de la concentration bretonne si celle-ci perdure ?

Il faut réfléchir sur ce constat avant qu'il ne soit trop tard : Quand l'augmentation de la productivité de la main d'œuvre, se traduit par des montants d'investissements, sans commune mesure avec ce que la production supplémentaire que ceux-ci génèrent est susceptible de rapporter, il y a quelque part une erreur de calcul ; il est plus que temps de s'interroger sur la pertinence de ce modèle de développement basé sur l'investissement pas toujours maîtrisé, qui prévaut aujourd'hui dans certaines exploitations. Cette augmentation des investissements conjuguée à la baisse des prix a conduit à ce qu'en Bretagne, la charge financière annuelle liée à l'endettement des exploitations laitières est passé entre 2012 et 2015 de 40 % de l'excédent brut d'exploitation à plus de 65 %. L'étude Agreste précise que les exploitations les plus intensives et les moins herbagères, si elles produisent plus de lait, voient leur compétitivité plombée en période de prix bas par des charges d'approvisionnement et des charges financières plus élevées. Il faut saluer alors l'exemplarité de la Bretagne en matière de soutien aux systèmes herbagers et affirmer que pour beaucoup d'éleveurs, une évolution du système fourrager avec peut-être une moindre intensification mais une autonomie fourragère améliorée et une baisse de leurs coûts de production serait sans doute beaucoup plus favorable à la résilience de leur exploitation, que de nouveaux investissements destinés à produire plus ou à tenter de gagner du temps. Ajoutons pour une vision régionale globale que la filière laitière en Bretagne ce sont encore plus de 20 000 emplois à la production répartis sur tout le territoire et 6 000 emplois à la transformation dont près de la moitié en Ille et Vilaine et seulement 15 % en Côtes d'Armor et 10 % dans le Morbihan. Le maintien des emplois à la production est donc, on le voit, stratégiquement fondamental pour l'équilibre de nos territoires.

Faut-il ajouter que les organismes sociaux intervenant dans l'agriculture sont inquiets, au-delà de la problématique du revenu, sur la durabilité humaine de certains systèmes intensifs, comme si nombre d'exploitants étaient entrain de se faire dévorer par la structure qu'ils ont mise en place ou qu'on les a incités à

mettre en place, en leur disant que s'ils ne le faisaient pas, ils n'existeraient plus demain. Ce manque de bien être et de vivabilité du métier sur le long terme est semble-t-il un des paramètres important de la détresse qui peut sévir dans les campagnes.

N'oublions pas bien sûr, les revenus en berne et le besoin d'une répartition plus équitable des marges en direction des producteurs ; c'est le chantier des EGA et le Conseil régional y est sensible même si les filières bretonnes n'ont pas brillé par leur enthousiasme. Notons au passage que le taux de valeur ajoutée de l'industrie laitière bretonne est de 10 % soit 5 points de moins que la moyenne française, ce qui fait malgré tout moins de valeur à partager entre tous. Le problème est au fond le même qu'au niveau des exploitations et si la transition est en route chez quelques uns, elle est loin d'être arrivée à son terme souhaitable.

L'avis du CESER note l'intérêt d'accompagner financièrement les organisations de producteurs pour renforcer leur pouvoir de négociation. Sans doute, mais là aussi, pourquoi faire, pour quel projet commun ? Les producteurs organisés, pour peser, auront-ils la volonté et les moyens de maîtriser et d'organiser l'offre quand les marchés s'avèrent incapables de rémunérer correctement le produit ; car on peut tourner le problème dans tous les sens, la loi fondamentale de l'économie reste celle de l'offre et de la demande, et seule l'agriculture biologique en profite aujourd'hui, ainsi que les marchés segmentés moins concurrentiels. Alors, peut-on envisager par exemple une valorisation du lait de pâturage avec une collecte séparée ? Certaines régions sont beaucoup plus avancées que la Bretagne dans cette démarche, avec des entreprises parties prenantes.

Car n'est-il pas temps, aujourd'hui, avant qu'il ne soit trop tard, de sortir de l'obsession des volumes produits pour des marchés de dégageant qui ne rapportent rien, et de s'interroger sur ce que pourrait être la nouvelle modernité de l'agriculture bretonne : une agriculture plus contractuelle, davantage liée au sol, plus économe et plus autonome, cultivant sa valeur ajoutée et générant des emplois de proximité en recouvrant sa multi fonctionnalité. Les enjeux alimentaires, de santé, climatiques, de biodiversité, ou de gestion de l'eau tant en termes qualitatifs que quantitatifs sont des défis auxquels seule une agriculture multifonctionnelle peut durablement répondre, à condition d'accéder au foncier et que les politiques régionales, nationales et européennes lui en donnent les moyens, en privilégiant l'emploi, la vie des territoires et le bien-être du paysan et du consommateur.

Je vous remercie de votre attention.



J'interviens au nom du réseau Cohérence, Eaux et Rivières de Bretagne et Bretagne Vivante

Un budget primitif c'est l'occasion de prendre le pouls des orientations politiques et des moyens d'actions du Conseil régional. Cette action est, nous le savons, bien encadrée. Par des évolutions législatives qui confie à la Région de nouvelles compétences Par une compression des moyens financiers de l'Etat et globalement une résistance politique française face à une réelle décentralisation. Par les choix d'investissements déjà définis (BGV, BTHD).

Nous tenons ici à féliciter le Conseil régional de son **volontarisme**. Il s'est engagé depuis près d'un an dans la **Breizh Cop** qui se traduira dans un schéma intégrateur le SRADDET et surtout dessinera le projet de territoire à l'horizon 2040. Celui-ci devra aborder l'ensemble des politiques publiques car les transitions sont transversales et systémiques, elles touchent les modèles économiques, agricoles, énergétiques, environnementaux. Elles impactent et interagissent avec la formation, la santé, la culture, les transports.

Les attentes de la société civile sont immenses. Concernant les acteurs économiques, beaucoup sont déjà engagés dans la transition et veulent que les élus accélèrent. C'est le sens du manifeste que près de 350 chefs d'entreprises ont signés en décembre dernier « Osons demain ». Les agriculteurs sont nombreux à souffrir d'un modèle dépassé et injuste. Les citoyens eux aussi attendent, ils se mobilisent comme à Rennes tout récemment sur les assises de la citoyenneté (près de 5000 personnes). Leur comportement de consommation évolue (moins de viande, plus de proximité, plus de bien être santé par exemple cf la dernière étude de l'observatoire des IAA d'octobre 2017). Un million de signatures ont été recueillies par la pétition européenne en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Il est précisé dans l'introduction au budget primitif : « promouvoir un développement durable passe aussi par la poursuite et parfois l'accélération de l'ensemble des responsabilités en matière environnementale : planification de la gestion des déchets dans l'esprit de l'économie circulaire, mise en œuvre du plan breton pour l'eau, accélération des travaux de reconquête de la biodiversité, élaboration d'un plan régional pour l'adaptation climatique. » Mais ce budget primitif reste encore bien maigre en la matière.

On peut relever le budget 102 qui concoure à l'intelligence territoriale, la connaissance des territoires, l'évaluation des schémas existants, la mobilisation citoyenne et la stratégie de santé tout cela pour 1,5 M€. Le budget environnement reste lui aussi modeste avec seulement 1,2 % du budget. Les soutiens à cette mutation des systèmes sont encore peu lisibles dans le budget primitif de 2018. Pas de trace d'éco-conditionnalité des aides en fonction des objectifs en terme de transition. Peut-être est-ce trop tôt ? Peut-être attend-on pour commencer les résultats de la Breizh Cop et notamment les objectifs qui seront fixés ? Peut-être qu'à la définition de ces objectifs correspondront des indicateurs permettant d'évaluer les résultats par exemple sur la réduction d'émissions de CO2, le % de la SAU en bio, le volume de déchets économisés, la sauvegarde de la biodiversité...

Le CESER a qui l'Etat confie un nouveau rôle d'évaluation devrait suivre ces avancées. Nos associations agissent depuis des années pour changer de modèles, réussir les transitions. Elles ont développé des outils et monté des projets au service de la Bretagne. Plus que jamais, ils sont à diffuser. La Bretagne a rendez-vous avec son avenir et c'est maintenant.



Intervention de M. Didier LUCAS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Par accord entre la FRSEA et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a prévu dans son budget primitif une augmentation du budget agricole que nous saluons. Il est également rassurant que l'outil informatique pour gérer les fonds européens soit enfin efficient, 3 ans après le début de la programmation.

Cependant, malgré cela, certaines inquiétudes demeurent et nous souhaitons souligner ici quelques points de vigilance qu'il faudra garder à l'esprit pour les années à venir.

Le Conseil Régional prévoit, en effet en 2018, un re maquettage de l'enveloppe FEADER, compte tenu de la très forte sollicitation de certains dispositifs qui ont déjà atteint près de 100 % des engagements. Nous tenons à rappeler fermement au Conseil Régional que la modification de la maquette financière doit se faire en consultation avec les représentants de la profession, afin de déterminer conjointement les priorités pour l'agriculture bretonne.

Aussi, il est bon de rappeler les 2 axes essentiels à maintenir et à renforcer pour l'avenir de l'agriculture bretonne. S'il est nécessaire de répondre aux besoins conjoncturels, il est surtout impératif de préparer l'avenir. Pour cela, deux interventions sont primordiales : l'accompagnement des porteurs de projets pour assurer le renouvellement des générations en agriculture et l'accompagnement à la modernisation des exploitations agricoles compte tenu du retard préjudiciable que les agriculteurs bretons ont vis-à-vis de leurs principaux concurrents.

Le Conseil régional a également prévu de soutenir l'organisation économique des producteurs en mettant à disposition une enveloppe pour la constitution d'associations d'organisations de producteurs en porcs et en lait. Il s'agit d'une action intéressante qui, pour être pleinement efficace, doit être complétée par un dispositif, que le Conseil Régional pourrait proposer, d'incitation des producteurs à adhérer à cette organisation collective par l'intermédiaire d'une bonification d'aides par exemple.

En complément de ces soutiens majeurs, certaines actions du Conseil Régional sont essentielles, sans être pour autant très consommatrices de budget. Je ne citerai ici qu'un exemple qui est emblématique : la démarche Breizh Alim. Cette démarche qui vise à organiser, structurer et mutualiser la commande publique alimentaire en Bretagne doit permettre très rapidement aux produits alimentaires bretons de regagner le marché de la restauration collective. En effet, ce marché est depuis trop longtemps maintenant guidé par le seul critère prix, favorable aux produits d'importation.

Enfin, pour atteindre l'objectif « Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes », le Conseil régional propose de s'appuyer, entre autres, sur les dispositifs existant de la PAC. Les acteurs économiques bretons partagent l'analyse du succès de ces mesures et prônent pour une nouvelle maquette qui préserve la confiance des agriculteurs dans cette démarche. Aussi, la programmation doit, en priorité, permettre à l'État de tenir ses engagements déjà pris auprès des agriculteurs. D'autre part, la réussite sera entière, lorsque l'ensemble des agriculteurs sera parvenu à mettre en œuvre son évolution ; d'où l'importance d'avoir des mesures adaptées pour lancer la démarche. Il faudrait même aider les nouveaux agriculteurs à identifier la mesure qui leur

convient en préalable de son engagement.

Enfin, que l'agriculteur soit engagé ou non dans une démarche de réflexion, les procédures d'accès aux mesures doivent être cohérentes avec le soutien. A titre d'exemple, pour travailler sur l'optimisation des produits phytosanitaires, l'agriculteur a le choix entre 2 dispositifs. Le PCAEA concerne les demandes importantes. En parallèle, un autre dispositif plus simple, avec un dossier allégé est disponible pour les petits investissements. Ce levier idéal doit être pérennisé.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Bernard GAILLARD Personnalité qualifiée
--

Le Conseil régional s'engage résolument dans une politique volontariste en matière de santé en Bretagne, en lien avec ses partenaires que sont l'Etat en région et les autres collectivités territoriales. Nous ne pouvons que le soutenir dans son approche. Le Conseil Régional apporte sa pierre aux réponses nécessaires aux besoins de santé, et ce dans une approche globale et partenariale.

Les différents axes portent sur un soutien aux politiques de prévention et promotion de la santé, avec parmi d'autres le financement d'animateurs territoriaux de santé, un soutien aux politiques santé en faveur de la jeunesse, un soutien à la recherche-action au travers de la chaire jeunesse de l'EHESP, un engagement fort dans le plan santé-environnement, le rôle actif aux actions du plan santé au travail, le soutien à l'observation en santé au travers de l'ORSB.

Nous soutenons le Conseil régional dans son approche pluri-axiale mettant au moins quatre principes à l'œuvre :

- celui de contribuer de rendre acteurs les citoyens dans les actions publiques (exemple des jeunes, et du PRSE) ; une politique publique en santé est d'autant plus efficace et efficiente qu'elle est portée par les citoyens ;
- celui d'une approche de dynamique territoriale impliquant une coordination des acteurs publics et privés, et en accompagnant les élus des collectivités territoriales ;
- celui d'une vigilance sur les égalités sociales et territoriales d'accès aux dispositifs, notamment au travers de la réflexion de fond engagée par le Conseil Régional avec les professionnels de santé sur ce qui est souvent désigné comme « déserts médicaux » mais qui concerne la répartition de nombreuses spécialités de 1^{er} et 2^e recours ;
- celui de soutenir les innovations tant technologiques (telles le numérique, la télémédecine, la e-santé) qu'organisationnelles. Elles doivent être facteur d'améliorations de la qualité des prises en charge et accompagnements tout au long de la vie des citoyens, mais aussi facteur de développement économique (ex la silver économie, le développement d'une industrie et de recherche de pointe en santé, le développement de services innovants). Les développements du numérique, du Très Haut Débit dans le champ de la santé doivent contribuer à l'inclusion sociale, l'inclusion des personnes fragilisées ou éloignées de nos dispositifs.

Ce sont autant de principes que la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne (CRSA) porte également. Mais parmi les nombreux défis qui se posent à notre société et pour demain, il y a la solidarité, et notamment la solidarité entre les générations. Il nous apparaît essentiel pour une société de prendre dignement en charge ses anciens, notamment les personnes dépendantes. Dans un contexte sociétal pour lequel les personnes âgées sont souvent éloignées de leur famille, dans lequel l'augmentation des personnes âgées de + de 85 ans explose, de l'augmentation importante du niveau de dépendance des personnes résidentes en EHPAD, les politiques publiques doivent accompagner de manière responsable les évolutions sociétales. Une seule donnée : entre 2010 et 2030, le nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes pourrait croître de 40 % en Bretagne. Afin d'œuvrer à répondre aux besoins de santé de tous, de garantir à tous une accessibilité territoriale, en assurant un maillage territorial de réponses sociales, médico-sociales et de santé, graduées et de qualité, respectueuses de l'humain, le Conseil Régional au travers de la CTAP et autres relations inter-collectivités, doit aussi pouvoir s'engager. Enfin, la qualité des réponses est nécessairement liée à la qualité de vie, de reconnaissance, de formation et des conditions de travail des professionnels.



Intervention de Mme Marie-Christine LE GAL Union des entreprises (UE) – MEDEF Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le projet de budget primitif qui est proposé par l'exécutif régional s'inscrit dans la tendance amorcée en 2015 : préservation des capacités d'investissement par une contraction volontaire et assumée des dépenses de fonctionnement.

Le Conseil régional avait annoncé en 2015 s'engager dans une politique de baisse des dépenses de fonctionnement à hauteur de 0,75 % par an. En 2018, l'exécutif régional prévoit une baisse allant au-delà avec une contraction de ses dépenses de fonctionnement à hauteur d'1,5 %, à périmètre constant.

Le Conseil régional indique dans ce projet de budget engager des efforts sur de nombreux programmes qui se traduisent, je cite, « par des baisses significatives des crédits de fonctionnement disponibles » conduisant l'exécutif régional à entrer dans une logique de priorisation de ses actions, ce que nous approuvons.

Ces choix sont effectués dans un contexte de contrainte budgétaire imposée par l'État depuis près de 10 ans, selon les termes mêmes contenus dans ce projet de budget. L'exécutif régional indique donc que quels que soient les partis politiques à la tête de l'État, quelles que soient les majorités, ils mettent sous contrainte les collectivités locales pour qu'elles maîtrisent leurs dépenses et leurs prélèvements sur l'économie.

De même, la lecture du budget montre que les recettes de la Région à pouvoir de taux ne représentent plus que 10 % des recettes contre 14 % en 2016. Situation qui montre que les Régions ont désormais des ressources contraintes. Mais compte tenu des choix réalisés dans les dépenses de fonctionnement, la Région passe son effort d'investissement de 2,4 milliards d'euros sur les 5 années passées à 2,7 milliards d'euros sur les 5 années à venir, ce qui montre que même dans un environnement contraint de ressources, une collectivité locale peut quand même poursuivre une dynamique d'investissement.

Nous tenons aussi à souligner que la dotation globale de fonctionnement est désormais remplacée à compter de 2018 par une nouvelle fraction de TVA, et ce à hauteur de 189 millions d'euros. Cette ressource sera plus dynamique que la dotation globale de fonctionnement, qui en est privée depuis 2011, selon les termes mêmes de l'exécutif régional. La Région bénéficiera donc à l'avenir d'une recette plus dynamique.

Enfin, notre attention a été attirée par un passage dénonçant, je cite, « des discours en vogue sur l'illégitimité par principe de la dépense publique ». Nous ne voyons pas qui pourrait aujourd'hui tenir de tels discours.

Cette phrase nous amène à rappeler dans cette enceinte qu'en 40 ans, quand le PIB de la France a été multiplié par 9, sa dette publique a été multipliée par 55 !

Cette explosion de la dette publique s'est produite alors que la France a pourtant un niveau record de prélèvements obligatoires, lequel obère gravement le pouvoir d'achat des ménages et les marges de nos entreprises, marges qui plafonnent à 31 % de la valeur ajoutée contre une moyenne de 42 % pour les entreprises de la zone euro.

Ces prélèvements obligatoires excessifs comprimant d'autant les marges devenues trop faibles, ont des effets

dévastateurs pour nos entreprises de production, industrielles, agricoles, qui produisent et vendent dans la même monnaie que leurs concurrentes de la zone euro.

Ces marges trop faibles altèrent la capacité des entreprises françaises à investir, à se développer et à créer des emplois.

Dans un esprit de responsabilité, nous tenons à rappeler que nous ne pouvons encore continuer longtemps comme cela et qu'il est urgent de revenir à l'équilibre des comptes publics pour réduire notre endettement public. Nous devons prioriser la dépense publique, pour reprendre les termes mêmes du conseil régional, et bien entendu réduire les prélèvements obligatoires sur les entreprises et les ménages.

Ce rappel nous semblait indispensable. Tout comme nous réaffirmons ici notre attachement à la dépense publique.

Deux questions de fond se posent concernant cette dépense publique : tout d'abord, celle de son niveau de soutenabilité par notre économie et d'autre part, la question de son affectation.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. David COCAULT Union régionale Solidaires de Bretagne

A l'occasion du rapport sur le budget primitif 2018, il est souligné le remplacement de la dotation globale de fonctionnement des Régions par des recettes de TVA. Les recettes issues de la fiscalité indirecte (TVA et TICPE*) constituent désormais une part prépondérante du budget régional. Pour 2018, il s'agit de 429,5 millions d'€, soit 27,24 % des recettes attendues.

Solidaires veut rappeler à cette occasion que la fiscalité indirecte est à la fois injuste fiscalement, socialement et basée sur un modèle de consommation à proscrire.

Ainsi, la fiscalité indirecte, étant non progressive, ne tenant pas compte en cela de la capacité contributive des personnes, représente près de 17 % des revenus des plus démunis, soit deux fois plus que pour les ménages les plus aisés. Cette inégalité est de plus accentuée en raison d'une politique fiscale favorable aux riches et de l'importance de l'évasion fiscale vers de nombreux paradis.

Par ailleurs, la « dynamique » de la fiscalité indirecte - souvent louée - repose sur un modèle de société consumériste, où l'obsolescence programmée est reine, et que veut étendre notamment le CETA par abolition des réglementations protectrices des consommateurs et de l'environnement. Rappelons aussi que la TICPE repose pour une très grande part sur la consommation des produits pétroliers propices au réchauffement climatique.

Pour Solidaires, il est impérieux que le région Bretagne, qui a pour objectif - à son échelle - le développement durable de la société et de l'environnement au travers notamment de la Breizh COP, engage une réflexion permettant de réformer les sources de financement du budget des régions dans le sens de la justice sociale et climatique comme nous y invitent Jean JOUZEL et Agnès MICHELOT, membres du CESE, dans leur rapport intitulé « *La justice climatique : enjeux et perspective pour la France* » (septembre 2016).

* La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : taxe qui porte sur les produits pétroliers lorsqu'ils sont destinés à être utilisés en tant que carburant ou combustible de chauffage.



Intervention de Mme Evelyne LUCAS Chambre de commerce et d'industrie de Région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques,

Nous avons discuté ici en fin d'année dernière les orientations budgétaires du Conseil régional de Bretagne.

Cela avait été l'occasion pour nous de dire notre satisfaction de voir la collectivité contribuer aux nécessaires efforts de redressement des comptes publics. Mais également d'approuver son choix d'y faire face par la mise en œuvre de davantage de logiques partenariales, notamment en matière de développement économique.

Nous constatons que ces orientations se concrétisent dans ce budget primitif. Mais la présentation qui en est faite rend difficile l'analyse : les indicateurs détaillés par projets manquent, le rappel des sommes engagées lors de précédents exercices font défaut.

Il nous semble essentiel de pouvoir disposer de chiffres précis, associés à des indicateurs de résultat, par type d'entreprise ou par secteur d'activité. Ces données sont essentielles pour porter un regard plus précis sur le projet régional.

Sur la fond, la démarche de clarification de l'écosystème d'appui à l'innovation, associée à un maintien des efforts budgétaires sur ce poste, est une illustration de ce que nous pouvons mettre en place. L'association de tous les acteurs, positionnés dans l'ensemble de la chaîne de l'innovation, facilitera le recours de nos entreprises aux dispositifs en leur faveur et évitera les chevauchements.

En matière de soutien à la création/reprise, l'instauration du dispositif unique PASS Création en 2018 prolonge cet objectif d'accroître la lisibilité de la politique régionale. Cette volonté de simplification doit être encouragée et l'accès aux aides facilité pour les entreprises. Cela reste encore, malgré les efforts fournis, d'une complexité qui contraint certaines entreprises à ne pas y recourir. Aussi, les services d'accueil physique des entreprises doivent être préservés et soutenus.

Et nous pouvons aller plus loin pour faciliter l'action des entrepreneurs bretons, particulièrement en matière d'accompagnement des entreprises dans les territoires.

Si les premiers partenariats se mettent en œuvre avec les intercommunalités sur quelques dispositifs d'aide, et nous nous en félicitons, de nombreuses pistes de travail doivent encore être explorées, notamment entre les Chambres consulaires et les EPCI : revitalisation des centres-villes, économie circulaire, tourisme, accompagnement des TPE/PME, sensibilisation à la transmission d'entreprises...

Les sujets sont nombreux et concernent également la Région et la nouvelle équipe de développeurs économiques, dans un souci d'éviter tout doublon de fonctions.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Mme Gaëlle URVOAS Comité régional CGT de Bretagne

La CGT partage globalement l'avis du CESER sur le budget 2018.

Nous nous inquiétons toutefois de la baisse de ce budget due au désengagement de l'Etat sur les missions confiées aux régions sans le financement de l'année dernière. Cela concerne plusieurs programmes. Concernant la mission 4, Comme nous l'évoquions en 2017 avec les nouvelles compétences issues de la loi NOTRe, ce BP acte des évolutions sensibles dans l'offre de transports collectifs en Bretagne.

Ainsi l'autocar deviendrait, dicit le bordereau, *"maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain"*, ce qui constitue un changement de paradigme.

Or que constate-t-on véritablement dans les modes de transports scolaires par exemple?

Sur certaines lignes du maillage régional, il s'agit en fait une offre ferroviaire inadaptée voire même des substitutions de trains par des autocars alors que des aménagements d'horaires permettraient à tous les jeunes scolarisés d'accéder à un moyen de transport parmi les plus sûrs.

Le dramatique accident de Millas ainsi que le quasi accident à Elven le 26 janvier dernier doivent être l'occasion de se réinterroger collectivement sur les choix opérés en matière d'organisation de transports collectifs, à fortiori scolaire, qui trop souvent sont guidés par des critères de gestion à court terme conséquence du désengagement de l'État qui préfère ponctionner les collectivités et les contribuables pour financer les cadeaux fiscaux aux entreprises ainsi qu'aux plus riches de ce pays.

Il est incontestable que le mode routier, professionnel et particulier, continuera en Bretagne comme ailleurs à jouer un rôle majeur compte tenu notamment de la performance du réseau.

Mais pour la CGT, le transport ferroviaire de voyageurs comme celui des marchandises, à l'heure des grands défis économiques, sociaux et environnementaux, est résolument contemporain.

Alors même que s'élabore le SRRADDET, que la question de la qualité de l'air demeure un sujet de préoccupations des bretonnes et bretons avec des pics réguliers de pollution. Le transport ferroviaire demeure un maillon structurant du futur en termes de déplacements, d'aménagement du territoire, de réduction des gaz à effet de serre. Il est en outre un appui stratégique essentiel pour l'État, les collectivités comme l'ensemble des services publics.

Concernant la mission 3, la CGT ne peut qu'être d'accord avec les 2 orientations du Conseil Régional en terme de formation:

- assurer à chacun un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi,
- et faire de la montée en compétences via la formation un moteur de la performance économique, et ce avec un objectif transversal sur la transition numérique.

Mais la baisse du budget est importante bien qu'il soit annoncé un versement de l'Etat 22 M€ pour la seule année 2018, dédiés à l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi les moins qualifiés. La fin du plan 500 000 voit donc le Conseil régional revenir au niveau de budget de 2015 en ce qui concerne les programmes de la formation même s'il est annoncé la création de 4 800 places supplémentaires de formation par rapport à 2015.

La refonte des dispositifs d'insertion professionnelle (Dispositif Régional d'Insertion Professionnel) laisse envisager que des conditions de ressources seront mises en place pour permettre une augmentation de certaines aides à la rémunération ou bourses à budget constant. Cela mérite un vrai débat et non une décision en cours d'année de la Commission Permanente du Conseil Régional. L'annonce de l'intégration d'une offre de formation digitalisée inquiète la CGT car l'accès au numérique tant par l'absence de couverture du haut débit sur tout le territoire que des équipements informatiques nécessaires est loin de permettre un même accès à tous.

La formation par le numérique doit, pour le moment encore, se concevoir dans le cadre d'établissements de formation garantissant un accueil physique alternatif et complémentaire, une vraie qualité pédagogique et un suivi des stagiaires.

La CGT avait déjà alerté le Conseil Régional sur le prix extrêmement bas de ses marchés de formation risquant d'altérer la qualité, elle réitère son commentaire et le complète puisqu'il ne s'agirait pas de plus de former plus de monde mais de discriminer les stagiaires selon l'accès ou non au numérique.

Les inquiétudes et questions du CESER tant mentionnées pour la formation initiale que pour la formation professionnelle dans l'avis sur la mission III sont partagées par la CGT.

Nous espérons que dans le cadre des évaluations des politiques publiques le CPRDFOP le soit aussi bien sûr. Ce doit être une mission du CREFOP et plus particulièrement son bureau avec des moyens pour y parvenir. Le CESER, avec sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation, devrait être associé à ce type de travaux.

De la même façon le Conseil Régional s'est engagé à renforcer son SPRO, la CGT insiste pour qu'il s'assure que tous les organismes qui doivent assurer le rôle de Conseil en Evolution Professionnelle, soient pourvus de personnels qualifiés nécessaires à cette mission. Il est impossible d'assurer ce conseil sans une véritable qualification qui dépasse la simple mise en place de formations trop courtes. Nous ne doutons pas qu'en plus le projet de nouvelle plate-forme d'information sera un plus pour ces professionnels mais aussi pour les citoyens de Bretagne.

La CGT tient à relever que le dynamisme des aides aux entreprises de la part du Conseil Régional annoncé dans le cadre du budget primitif 2018 est de nouveau souligné. Cela relève d'une préoccupation permanente de la santé économique de plusieurs secteurs professionnels et de la prise en compte de la diversité des entreprises de BRETAGNE. Toutefois, nous tenons à souligner que si cette préoccupation de la santé des entreprises et du potentiel breton est appréciable, nous n'avons aucune information de ce retour d'investissement public dans le secteur privé, et le peu d'indicateurs pour mesurer la pertinence de ces aides régionales inviterait le même Conseil à étudier la recommandation du CESER concernant l'éco-socio conditionnalité des aides.

De plus, ces engagements se heurtent à d'autres préoccupations régionales celle de la santé des salariés par exemple et cette "problématique" des métiers dits en tension. Sur la santé des travailleurs Bretons, les données de la CARSAT BRETAGNE révèlent qu'en 2016, il y a eu 33 106 accidents du travail avec arrêt pour un indice de fréquence régional de 40,1 % et 3 571 maladies professionnelles reconnues. Et autant d'accidents de trajets.

Le coût global pour l'année 2015, est de 272 millions d'euros. Il concerne les accidents du travail, des maladies professionnelles et accidents de trajets versés par l'Assurance maladie Risques professionnels.

La Bretagne est deux fois plus touchées par les TMS que la moyenne nationale.

Faut-il considérer cela comme une exception culturelle Bretonne qui s'inscrit dans la durée?

Le conseil régional se préoccupe de la santé des entreprises, les entreprises se préoccupent de la santé du marché, mais concernant de la santé des salariés force est constaté que c'est déjà moins sensible. Une des explications des métiers dits en tension ne vient-elle pas de cet environnement professionnel lié aux risques et aux bas salaires.

Pour prendre un symbole culturel régional, le TRISKEL, nous serions tentés par une approche triple.

La santé des entreprises doit aller avec celle des consommateurs et usagers et celle des salariés.

Quand un de ces trois éléments est dégradé, c'est l'ensemble d'une filière qui se trouve "en tension". L'affaire LACTALIS en est le dernier avatar d'une mauvaise gestion de crise qui dépasse ce seul exemple et dégrade l'image d'une filière. On sait qu'il n'y a pas de risque zéro mais les comportements doivent se modifier en profondeur pour pérenniser nos activités industrielles, de commerces et de services, tant sur la qualité de vie, d'environnement, du travail et ces conditions d'exercice.



Intervention de Mme Edwige KERBORIOU Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Notre séance intervient quelques jours après la présentation du projet de loi « Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable ». Ce projet de loi fait suite aux propositions formulées dans le cadre des États Généraux de l'Alimentation.

Il intervient également après deux événements importants récents dans notre région : le Carrefour de l'eau et le Forum Grand Ouest Énergie Climat. Je fais référence à ces deux événements car ils ont été l'occasion de mettre en évidence et de valoriser les progrès environnementaux de notre agriculture, et la source de solutions que notre secteur d'activité représente pour répondre aux enjeux climatiques et de transition énergétique.

Et pourtant, le texte introductif relatif au programme 207 « Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire » rappelle à juste titre que pour 100 euros d'achats alimentaires, seulement 6,20 euros reviennent aux producteurs.

Disons-le tout net. Nous avons atteint les limites du supportable, la valeur ajoutée et les aménités positives produites par la production agricole régionale doivent revenir davantage aux agriculteurs, si l'on veut qu'ils produisent une alimentation saine et durable, qu'ils préservent les ressources naturelles et qu'ils contribuent activement à la transition énergétique.

Relever le défi d'une région productive, compétitive et écologiquement performante constitue donc une ambition régionale que le secteur agricole et agro-alimentaire fait sienne. La mobilisation de la collectivité régionale sur ces enjeux est fondamentale et les cinq objectifs du programme 207 sont effectivement des objectifs prioritaires et interdépendants.

Le renouvellement des générations doit en effet rester au cœur de nos priorités communes. Un secteur d'activité qui n'attire pas de nouveaux porteurs de projets, futurs chefs d'entreprise perd rapidement sa dynamique. La Bretagne est une grande région d'installations. Si les dispositifs d'accompagnement doivent être améliorés pour tenir compte du contexte, nous réaffirmons qu'il serait dangereux de baisser la garde sur les moyens qui permettent une politique régionale volontariste de transmission vers l'installation. Et nous rajoutons sur ce point la nécessité d'innover sur le volet formation, pour permettre des formations et stages à la carte pour des porteurs de projets issus de parcours non agricoles, et qui veulent entrer dans le métier. Cet enjeu pour le secteur agricole doit trouver des éléments de réponse dans les orientations budgétaires de la formation.

La modernisation des outils de production et l'adaptation des systèmes de production constituent également un objectif prioritaire. Cet appui à la compétitivité par les aides à l'investissement doit à la fois concerner la compétitivité coût et hors coût. Monter en gamme, segmenter, faire évoluer des modes de production répondant à de nouvelles attentes des consommateurs, progresser significativement en matière d'économie d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre, nécessite un accompagnement significatif dans la durée .

Parallèlement à l'aide à l'investissement, les mesures contractuelles d'accompagnement d'évolution ou de

conversion de systèmes de production, engagées dès le début de la programmation doivent pouvoir être poursuivies jusqu'à la fin de la période de programmation.

Le soutien au développement des filières, à leur organisation, pour créer de la valeur nous semble aussi fondamental dans les orientations budgétaires. Un produit agricole n'est pas un minerai, mais une matière première de qualité pour l'aval agro-alimentaire. Le soutien au développement de cahiers des charges portés par les producteurs, constitue un levier incontournable dans les années à venir pour ramener de la valeur chez les producteurs. De même que la dynamique engagée par le dispositif régional Brelzh Alim doit continuer d'être soutenu pour consolider les premières avancées. Il s'agit là d'une contribution régionale majeure aux enjeux des États Généraux de l'Alimentation.

La transition alimentaire sera aussi ou d'abord une transition agricole. Nous ne partons pas de rien, le niveau de recherche, de formation, d'innovation dans notre région doit permettre de relever ces nouveaux défis, et d'être cette région productive, compétitive et écologiquement performante que nous appelons de nos vœux. Et malgré la période de sobriété budgétaire qui nous concerne tous, les politiques publiques structurantes seront nos emplois et nos territoires vivants de demain. Et l'activité agricole et agro-alimentaire entend être au rendez-vous.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de M. Jean-Luc TOULLEC Bretagne Vivante - SEPNB

J'interviens au nom de Bretagne Vivante, d'Eau et Rivières de Bretagne et du réseau Cohérence.

Nos associations se réjouissent de la proposition du Conseil régional de créer une agence bretonne de la biodiversité. La biodiversité représente en effet un enjeu très fort pour la Bretagne.

Rappelons qu'une enquête réalisée par le Comité régional du tourisme en 2016 auprès de 14 000 visiteurs montre que le premier critère de choix de la Bretagne est, et de loin « la nature, les paysages, le littoral » pour 69 % des personnes interrogées.

Rappelons également que la biodiversité est garante de la production renouvelable de ressources naturelles (air, eau, biomasse, énergie), et qu'elle est un support vivant indispensable pour l'agriculture, la pêche, la conchyliculture.

Enfin, la santé humaine ne peut pas être déconnectée de la santé des écosystèmes...

Compte tenu de ces enjeux, nous déplorons que le budget consacré à l'environnement n'atteigne que 1,2 % du budget du Conseil régional. La transition écologique ne se fera pas, en effet, sans s'appuyer sur une reconquête de la biodiversité, sur la compréhension du fonctionnement de la nature et de ses interactions avec les activités humaines.

Nos associations souhaitent que l'expérimentation de l'agence bretonne de la biodiversité, engagée en 2017, trouve un prolongement solide et durable, et espèrent que les moyens qui y seront consacrés seront à la hauteur des défis.

Elles souhaitent que cette agence mette en particulier l'accent sur quatre points :

- La nécessaire reconquête de la biodiversité dans le cadre de la trame verte et bleue
- L'amélioration, la synthèse et la diffusion des connaissances sur les espèces, les milieux, et les paysages de Bretagne ainsi que sur les services rendus par la nature, notre bien commun ;
- La définition, l'expérimentation, l'accompagnement et la promotion de programmes d'actions territoriales allant dans le sens de la transition écologique, intégrant un volet important de formation, d'éducation et d'animation citoyennes ;
- Une réelle intégration de la biodiversité (terrestre, marine ou aquatique) dans les opérations d'aménagement et d'urbanisation du territoire comme dans la gestion des terres agricoles et forestières.

Les associations bretonnes sont prêtes, avec d'autres, à accompagner le Conseil régional dans l'accomplissement de ces actions.